



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

UN ENGAGEMENT DURABLE





RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

SOMMAIRE

SECTION 1 : PRESENTATION GENERALE

-  **PRESENTATION DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC**
-  **PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS**

SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

-  **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS**
-  **COMPTES SOCIAUX**
-  **ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES**
-  **LISTE DES COMMUNIQES DE PRESSE**

SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

-  **RAPPORT DE GESTION**
-  **RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE**

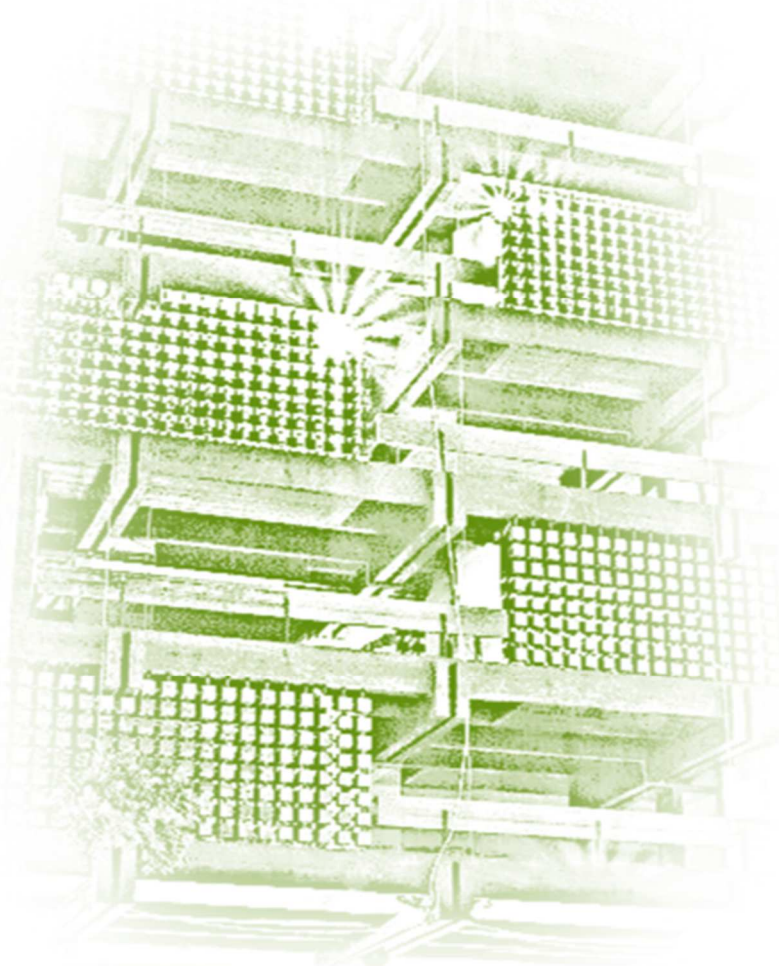
SECTION 1 : PRESENTATION GENERALE

 **PRESENTATION DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC**

 **PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS**



Instituée par le Dahir N° 1-60-106 du 4 décembre 1961, la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) était un organisme public à vocation de financement et du monde rurale et, plus particulièrement, de l'agriculture.



Investie d'une mission de service public, la CNCA a, notamment, pour objectifs de :

- ✚ Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- ✚ Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- ✚ Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- ✚ Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- ✚ Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- ✚ Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- ✚ Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Désormais régit par le Dahir N° 1-03- 221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 15-99, la CNCA prend la dénomination de Crédit Agricole du Maroc (CAM), Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. Une réforme traduisant la volonté de doter le Crédit Agricole du Maroc d'un mode de gouvernance apte à lui permettre de répondre aux exigences de ses actionnaires et d'une clientèle de plus en plus universelle.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc est une banque qui, au-delà de son expertise agricole, intervient également dans plusieurs chantiers de financement.

Leader du financement du monde rural, le CAM est la banque universelle du Groupe qui finance l'agriculture et participe au développement socio-économique du monde rural, qui reste sa priorité absolue, en parallèle avec les activités du marché et d'investissement.

Son réseau d'agences, aussi bien conventionnelles que mobiles, lui permet d'être plus proche de ses clients en leur proposant des produits et services adaptatifs répondants à leurs besoins et à leur évolution.



Dans une année 2020 marquée par une conjoncture économique difficile liée au contexte exceptionnel et inédit de la crise sanitaire relative à la pandémie Covid-19, le secteur bancaire a été fortement affecté, notamment par un ralentissement du rythme de croissance des crédits conjugué à l'augmentation du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie de la Covid-19 et le provisionnement anticipatif et prudent associé.

Dans ce même contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, témoignant de l'engagement, sans cesse renouvelé, envers le développement du monde rural dans son intégralité, a dû faire face, en plus, des effets de la crise sanitaire à impact modéré sur la banque (vu son exposition majoritaire sur les secteurs les moins touchés par la crise à savoir l'agriculture et l'agro-industrie et une exposition négligeable sur les secteurs sévèrement touchés comme l'hôtellerie et la restauration), aux effets de la sécheresse et le déficit pluviométrique sur la campagne agricole 2019-2020 dont l'impact a été plus pesant.

A cet effet, il est à noter que les opérateurs des secteurs de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont été modérément impactés par les effets de la pandémie de covid-19, tant au niveau de l'amont qu'au niveau des maillons de conditionnement et de transformation. Ces derniers ont maintenu une cadence quasi-normale de leur activité afin d'approvisionner de façon régulière le marché national en produits agricoles et de la pêche, en observant leurs demandes des crédits augmentées pour accompagner leur besoin de financement. En revanche, l'absence de précipitations, a touché essentiellement la production céréalière, impactant l'ouverture des importations de blé et d'aliments de bétail par les sociétés importatrices clientes du GCAM.

Dans le même contexte, il convient de préciser que la campagne agricole 2019/2020 s'est caractérisée par un déficit pluviométrique important, pour la deuxième année consécutive, avec des précipitations limitées à 253 mm, portant le niveau de remplissage des barrages à 48% contre 65% l'année dernière. Néanmoins, les aléas climatiques devront impacter les cultures non céréalières, à un degré moindre. Quant au secteur de l'élevage, les dernières précipitations devraient atténuer les effets négatifs de la sécheresse et d'améliorer les ressources fourragères des parcours.

Dans ces circonstances, le GCAM a anticipé les demandes de sa clientèle et a répondu présent pour les demandes de financement des agriculteurs, tout en accompagnant la clientèle importatrice de blé et d'aliments de bétail, par le renouvellement des lignes de crédit et à l'international.

Par ailleurs, le GCAM a été fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie à travers son implication dans l'élan de solidarité national pour pallier les effets de la Covid-19 tout en contribuant à la promotion de la relance économique, et a conclu l'exercice 2020 avec des indicateurs globalement en vert, relevant les challenges auxquels il a dû faire face.

Les principaux faits ayant marqué la vie du Groupe CAM au cours de cette année 2020 se présentent comme suit :



PARTENAIRE HISTORIQUE DU MONDE RURAL DANS SA GLOBALITE, ET PLUS SPECIFIQUEMENT DU SECTEUR AGRICOLE, LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC A CONSOLIDE SON ENGAGEMENT INDEFECTIBLE ENVERS SA CLIENTELE DE PREDILECTION IMPACTEE PAR LA BAISSA PLUVIOMETRIQUE

Implémentation des programmes « Intelaka » et « Al Moustamir Al Qaraoui »

En application des Hautes Orientations Royales et formalisé dans le cadre de deux conventions signées sous la Présidence Effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, le Crédit Agricole du Maroc a décliné le programme Al Moustamir Al Qaraoui en trois offres adaptées à chaque typologie de projet:

- **Intelak Qaraoui** pour les nouvelles TPE non agricoles rurales;
- **Intelak Filahi** pour les nouvelles créations de TPE agricoles;
- **Intelak Tajdid Filahi** pour la modernisation des TPE agricoles existantes.

Au cours de l'exercice 2020, 2 291 jeunes entrepreneurs du monde rural ont pu bénéficier de l'accompagnement financier du CAM pour un total de 416 millions de dirhams.

Implication du CAM en faveur de l'inclusion financière du monde rural

Signature, au Palais Royal de Rabat devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, d'une convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Barid Bank pour l'inclusion financière des populations rurales.

1,5 milliards de dirhams de crédits supplémentaires pour palier l'impact de la baisse de la pluviométrie sur les exploitants

- 500 MDH pour la sauvegarde du cheptel;
- 600 MDH pour le financement des cultures printanières;
- 400 MDH pour le financement et l'entretien de l'arboriculture;

Le Crédit Agricole du Maroc compte plus de 1,5 millions de comptes dits ruraux dont plus de la moitié bénéficie d'un crédit. Cette enveloppe supplémentaire de 1,5 milliards de dirhams vient s'ajouter aux montants du financement annuel dédié à l'agriculture et au monde rural.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, partenaire engagé de la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 »

- **200 millions d'Euros de financement en accord avec les orientations de la stratégie Etatique pour le développement Agricole**

Le Crédit Agricole du Maroc signe une convention de prêt de 200 millions d'Euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement des entreprises du secteur de la bio-économie et de l'agriculture.

- **Lancement d'un cycle de rencontres, à distance, avec les fédérations interprofessionnelles de l'agriculture**

Dans le cadre de son approche participative et de son accompagnement constant aux acteurs de l'écosystème agricole, le GCAM a lancé, en partenariat avec le MAPMDREF et la COMADER, un cycle de rencontres d'échange avec les différentes interprofessions agricoles afin d'adapter au mieux ses offres aux problématiques spécifiques à chaque filière. Il a été convenu de mettre en place un cadre institutionnel impliquant l'ensemble des parties prenantes : MAPMDREF-INTERPROFESSION- CAM-COMADER permettant de déployer des mesures de soutien spécifiques à chaque filière et un dispositif d'accompagnement personnalisé par opérateur au cas par cas.

Partenariat avec l'AFD pour le financement de l'agriculture et de l'agro-industrie

Conclusion d'une convention de subvention d'un montant de 16,8 millions de dirhams en faveur des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles entre le CAM et l'Agence Française de Développement (AFD).

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC S'IMPLIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Mobilisation financière et technique du Groupe

Dans le cadre de l'élan national de solidarité initié par sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, et afin de lutter contre la pandémie de la COVID-19, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a multiplié les initiatives en vue de soutenir l'économie nationale et la population vulnérable :

- Contribution au Fonds de Gestion de la Pandémie mis en place par l'Etat à hauteur de 200 Millions de Dirhams, soit l'équivalent de 50% du bénéfice annuel social 2019;
- Mobilisation des collaborateurs du Groupe, tous grades et fonctions confondus, à travers une contribution individuelle et volontaire ayant totalisé plus de 15 Millions de Dirhams;
- Mobilisation du Groupe CAM pour la solidarité en mettant à disposition ses guichets bancaires pour la collecte de dons en soutien au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « Covid-19 » ;
- Déploiement des aides financières de l'Etat auprès des personnes impactées par la crise. Pour cela, le réseau d'agences mobiles du Groupe Crédit Agricole du Maroc composé de 100 agences mobiles, a démontré son efficacité et son agilité pour atteindre les populations rurales les plus enclavées.

Renforcement des mesures d'hygiène et limitation des interactions physiques

- Augmentation de l'équipement du siège et du réseau en matériels sanitaires ;
- Désinfection continue des locaux et augmentation du volume horaire des prestations de nettoyage ;
- Autorisation du télétravail à temps plein pour les collaborateurs dont l'activité le permet et maintien du système de rotation pour ceux dont la présence est nécessaire ;
- Systématisation des visioconférences.



DEVELOPPEMENT DES RELAIS DE CROISSANCE ET INNOVATIONS DIGITALES



Lancement de la filiale de paiement du CAM

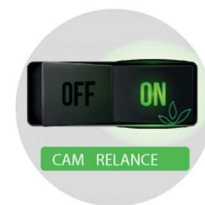
« **AL FILAHI CASH** » obtient l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement.

Pour une clientèle principalement rurale et périurbaine, le dispositif commercial d'Al Filahi Cash couvrira les zones périurbaines et rurales à forte démographie et à faible couverture en points de vente bancaires ainsi que les périphéries des principales grandes villes du Maroc.

Digitalisation : levier stratégique de croissance et d'innovation

- Lancement d'une panoplie de services digitaux (**Hssab-e**, **Beztam-e**, **Imtiazat-e**), et déploiement d'un réseau rural important composé de 100 agences mobiles ;
- Lancement de « **FILAHI PAY** », une application mobile s'inscrivant dans la dynamique digitale du GCAM et couvrant tous les services bancaires.

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC POUR LE SOUTIEN DE LA RELANCE ECONOMIQUE



Mise en place de produits dédiés pour la préservation du tissu économique

Pour soutenir les entreprises en difficulté et leur permettre de faire face aux versements des salaires et paiements des fournisseurs, le CAM a déployé un dispositif spécifique afin de pouvoir enclencher une relance rapidement après la crise. Après étude des dossiers et sur la base de leur éligibilité, le CAM a mené plusieurs actions :

- Maintien des autorisations de crédit en cours;
- Renouvellement automatique des crédits de fonctionnement;
- Report d'échéances pour les crédits amortissables et des loyers leasing;
- Mise en place de découverts exceptionnels et octroi de crédits à moyen terme.

Renforcement de l'engagement du CAM pour le soutien de la relance économique

Dans le cadre du programme de relance de l'Etat, le GCAM poursuit son engagement envers le tissu économique en général et le monde rural et agricole en particulier en lançant deux produits de garanties visant essentiellement à soulager la trésorerie des entreprises :

- **CAM Relance** ;
- **CAM Relance TPE**.

DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT ET RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DE LA BANQUE



560 millions de dirhams de ligne de financement

Signature d'une ligne de crédit de 560 millions de dirhams (50 millions d'Euros) entre le CAM et l'Agence Française de Développement (AFD).

20 millions de dollars pour la stimulation des échanges internationaux

Signature d'une convention de prêt de 20 millions de dollars avec la BERD pour le financement en devises des transactions commerciales d'exportation et d'importation.

200 millions de dirhams d'emprunt obligataire

Emission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption des pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 200 millions de dirhams.

DISTINCTIONS



- Le GCAM a été distingué en tant que « **meilleure institution de financement du développement en Afrique** », en Février 2020 à Durban. Cette distinction lui a été attribuée par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) ;
- Distinction du GCAM pour « **le meilleur parcours collaborateur réinventé** » lors des Transformers Awards, tenus en Février 2020, et primant les expériences de transformation digitale les plus abouties de la région MENA ;
- Le nouveau Centre de Production Informatique du Crédit Agricole du Maroc a obtenu en Octobre 2020 le très prestigieux certificat de **design Tiers III** décerné par l'organisme international Uptime Institute, certifiant sa résilience.





RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2020

INDICATEURS & CHIFFRES CLES DU GROUPE

Crédits Distribués

(En Milliards MAD)



Epargne collectée

(En Milliards MAD)



UNE STRATÉGIE COMMERCIALE A L'EPREUVE DE LA CRISE

Grâce à la mobilisation de ses collaborateurs et à l'adaptation de son offre aux spécificités du contexte pandémique et de sécheresse ayant marqué l'exercice 2020, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a porté l'encours des crédits distribués à 92 milliards de dirhams contre 88 milliards de dirhams au 31 décembre 2019, soit une progression de 5%. La performance réalisée est principalement due à l'évolution des crédits de trésorerie suite au financement des nouveaux produits « Relance » et « Damane Oxygène » destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain, pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités.

Par ailleurs, l'épargne mobilisée par le Groupe au terme de l'exercice 2020 s'est élevée à 93 milliards de dirhams contre 88 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2019, marquant ainsi une hausse de 5%. La dynamique de collecte adoptée s'est principalement axée sur les comptes à vue créditeurs de 8% (+3,1 milliards de dirhams).

Produit Net Bancaire Consolidé

(En Milliards MAD)



Produit Net Bancaire Social

(En Milliards MAD)



UN PRODUIT NET BANCAIRE RÉILIENT

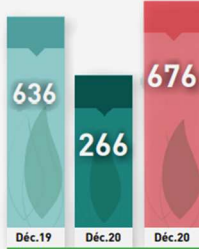
A fin Décembre 2020, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc reste relativement stable par rapport à l'exercice précédent et s'affiche à 4,08 milliards de dirhams.

Le Produit Net Bancaire Social ressort, quant à lui, à 4 milliards de dirhams, marquant une progression de 4% par rapport à fin décembre 2019 où il s'affichait à 3,8 milliards de dirhams. Cette progression est essentiellement liée à la bonne tenue des marges d'intérêts, sur commissions et des activités de marché.

Résultat Net Part du Groupe

(En Millions MAD)

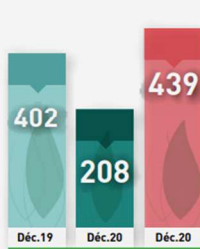
+4% hors impact Covid-19



Résultat Net Social

(En Millions MAD)

+9% hors impact Covid-19



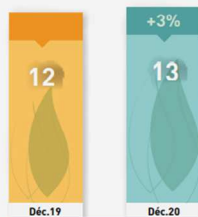
CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE POSITIVE MALGRÉ L'IMPACT DE LA CRISE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2020 avec un Résultat Net Consolidé de 205 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 266 millions de dirhams.

Hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien de la Covid-19 pour la gestion de la pandémie et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking » en anticipation des risques futurs liés à la conjoncture économique actuelle, le Résultat Net Consolidé (630 millions de dirhams) et le Résultat Net Part du Groupe (676 millions de dirhams) affichent des progressions respectives de 2% et 6%.

Fonds Propres Consolidés


(En Milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE ET DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Au terme de l'exercice 2020, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a hissé l'encours de ses Fonds Propres Consolidés à 13 milliards de dirhams, soit une hausse de 3% comparativement à fin décembre 2019.

Par ailleurs, le Groupe a constaté des provisions au niveau des comptes consolidés, au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs liés à l'impact de la COVID-19. Ainsi, le coût du risque consolidé ressort à 1,6 milliards de dirhams à fin 2020, en augmentation de 73% comparativement à fin 2019.



SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

 **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS**

 **COMPTES SOCIAUX**

 **RAPPORT SPECIAL DES CAC**

 **ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES**

 **LISTE DES COMMUNIQES DE PRESSE**



I- NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1. NORMES COMPTABLES

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. Recours à l'estimation

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- ✦ La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- ✦ Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- ✦ Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les PRC).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Consolidation

Périmètre de consolidation


Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole du Maroc et ceux de toutes les entités sur lesquelles il dispose d'un pouvoir de contrôle.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- ✦ Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
 - ✦ Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
 - ✦ Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.
- 

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- ✎ Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- ✎ Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- ✎ Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- ✎ Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Périmètre de consolidation

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit:

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de Paiement	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.



Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- En application de la norme IFRS1, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti ;
- Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

2.4. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. Instruments financiers

La norme IFRS 9 relative aux instruments financiers est applicable à partir du 1er janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. Le Crédit Agricole du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 9 sans retraitements des informations à titre comparatif des périodes antérieures.

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1. Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.



Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1. Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.
Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

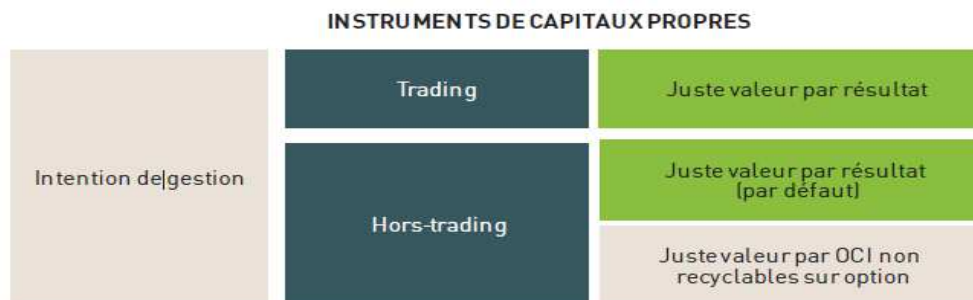
Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.2. Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

2.5.2.3. Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3. Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4. Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

2.5.5. Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.



Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Bucket ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- Bucket 1 : Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- Bucket 2 : Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- Bucket 3 : Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires.

L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres

- ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » – Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (Bucket) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6. Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

Dans le contexte actuel, au regard des mutations profondes des cycles économiques et les effets attendus de la pandémie, les impacts macro-économiques de cette crise ont des effets considérables sur les modèles de notation et modèles de dépréciation.

Partant d'un certain nombre de simulations et de scénarii, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a adopté une approche prudentielle permettant d'anticiper et d'estimer les impacts économiques de la crise liée à la COVID 19 sur les différents secteurs.

Un ajustement des modèles est prévu en fonction de l'évolution de la crise de manière à tenir compte de toute nouvelle information disponible et sera examiné à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.



2.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7. Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 Décembre 2020, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8. Avantages au personnel

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- Les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.



L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- Taux d'augmentation des salaires : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'au la retraite du personnel du CAM.
- Taux de chargement sociaux.

2.9. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.



2.10. Ecarts de conversion

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11. Contrats de location

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif. Dans le compte du résultat, le droit d'utilisation sera amorti linéairement sur la durée du contrat et la dette locative subira un amortissement dégressif.

Du point de vue du bailleur, l'incidence de la nouvelle norme sur les comptes restera limitée, vu que l'essentiel des dispositions normatives est resté inchangé par rapport à l'IAS 17.

Les options retenues

- Modalités de transition : Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe CAM a adopté l'approche rétrospective modifiée, qui consiste à valoriser le droit d'utilisation et la dette locative à la somme des loyers restant à verser, actualisée au taux marginal d'endettement. La première application de la norme n'aura aucune incidence sur les capitaux propres du Groupe.
- Seuils d'exemption : Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :
 - La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
 - La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.
- Durée : La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :
 - Périodes optionnelles de renouvellement
 - Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation : La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :
 - Bail commercial : 9 ans
 - Bail à usage d'habitation : 3 ans
 - Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
 - Véhicules en LLD : durée du contrat de location

2.12. Actifs non courants destinés à la vente

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.



2.13. Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

II-BILAN, COMPTE DE RESULTAT & ANNEXES

BILAN IFRS		en milliers de dhs	
Actif IFRS	Note	31/12/20	31/12/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, TP, CCP		8 589 438	2 003 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		5 045 664	9 467 199
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	4 272 497	9 318 699
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	773 167	148 500
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		3 779 982	3 700 283
Instruments de dette à la JV par CP recyclables	5.16	3 451 777	3 405 454
Instruments de KP à la JV par CP non recyclables	5.16	328 205	294 829
Titres au coût amorti	5.7	3 316 717	2 985 478
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	1 062 915	2 425 043
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	89 683 756	83 946 909
Ecart de réévaluation actif des PTF couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	72 003	41 251
Actifs d'impôt différé	5.8	361 344	217 503
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	1 806 072	1 671 619
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises MEE			
Immuebles de placement	5.11	2 293 212	1 827 004
Immobilisations corporelles	5.11	7 556 723	7 295 166
Immobilisations incorporelles	5.11	142 968	125 382
Ecart d'acquisition	5.12	306 908	306 908
Total Actif		124 017 702	116 012 823

Passif IFRS		en milliers de dhs	
Passif IFRS	Note	31/12/20	31/12/19
Banques centrales, trésor public, CCP			
Passifs financiers à la JV par résultat		14 015	23 263
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	14 015	23 263
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les ECA	5.4	15 080 849	12 808 935
Dettes envers la clientèle	5.5	83 981 748	79 109 012
Titres de créance émis	5.6	7 540 681	7 492 364
Passifs d'impôt exigible	5.8	100 985	86 303
Passifs d'impôts différés	5.8	1 000 781	1 016 486
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2 774 115	2 349 022
Provisions pour risques et charges	5.14	355 288	338 732
Subventions et Fonds assimilés		7 169	12 174
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	4 582 821	4 382 358
CAPITAUX PROPRES		8 579 250	8 394 174
Capital et réserves liées		5 653 042	5 653 042
Réserves consolidées		2 721 285	2 102 152
Réserves consolidées - Part du groupe		2 431 834	1 794 331
Réserves consolidées - Part des minoritaires		289 451	307 821
Gains et pertes comptabilisés directement en CP		238	19 482
Résultat net de l'exercice		204 684	619 498
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		265 859	635 678
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-61 175	-16 180
Total Passif		124 017 702	116 012 823

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dhs										
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en CPR	Gains et pertes comptabilisés directement en CPNR	CP part Groupe	Intérêts minoritaires	Total	
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2019	4 227 677	1 425 365		2 430 008	21 683	-	2 201	8 102 532	291 642	8 394 174
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat										
Comptabilisation des pertes de crédit attendues										
Autres										
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2020.	4 227 677	1 425 365		2 430 008	21 683	-	2 201	8 102 532	291 642	8 394 174
Changement de méthodes - Décembre 2020										
Autres				-1 149				658		-491
Capitaux propres clôture corrigés	4 227 677	1 425 365		2 428 859	21 683	-	2 201	8 101 383	292 300	8 393 683
Variation de capital										
Paielements fondés sur des actions										
Opérations sur actions propres										
Dividendes									-2 400	-2 400
Autres										
Résultat de l'exercice				265 859			265 859	-61 175		204 684
Immobilisations: Réévaluations et cessions (D)				2 976			2 976	-450		2 526
Instruments financiers: Var JV et transferts en résultat (E)					-6 997	-3 448	-10 444			-10 444
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies						-8 712	-8 712			-8 712
Écarts de conversion: Var et transferts en résultat (F)						-87	-87			-87
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				2 976	-6 997	-12 247	-16 268	-450		-16 717
Variation de périmètre										
Autres mouvements - Décembre 2020										
Capitaux propres clôture	4 227 677	1 425 365		2 697 693	14 686	-	14 448	8 350 974	228 277	8 579 250

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		en milliers de dhs	
		31/12/20	31/12/19
Résultat avant impôt		124 181	852 561
+/- DA nettes des immobilisations corporelles et incorporelles		352 305	407 995
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition			
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		1 163 810	196 230
+/- dotations nettes aux provisions		156 326	110 039
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		2 380	
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-295 524	-175 389
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- autres mouvements		-8 175	-4 448
Total des éléments non monétaires inclus dans le RNAI et autres ajustements		1 371 122	534 427
+/- flux liés aux opérations avec les ECA		3 684 408	-1 188 660
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle		-2 002 476	-2 585 745
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		4 061 468	1 531 849
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-117 092	1 269 535
Impôts		-79 918	-69 920
Variation nette des actifs et des passifs des activités opérationnelles		5 546 390	-1 042 941
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		7 041 694	344 047
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations		-49 589	-49 701
+/- flux liés aux immeubles de placement			
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-246 765	-761 044
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-296 354	-810 745
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-2 400	-1 600
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-156 580	-1 628 605
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-158 980	-1 630 205
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie			
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		6 586 360	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 003 078	4 099 972
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)		2 003 078	4 099 972
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des ECA			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		8 589 438	2 003 070
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)		8 589 438	2 003 070
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des ECA			
Variation de la trésorerie nette		6 586 360	-2 096 902

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CP

en milliers de dhs		
	31/12/20	31/12/19
Résultat net	204 684	619 498
Éléments recyclables en résultat net:	14 687	21 683
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par CP recyclables	23 312	34 417
Quote-part des gains/pertes comptabilisés en CP sur entreprises MEE		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	-8 625	-12 734
Éléments non recyclables en résultat net:	-14 449	-2 201
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-56 540	-42 712
Réévaluation des instruments de CP comptabilisés à la juste valeur par CP	33 744	39 217
Quote-part gains/pertes comptabilisés en CP entreprises MEE non recyclables	-88	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	8 435	1 294
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	238	19 482
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	204 922	638 980
Part du groupe	266 097	655 160
Part des minoritaires	-61 175	-16 180



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉ

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	4 929 976	4 831 529
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-1 871 284	-1 759 777
MARGE D'INTERETS	3 058 692	3 071 752
Commissions (produits)	519 476	529 691
Commissions (charges)	-25 178	-19 616
MARGE SUR COMMISSIONS	494 298	510 075
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	741 291	567 910
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	634 704	509 703
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	106 587	58 207
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	- 17 709	36 813
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-21 162	36 870
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	3 453	-57
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR		
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	29 955	104 986
Charges des autres activités	- 226 229	- 218 287
PRODUIT NET BANCAIRE	4 080 298	4 073 249
Charges générales d'exploitation	-1 981 033	-1 950 814
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-352 305	-407 995
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 746 959	1 714 440
Coût du risque de crédit	-1 612 319	-930 774
RESULTAT D'EXPLOITATION	134 640	783 666
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-2 380	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-8 078	68 895
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOTS	124 181	852 561
Impôts sur les bénéfices	80 503	-233 063
RESULTAT NET	204 684	619 498
Résultats minoritaires	-61 175	-16 180
RESULTAT NET PART DU GROUPE	265 859	635 678
Résultat par action (En dirhams)	6,29	15,04
Résultat dilué par action (En dirhams)	6,29	15,04

5.4 - OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de dhs

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/20	31/12/19
Comptes à vue	1 059 389	1 333 968
Prêts	3 526	215 880
Opérations de pension		875 195
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	1 062 915	2 425 043
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	1 062 915	2 425 043
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/20	31/12/19
Dettes envers les établissements de crédit	157 671	255 062
Emprunts	7 147 700	5 951 644
Opérations de pension	7 775 478	6 602 229
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	15 080 849	12 808 935

5.5 - PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

en milliers de dhs

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/20	31/12/19
Comptes ordinaires débiteurs	14 697 991	15 789 118
Prêts consentis à la clientèle	80 449 318	72 453 323
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	95 147 309	88 242 441
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-5 463 553	-4 295 532
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	89 683 756	83 946 909
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	31/12/20	31/12/19
Comptes ordinaires créditeurs	43 985 366	40 710 190
Comptes à terme	22 818 127	22 629 377
Comptes d'épargne	13 411 255	13 118 783
Autres dettes envers la clientèle	3 435 211	2 275 550
Intérêts courus à payer	331 789	375 112
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	83 981 748	79 109 012
Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	31/12/20	31/12/19
Secteur public	5 838 124	10 224 587
Entreprises financières	11 336 133	13 142 862
Entreprises non financières	14 353 362	12 294 168
Autre clientèle	52 454 129	43 447 395
TOTAL EN PRINCIPAL	83 981 748	79 109 012
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	83 981 748	79 109 012
Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/20	31/12/19
Maroc	83 981 748	79 109 012
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	83 981 748	79 109 012
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	83 981 748	79 109 012



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

5.6 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Autres dettes représentées par un titre	7 540 681	7 492 364
titres de créances négociables	7 540 681	7 492 364
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	4 582 821	4 382 358
Emprunts subordonnés	4 582 821	4 382 358
A durée déterminée		
A durée indéterminée		
Titres subordonnés		
A durée déterminée		
A durée indéterminée		
TOTAL	12 123 502	11 874 722

5.8 - IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Impôts courants	72 003	41 251
Impôts différés	361 344	217 503
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	433 347	258 754
Impôts courants	100 985	86 303
Impôts différés	1 000 781	1 016 486
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1 101 766	1 102 789

5.11 - IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT & D'EXPLOITATION

en milliers de dhs

	en milliers de dhs			en milliers de dhs		
	VBC	Cumul AMT	VNC	VBC	Cumul AMT	VNC
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 520 464	-1 963 741	7 556 723	9 135 280	-1 840 114	7 295 166
Terrains et constructions	2 872 810	-293 513	2 579 297	1 829 599	-370 819	1 458 780
Équipement, mobilier, installations	994 918	-856 760	138 158	957 116	-808 967	148 149
Biens mobiliers données en location	394 660	-44 184	350 476	39 827	-1 800	38 027
Autres immobilisations	4 794 571	-769 284	4 025 287	5 632 726	-549 617	5 083 109
Droits d'utilisation des contrats de location	661 824	-198 319	463 505	676 012	-108 911	567 101
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	624 318	-481 350	142 968	566 847	-441 465	125 382
Logiciels informatiques acquis	5 121	-4 024	1 097	7 068	-6 127	941
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	619 197	-477 326	141 871	559 779	-435 338	124 441
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	2 430 789	-137 577	2 293 212	1 919 478	-92 474	1 827 004
TOTAL	12 575 571	-2 582 668	9 992 903	11 621 605	-2 374 053	9 247 552

5.12 - ECARTS D'ACQUISITION

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Valeur brute comptable en début de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306 908	306 908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecart de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306 908	306 908

5.14 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
TOTAL DES PROVISIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	338 732	333 316
Dotations aux provisions	143 111	294 954
Reprises de provisions	-37 696	-211 983
Utilisation des provisions		
Incidence de la consolidation		
Variation des parités monétaires et divers		
Autres	-88 859	-77 555
TOTAL DES PROVISIONS EN FIN DE PÉRIODE	355 288	338 732

5.17 - PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	14 015	23 263
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	14 015	23 263

5.19 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dhs

	en milliers de dhs			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
Bons du Trésor	3 449 067	25 542	-	2 295
Obligations	2 710	65		
Autres titres de créance négociables				
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 451 777	25 607	-	2 295
Impôt		9 475		849
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 451 777	16 132	-	1 446
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables				
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres de participation non consolidés	328 205	44 189	-	10 444
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	328 205	44 189	-	10 444
Impôt		16 350		3 864
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	328 205	27 839	-	6 580

5.7 TITRES AU COUT AMORTI

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Titres de créance négociables	3 316 717	2 985 478
BT et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 316 717	2 985 478
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI BRUT	3 316 717	2 985 478
Dépréciation		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI NET	3 316 717	2 985 478

5.9 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	2 706	4 746
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	1 803 366	1 666 873
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 806 072	1 671 619
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	159 627	185 540
Charges à payer et produits constatés d'avance	501 923	260 773
Autres créditeurs et passifs divers	1 634 312	1 328 100
Dettes locatives	478 253	574 609
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 774 115	2 349 022

5.15 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

en milliers de dhs

	AF détenus à fins de transaction	Autres AF à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 625 844	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 646 653	773 167
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	4 272 497	773 167

5.16 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 779 982	3 700 283
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 451 777	3 405 454
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	328 205	294 829
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 451 777	3 405 454
BT et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 449 067	3 027 239
Autres titres de créance négociables		
Obligations	2 710	378 215
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	328 205	294 829
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	328 205	294 829



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

5.20 - ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

en milliers de dhs

	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2	ECL Life time	Bucket 3	ECL Life time
Portefeuille Créances sur la Clientèle :						
Encours Bilan au 2019.Décembre	77 158 525		3 924 849			7 159 067
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre	15 865 928					
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre	-583 929		-853 816			-2 857 788
Encours Bilan au 2020.Décembre	81 753 608		5 376 622			8 017 080
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre	11 805 907					
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre	-640 809		-750 299			-4 072 445
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :						
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 425 043					
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre						
Encours Bilan au 2020.Décembre	1 062 915					
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre						
Portefeuille Titres en JV/OCI :						
Encours Bilan au 2019.Décembre	3 405 888					
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre	-434					
Encours Bilan au 2020.Décembre	3 451 781					
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre	-4					
Titres au coût amorti :						
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 985 478					
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre						
Encours Bilan au 2020.Décembre	3 316 717					
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre						

5.21 - CONTRATS DE LOCATION (Preneur)

en milliers de dhs

Variation du droit d'utilisation	31/12/19	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/20
Immobilier					
Valeur brut	635 280	5 018	-24 577	5 311	621 032
Amortissements et dépréciations	- 96 175	-99 153	22 507	4 834	-177 655
Total Immobilier	539 105	-94 135	-2 070	477	443 377
Mobilier					
Valeur brut	40 733	4 830	-4 759	-11	40 792
Amortissements et dépréciations	- 12 737	-12 645	4 714	1	-20 666
Total Mobilier	27 996	-7 815	-45	9	20 126
Total droit d'utilisation	567 101	-101 950	- 2 115	467	463 504
Variation de l'obligation locative					
Dette locative	575 338	6 813	- 105 236	1 339	478 253

2.1 - MARGE D'INTERETS

en milliers de dhs

	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 710 542	- 1 135 200	3 575 342	4 696 422	- 1 122 239	3 574 183
Comptes et prêts/emprunts	4 655 682	- 1 080 820	3 574 862	4 696 422	- 1 122 239	3 574 183
Opérations de pensions	131	- 10 527	-10 658			
Opérations de location financement	54 991	- 43 853	11 138			
Opérations interbancaires	4 728	- 477 852	- 473 124	20 539	- 422 945	- 402 406
Comptes et prêts sur emprunts	769	- 324 458	-323 689	3 267	- 147 401	- 150 668
Opérations de pensions	3 959	- 153 394	-149 435	23 806	- 275 544	- 251 738
Emprunts émis par le groupe		- 211 597	- 211 597		- 197 121	- 197 121
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	2 216		2 216	4 281		4 281
Titres à revenus fixes	2 216		2 216	4 281		4 281
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	103 205	- 22 205	81 000	42 606		42 606
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	109 285	- 7 586	101 699	67 681		67 681
Charges d'intérêts sur dettes locatives		- 16 844	- 16 844		- 17 472	- 17 472
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERÊTS OU ASSIMILÉS	4 929 976	- 1 871 284	3 058 692	4 831 529	- 1 759 777	3 071 752

2.2 - COMMISSIONS NETTES

en milliers de dhs

	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	474 786	- 25 178	449 608	468 576	- 19 616	448 960
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	472 686	- 25 178	447 508	466 932	- 19 616	447 316
Sur titres	2 100		2 100	1 644		1 644
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	44 690		44 690	61 115		61 115
Produits de gestion d'OPCVM						
Produits sur moyens de paiement	44 690		44 690	61 115		61 115
Assurance						
Autres						
TOTAL	519 476	- 25 178	494 298	529 691	- 19 616	510 075

2.3 - GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	741 291	567 910
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	634 704	509 703
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	106 587	58 207
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	- 17 709	36 813
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 21 162	36 870
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	3 453	57

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

2.5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

en milliers de dhs

	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	29 955	-226 229	-196 274	104 986	218 287	-113 301
Total net des produits et charges des autres activités	29 955	- 226 229	- 196 274	104 986	- 218 287	- 113 301

2.6 - COUT DU RISQUE

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	46 637	11 683
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	- 56 880	- 88 498
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-56 880	-88 498
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	103 517	100 181
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	103 517	100 181
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	- 1 182 767	- 218 752
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-1 182 767	-218 752
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-132 506	-100 937
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 1 268 636	- 308 006
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	- 388 867	- 659 535
Récupérations sur prêts et créances	45 184	36 767
Comptabilisés au coût amorti	45 184	36 767
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque de crédit	- 1 612 319	- 930 774

2.9 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Charges de personnel	-1 205 728	-1 199 399
Impôts et taxes	-40 118	-37 751
Charges externes	-695 952	-656 449
Autres charges d'exploitation	-162 160	-183 035
Annulation Charges relatives aux contrats de location	122 925	125 820
Charges d'exploitation	- 1 981 033	- 1 950 814

2.10 - DAP DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-240 586	-292 139
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-111 719	-115 856
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations aux amortissements	- 352 305	- 407 995

2.11 - DETAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-16 844	-17 472
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-111 719	-115 856

3.1 INFORMATIONS GENERALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing (CAM LEASING) et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi et l'association Ismailia pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe la société de bourse MSIN et MAROGEST
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 Décembre 2020, ce domaine comprend les filiale GCAM DOC et AFC

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

en milliers de dhs

3.2.1 Résultat par secteur opérationnel	Banque de détail	BFI	SFS	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	2 886 346	1 054	53 918	57 884	1 105	58 391	-6	3 058 692
Marge sur commissions	479 864		1 550	480	28 014	-15 441	-169	494 298
Produit net bancaire	3 879 562	1 054	55 357	59 764	32 318	52 418	-175	4 080 298
Résultat brut d'exploitation	1 773 361	-3 799	15 218	-2 849	5 777	-35 328	-5 420	1 746 960
Résultat d'exploitation	235 181	-3 799	-7 657	-53 581	6 255	-36 338	-5 420	134 641
Résultat avant impôts	227 028	-4 180	-7 659	-55 733	6 180	-36 338	-5 117	124 181
Résultat net	294 448	-5 187	-6 861	-42 135	6 185	-36 617	-5 149	204 684
Résultat net part du groupe	294 446	-5 193	-6 861	-1 840	4 374	-13 918	-5 149	265 859

3.2.2 Actifs et passifs par secteur opérationnel

	Banque de détail	BFI	SFS	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
TOTAL BILAN	119 732 836	213 344	1 502 249	264 590	205 863	2 087 912	10 908	124 017 702
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 019 044				26 620			5 045 664
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 596 534	182 383			1 065			3 779 982
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	1 001 545		197		61 173			1 062 915
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	86 733 209		920 958	225 914		1 803 675		89 683 756
Titres au coût amorti	3 285 792					30 925		3 316 717
Éléments du Passif								
Dettes envers les ECA	14 629 550		451 299					15 080 849
Dettes envers la clientèle	83 240 322		4 688		16 886	719 852		83 981 748
Capitaux propres	8 435 658	1 641	-43 622	94 852	55 046	41 113	-5 438	8 579 250

2.7 - GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Immo. Corp. et incorp. d'exploitation	159 563	175 388
Plus-value de cession	159 563	175 715
Moins-value de cession		-327
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-value de cession		
Moins-value de cession		
Autres	-167 641	-106 493
Gains ou pertes sur autres actifs	- 8 078	68 895

2.8 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

en milliers de dhs

2.8.1 Impôts courants et impôts différés	31/12/20	31/12/19
Impôts courants	72 003	41 251
Impôts différés	361 344	217 503
Actifs d'impôts courants et différés	433 347	258 754
Impôts courants	100 985	86 303
Impôts différés	1 000 781	1 016 486
Passifs d'impôts courants et différés	1 101 766	1 102 789

2.8.2 Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

31/12/20 31/12/19

Charge d'impôts courants		-79 918
Charge nette d'impôts	160 421	-163 143
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	80 503	- 233 063

2.8.3 Le taux effectif d'impôt

31/12/20 31/12/19

Résultat net	204 684	619 498
Charge d'impôt sur les bénéfices	80 503	-233 063
Taux d'impôt effectif moyen	-39%	38%

2.8.4 Analyse du taux effectif d'impôt

31/12/20 31/12/19

Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-76%	1%
Taux d'impôt effectif moyen	-39%	38%



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

3.3. VENTILATION DES PRETS ET CREANCES

en milliers de dhs

3.3.1 VENTILATION DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/20		
	Encours sains	CES	Provisions
MAROC	1 062 915		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
Total en principal	1 062 915		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	1 062 915		

3.3.1 VENTILATION DES CREANCES ENVERS LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/20				
	Encours sains	Encours en souffrance	Bucket 3	Provisions Bucket 2	Provisions Bucket 1
Maroc	87 130 229	8 017 080	4 072 445	750 299	640 809
Europe					
Afrique					
Autres					
Total en principal	87 130 229	8 017 080	4 072 445	750 299	640 809

6.1 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Engagements de financements donnés	8 037 950	11 834 062
Aux établissements de crédit	4 949	16 059
A la clientèle	8 033 000	11 818 003
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		

6.2 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Engagements de garantie donnés	3 517 725	3 651 861
D'ordre des établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle	3 517 725	3 651 861
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1 763 835	1 570 337
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 753 890	2 081 524
Engagements de garantie reçus	27 271	27 271
Des établissements de crédit		
De l'état et d'autres organismes de garantie	27 271	27 271

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

en milliers de dhs

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES A LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS	31/12/20	31/12/19
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	154 387	150 239
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	154 387	150 239

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

31/12/20 31/12/19

Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Charge normale de l'exercice	8 370	7 707
Charge d'intérêt	4 277	5 123
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	12 647	12 830
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Dette actuarielle d'ouverture	150 238	149 767
Charge normale de l'exercice	8 370	7 707
Charge d'intérêt	4 277	5 123
Écarts d'expérience	13 828	7 037
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-22 326	-19 396
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	154 387	150 239
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 - COMPOSITION DU CAPITAL

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Etat Marocain	31 780 465	75,2%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%
CDG	4 227 678	10%	10%
Total	42 276 765	100%	100%

en milliers de dhs

Résultat par action	31/12/20	31/12/19
Nombre Actions	42 276 765	42 276 765
Résultat Part Groupe	265 859	635 678
Résultat Par Action (dhs)	6,29	15,04

8.4 - PARTIES LIÉES

en milliers de dhs

Relation entre les sociétés consolidées du groupe	31/12/20	31/12/19
Prêts, avances et titres	- 1 800 300	- 852 193
Comptes ordinaires	-1 546 999	-667 172
Prêts		
Titres	-253 301	-185 021
Opération de location financement		
Actif divers	-	- 290 799
TOTAL ACTIF	- 2 091 099	- 1 056 487
Dépôts	-1 574 000	- 681 011
Comptes ordinaires	-709 532	
Autres emprunts	-864 468	-681 011
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	- 517 099	- 375 476
TOTAL PASSIF	- 2 091 099	- 1 056 487
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	31/12/20	31/12/19
Intérêts et produits assimilés	- 58 691	- 11 807
Intérêts et charges assimilés	38 190	11 743
Commissions (produits)	- 15 093	- 15 244
Commissions (charges)	3 951	3 744
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres	15 043	- 6 836

AUTRES ETATS

REFERENCE	ETATS	
5.2	Instruments de couverture	
5.10	Participations dans les sociétés mises en équivalence	NEANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
FONDS PROPRES	12 470 395	12 454 828
Fonds propres de base	9 346 762	9 123 754
Fonds propres réglementaires	3 123 633	3 331 074
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	6 468 602	5 996 586
Risque de marché en approche standard	185 251	311 726
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	606 212	598 657
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	10,30%	10,57%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	13,74%	14,43%

FONDS PROPRES TAMWIL EL FELLAH

	31/12/20	31/12/19
FONDS PROPRES	132 462	141 970
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	102 462	101 970
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	102 462	101 970
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125 000	125 000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	- 22 155	- 22 332
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	30 000	40 000
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	44 851	45 234
EXIGENCE/Risque de crédit	44 851	45 234
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	18,28%	18,03%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	23,63%	25,11%

EFFETS DE LA CRISE LIÉE À LA COVID-19 SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GCAM

L'élaboration des comptes consolidés à fin 2020 a été réalisée dans un contexte mondial marqué par la propagation de la pandémie de la COVID-19.

Contribuant à l'élan de solidarité national, le Crédit Agricole du Maroc a fait don de 200 millions de dirhams au fonds de lutte contre la COVID-19, équivalent à la moitié de son résultat net social au titre de l'exercice 2019. La totalité de ce don a été intégrée en tant que charge non courante impactant les résultats GCAM.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a effectué provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking » en anticipation des risques futurs liés à la conjoncture économique actuelle.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020 ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 579 250 dont un bénéficiaire net consolidé de KMAD 204 684. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2020, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 89 684 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 5 463 dont :

- MMAD 641 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 750 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 4 072 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.



Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à Covid-19.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Global "The Network"
Membre du Réseau "The Network"
47, Rue Abdel Moumen Benhabou - Casablanca
Tél: 0522 54 46 99 - Fax: 0522 54 46 99
Associé

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A.
COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 53 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau 30: 50, Rue Abdel Moumen Benhabou
CASABLANCA
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 37 47 34
Abdelaziz ALMECHATT
Associé



I- NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale des créances

- ✦ Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- ✦ Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- ✦ Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- ✦ Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- ✦ Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- ✦ Créances en souffrance sur la clientèle
- ✦ Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- ✦ Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- ✦ Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- ✦ Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- ✦ Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- ✦ Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- ✦ Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- ✦ Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



3. PORTEFEUILLES DE TITRES

3.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit. Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

3.2. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

3.3. Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

3.4. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- ☛ Titres de participation;
- ☛ Participations dans les entreprises liées;
- ☛ Titres de l'activité du portefeuille;
- ☛ Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

3.5. Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

4. LES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

5. LES PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.



6. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	5ans
Matériel roulant	5ans
Agencements, aménagements et installations	5ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

7. CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

8. PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...). Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

9. CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.



II- ETATS DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BILAN			en milliers de dhs	
ACTIF	31/12/20	31/12/19		
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	8 451 736	1 941 642		
Créances sur les ECA	1 774 005	2 705 742		
A vue	1 517 474	1 810 922		
A terme	256 531	894 820		
Créances sur la clientèle	85 774 611	80 226 417		
Crédits de trésorerie et à la consommation	38 346 251	35 890 456		
Crédits à l'équipement	20 701 293	20 497 403		
Crédits immobiliers	17 247 228	17 552 093		
Autres crédits & financement participatifs	9 479 838	6 286 465		
Créances acquises par affacturage	808 636	880 278		
Titres de transaction et de placement	8 364 439	12 782 268		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 049 365	8 614 828		
Autres titres de créance	2 657	364 474		
Titres de propriété	3 312 418	3 802 965		
Autres actifs	4 505 103	3 502 688		
Titres d'investissement	3 285 792	2 944 598		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 285 792	2 944 598		
Autres titres de créance				
Titres de participation et emplois assimilés	765 822	749 881		
Participations dans les entreprises liées	668 194	649 801		
Autres titres de Participations et emplois assimilés	97 628	100 080		
titres de Mourabaha & Moucharaka				
Créances subordonnées	560	840		
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	605 154	150 000		
Immobilisations données en crédit-bail et en location				
Immobilisations données en Ijara				
Immobilisations incorporelles	424 197	410 383		
Immobilisations corporelles	6 471 144	6 555 987		
TOTAL DE L'ACTIF	121 231 199	112 850 726		

HORS BILAN			en milliers de dhs	
ENGAGEMENTS DONNES	31/12/20	31/12/19		
Engagements de financement donnés en faveur d'ECA	36 815	166 372		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 726 482	7 782 914		
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	524 885	516 696		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 517 725	3 651 862		
Titres achetés à réméré				
Autres titres à livrer				
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement reçus d'ECA				
Engagements de garantie reçus d'ECA				
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'OGD				
Titres vendus à réméré				
Autres titres à recevoir				

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES			en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19		
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 175 215	5 989 320		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	25 075	30 824		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 497 323	4 493 832		
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	181 878	110 287		
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	27 630	35 883		
Commissions sur prestations de service	490 545	493 856		
Autres produits bancaires	952 763	824 638		
Transferts de charges sur DI et Wakala Bil Istithmar reçus				
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 258 778	2 219 446		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	472 653	399 716		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 091 347	1 122 239		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	211 597	197 121		
Autres charges bancaires	483 181	500 370		
Transferts de produits sur DI et Wakala Bil Istithmar reçus				
PRODUIT NET BANCAIRE	3 916 437	3 769 874		
Produits d'exploitation non bancaire	169 074	275 578		
Charges d'exploitation non bancaire	101 917	117 193		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 988 312	1 959 560		
Charges de personnel	1 124 223	1 121 174		
Impôts et taxes	37 349	35 377		
Charges externes	607 002	555 849		
Autres charges générales d'exploitation	42 542	47 681		
DAP des immobilisations	177 196	199 480		
DAP ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 073 622	1 898 808		
DAP pour créances et engagements par signature	912 898	921 409		
Pertes sur créances irrécouvrables	345 507	634 020		
Autres dotations aux provisions	815 216	343 380		
RPR SUR CREANCES AMORTIES	507 801	502 834		
RP pour créances et engagements par signature	442 343	401 659		
Récupérations sur créances amorties	43 268	34 981		
Autres reprises de provisions	22 190	66 194		
RESULTAT COURANT	429 461	572 725		
Produits non courants	3 503	1 257		
Charges non courantes	147 179	107 748		
RESULTAT AVANT IMPOTS	285 785	466 234		
Impôts sur les résultats	77 521	63 798		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	208 264	402 437		

PASSIF			en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19		
Banques centrales, TP, SCP				
Dettes envers les ECA	14 767 616	12 321 869		
A vue	1 703 022	420 541		
A terme	13 064 594	11 901 328		
Dépôts de la clientèle	83 291 413	78 717 939		
Comptes à vue créditeurs	43 544 786	40 494 154		
Comptes d'épargne	13 464 256	13 173 773		
Dépôts à terme	23 051 662	22 908 543		
Autres comptes créditeurs	3 230 709	2 141 470		
Titres de créance émis	7 540 681	7 492 364		
Titres de créance négociables	7 540 681	7 492 364		
Emprunts obligataires				
Autres titres de créance émis				
Autres passifs	1 646 730	1 401 621		
Provisions pour risques et charges	1 827 121	1 168 022		
Provisions réglementées				
Subventions, fonds publics affectés et FSG	7 157	7 157		
Dettes subordonnées	4 531 760	4 331 295		
Ecart de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	2 800 467	2 780 345		
Capital	4 227 677	4 227 677		
Actionnaires. Capital non versé (-)				
Report à nouveau (+/-)	382 315			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	208 264	402 437		
TOTAL DU PASSIF	121 231 199	112 850 726		

ETAT DES SOLDES DE GESTION			en milliers de dhs	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/20	31/12/19		
Intérêts et produits assimilés	4 704 276	4 634 944		
Intérêts et charges assimilées	1 775 597	1 719 076		
MARGE D'INTERET	2 928 679	2 915 868		
Commissions perçues	490 545	493 856		
Commissions servies	11 969	21 827		
Marge sur commissions	478 576	472 028		
Résultat des opérations sur titres de transaction	423 130	424 714		
Résultat des opérations sur titres de placement	72 428	63 030		
Résultat des opérations de change	205 398	82 800		
Résultat des opérations sur produits dérivés				
Résultat des opérations de marché	700 957	570 545		
Résultat des opérations sur titres de Mourabaha & Moucharaka				
Divers autres produits bancaires	38 533	35 892		
Diverses autres charges bancaires	230 308	224 458		
Parts des titulaires de compte de dépôts d'investissement				
PRODUIT NET BANCAIRE	3 916 437	3 769 874		
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-25 677	-37 412		
Autres produits d'exploitation non bancaire	169 074	275 578		
Autres charges d'exploitation non bancaire	101 917	117 193		
Charges générales d'exploitation	1 988 312	1 959 560		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 969 605	1 931 287		
DNRP pour créances et engagements par signature en souffrance	772 794	1 118 788		
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	767 350	239 774		
RESULTAT COURANT	429 461	572 725		
RESULTAT NON COURANT	- 143 676	-106 491		
Impôts sur les résultats	77 521	63 798		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	208 264	402 437		
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	208 264	402 437		
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	177 196	199 480		
DAP pour dépréciation des immobilisations financières	26 867	38 606		
Dotations aux provisions pour risques généraux	355 000	204 223		
Dotations aux provisions réglementées	100 800			
Dotations non courantes				
Reprises de provisions	22 190	66 194		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	163 927	274 354		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles		327		
Plus-values de cession sur immobilisations financières				
Moins-values de cession sur immobilisations financières				
Reprises de subventions d'investissement reçues				
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	682 009	504 525		
Bénéfices distribués				
AUTOFINANCEMENT	682 009	504 525		

DETAIL DES AUTRES ACTIFS			en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19		
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES				
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES				
DEBITEURS DIVERS	597 001	607 070		
Sommes dues par l'Etat	492 344	502 017		
Divers autres débiteurs	104 658	105 053		
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	2 430 790	1 919 478		
COMPTES DE REGULARISATION	1 477 312	976 140		
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES				
TOTAL	4 505 103	3 502 688		

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Produits d'exploitation bancaire perçus	6 175 215	5 989 320
Récupérations sur créances amorties	43 268	34 981
Produits d'exploitation non bancaire perçus	172 576	276 835
Charges d'exploitation bancaire versées	-3 867 867	-3 650 402
Charges d'exploitation non bancaire versées	-249 096	-224 940
Charges générales d'exploitation versées	-2 012 233	-2 036 736
Impôts sur les résultats versés	-77 521	-63 798
I. Flux de trésorerie nets provenant du CPC	184 343	325 261
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	931 737	-1 753 840
Créances sur la clientèle	-5 931 706	-5 504 554
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	4 076 634	-3 013 886
Autres actifs	-1 002 415	285 856
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 445 747	476 471
Dépôts de la clientèle	4 573 474	4 357 887
Titres de créance émis	48 317	1 522 778
Autres passifs	245 109	362 053
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	5 386 897	- 3 267 234
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	5 571 239	- 2 941 974
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	912 149	547 283
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-173 760	-1 031 613
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	738 389	- 484 330
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	200 465	1 308 845
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
augmentation des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	200 465	1 308 845
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	6 510 093	- 2 117 459
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 941 642	4 059 101
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 451 735	1 941 642

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

en milliers de dhs

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/20	31/12/19
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6 831 919	50 000	468 170	899 286	8 249 376	1 091 314
VALEURS RECUES EN PENSION						875 153
Au jour le jour						200 047
A terme						675 107
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE		100 000			100 000	1 332 447
Au jour le jour		100 000			100 000	1 119 478
A terme						212 969
PRETS FINANCIERS			256 531		256 531	
AUTRES CREANCES		1			1	1
INTERETS COURUS A RECEVOIR		17			17	209
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	6 831 919	150 018	724 701	899 286	8 605 924	3 299 124

CREANCES SUR LA CLIENTELE

en milliers de dhs

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/20	31/12/19
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	889 295	104 975	17 809 793	16 138 163	34 942 226	32 657 312
Comptes à vue débiteurs	687 016	104 975	8 440 252	5 155 022	14 387 265	15 453 773
Créances commerciales sur le Maroc	2 279		1 485 181	2 596 290	2 596 290	3 107 021
Crédits à l'exportation			247 872	24 634	272 506	325 979
Autres crédits de trésorerie	200 000		7 636 488	9 849 678	17 686 166	13 770 539
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 054 522	2 054 522	2 067 332
CREDITS A L'EQUIPEMENT	763 920		10 193 347	8 515 484	19 472 751	19 302 827
CREDITS IMMOBILIERS			7 413 846	9 171 754	16 585 600	16 943 663
AUTRES CREDITS	50 000	5 389 048	159 167	1 617 557	7 215 772	4 288 453
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	784 533		24 104		808 636	880 278
INTERETS COURUS A RECEVOIR				3 239 673	3 239 673	2 968 819
CREANCES EN SOUFFRANCE		4 467	1 972 076	287 523	2 264 066	1 998 012
TOTAL	2 487 748	5 498 490	37 572 333	41 024 677	86 583 247	81 106 695

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

en milliers de dhs

	ECA	Emetteurs publics	Emetteurs privés		31/12/20	31/12/19
			financiers	non financiers		
TITRES COTES	535 792	8 335 156	2 622 203	157 079	11 650 230	15 726 214
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		8 335 156			8 335 156	11 559 426
Obligations				2 657	2 657	363 823
Autres titres de créance						
Titres de propriété	535 792		2 622 203	154 422	3 312 417	3 802 965
TITRES NON COTES						652
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						652
Titres de propriété						
TOTAL	535 792	8 335 156	2 622 203	157 079	11 650 230	15 726 865

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

en milliers de dhs

	Valeur Comptable Brute	Valeur Actuelle	Valeur de Remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	4 194 435	4 194 435	4 078 391			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	1 625 844	1 625 844	1 509 800			
Obligations	2 568 591	2 568 591	2 568 591			
Autres titres de créance						
Titres de propriété	2 568 591	2 568 591	2 568 591			
TITRES DE PLACEMENT	4 180 110	4 149 614	3 992 506	26 247	56 743	56 743
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3 379 656	3 403 543	3 246 500	26 182	2 295	2 295
Obligations	25 153	2 718	2 653	65	22 500	22 500
Autres titres de créance						
Titres de propriété	775 300	743 353	743 353		31 947	31 947
TITRES D'INVESTISSEMENT	3 230 576	3 366 997	3 208 161	137 652	1 230	
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3 230 576	3 366 997	3 208 161	137 652	1 230	
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	11 605 121	11 711 046	11 395 103	163 898	57 973	56 743

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

en milliers de dhs

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	-	
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%	-	8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%	-	100	
SOGETA	Agriculture	-	0,00%	-	300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	-	172
SOCIETE LAITIERE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%	-	197	
FRUMAT	Agro-Industrie	-	0,00%	-	14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	-	
AGRICULTURE & PECHE				14 561	15 104	172
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	102 672	22 328	
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	-	
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	-	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	-	
SWIFT	Service	-	0,00%	23	-	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%	10 000	-	3 500
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	5 610	3 172	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	7 969	696	
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%	146	34	
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 234	5 516	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	-	
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	822	6 678	
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	340	-	-
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356	-	
CAM LEASING	Leasing	100 000	100,00%	73 438	26 562	
AL FILAHI CASH	Société de paiement	5 000	100,00%	5 000	-	
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410	-	9 600
MSIN GESTION	Gestionnaire OPCVM	1 000	30,00%	287	13	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59	-	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	3,00%	11 765	-	
AL AKHDAR BANK	banque participative	400 000	51,00%	204 000	-	
AFREXIMBANK	Banque	47 500 000	0,06%	4 727	-	
AMIFA	Micro finances		40,00%	2 467	-	
BANQUE, FINANCE & SERVICES				490 572	65 000	13 100
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	-	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	1 548	8 452	
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%	500	-	
DIVERS				18 613	8 452	-
DOTATIONS DIVERSES				242 076	65 018	
TOTAL				765 822	153 573	13 272

CREANCES SUBORDONNEES

en milliers de dhs

Créances	MONTANTS				Dont Entreprises liées et apparentées	
	31/12/20		31/12/19		31/12/20	31/12/19
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées	560	-	560	840	560	840
Etablissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL	560	-	560	840	560	840

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

en milliers de dhs

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/20	31/12/19
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		224 369	62 325	1 171	287 865	405 834
VALEURS DONNEES EN PENSION	6 215 224	150 162	1 375 955		7 741 341	6 600 167
Au jour le jour			1 375 955		1 375 955	
A terme	6 215 224	150 162			6 365 386	6 600 167
EMPRUNTS DE TRESORERIE	3 886 000	315 000	1 000 000		5 201 000	4 217 817
Au jour le jour						
A terme	3 886 000	315 000	1 000 000		5 201 000	4 217 817
EMPRUNTS FINANCIERS				1 472 898	1 472 898	1 056 520
AUTRES DETTES		41 192			41 192	17 013
INTERETS COURUS A PAYER	17 284	39	2 403	3 594	23 320	24 518
TOTAL	10 118 508	730 761	2 440 683	1 477 663	14 767 616	12 321 869

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dhs

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	842 138	44 146			886 284	431 755	30 332		462 087	424 197
Droit au bail	20 149				20 149	8 170			8 170	11 979
Immobilisations en recherche et développement										
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	821 989	44 146			866 135	423 585	30 332		453 917	412 218
Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 674 379	1 207 055	1 231 927		8 649 507	2 118 392	195 903	135 931	2 178 364	6 471 144
Immeubles d'exploitation	2 243 861	942 996	872 773	672 571	2 986 655	362 652	43 508	118 204	287 957	2 698 698
Terrain d'exploitation	580 871		174 117		406 753					406 753
Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 646 058	2 380	698 655	112 254	1 062 037	362 652	43 508	118 204	287 957	774 080
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	16 932	7 920		3 331	28 183					28 183
CC dans les SCI rattachées à l'exploitation		932 696		556 985	1 489 681					1 489 681
Mobilier et matériel d'exploitation	858 515	37 660	3 532		892 643	731 909	36 003	3 532	764 380	128 263
Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	276 269	8 511	2 614		282 166	218 210	11 775	2 614	227 371	54 795
Matériel Informatique	462 270	23 376	918		484 728	408 044	20 496	918	427 622	57 106
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	62 633				62 633	62 623	3		62 626	6
Autres matériels d'exploitation	57 343	5 773			63 116	43 031	3 730		46 761	16 355
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 042 282	59 662	1 703	25 838	1 126 080	767 587	65 882	1 322	832 148	293 932
Immobilisations corporelles hors exploitation	4 490 249	152 312	353 920	659 372	3 629 269	256 244	50 510	12 874	293 879	3 335 389
Terrains hors exploitation	526 019		570		525 449					525 449
Immeubles hors exploitation	1 044 395	5 388	1 707	102 387	945 690	164 860	37 067	12 418	189 509	756 181
Mobilier et matériel hors exploitation	112 846	752	456		113 142	53 173	9 985	456	62 702	50 440
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	2 806 988	146 171	351 186	556 985	2 044 988	38 211	3 458		41 669	2 003 319
Immobilisations en cours	39 473	14 425		39 037	14 861					14 861
TOTAL	9 516 517	1 251 201	1 231 927	-	9 535 792	2 550 146	226 236	135 931	2 640 451	6 895 341

DEPÔTS DE LA CLIENTELE

en milliers de dhs

DEPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/20	31/12/19
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 341 735	3 036 424	8 874 956		26 246 418	43 499 533
COMPTE D'EPARGNE					13 411 255	13 118 783
DEPOTS A TERME	353 161	8 294 546	4 154 526		10 015 894	22 629 377
AUTRES COMPTES CREDITEURS	100 928	1 852	1 110 424		2 017 505	3 230 709
INTERETS COURUS A PAYER					331 789	331 789
TOTAL	5 795 824	11 332 822	14 139 906		52 022 861	83 291 413

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	468 698	303 388
CREDITEURS DIVERS	381 158	299 639
Sommes dues à l'Etat	249 000	172 140
Sommes dues aux organismes de prévoyance	45 647	47 449
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568
Fournisseurs de biens et services	46 960	49 744
Divers autres créditeurs	26 982	17 737
COMPTES DE REGULARISATION	796 874	798 594
CES SUR OPERATIONS DIVERSES		
TOTAL	1 646 730	1 401 621

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

en milliers de dhs

Rubriques	31/12/20	31/12/19
Subventions d'investissement	3 578	3 578
Subvention KFW reçue		
Subvention Union Européenne reçue	15 785	15 785
Autres subventions reçues de l'Etat	3 578	3 578
Montant inscrit à pertes et profits		
Fonds de garantie Union Européenne	-15 785	-15 785
TOTAL	3 578	3 578

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dhs

CAPITAUX PROPRES	31/12/19	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/20
Ecart de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	2 780 345	20 122		2 800 467
Réserve légale	80 746	20 122		100 867
Autres réserves	1 256 479			1 256 479
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120			1 443 120
Capital	4 227 677			4 227 677
Capital appelé	4 227 677			4 227 677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)		382 315		382 315
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	402 437	- 402 437	208 264	208 264
TOTAL	7 410 458		208 264	7 618 722

PROVISIONS

en milliers de dhs

PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	31/12/19	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/20
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 453 368	969 613	434 624		5 988 358
Créances sur la clientèle	4 919 684	908 707	425 809		5 402 581
Titres de placement	32 730	31 638	7 625		56 743
Titres de participation et emplois assimilés	127 896	26 867	1 190		153 573
Titres d'investissement					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	373 059	2 402			375 461
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 168 022	790 139	37 534	- 93 506	1 827 121
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	20 227	1 790	16 534		5 483
Provisions pour risques de change	16 681				16 681
Provisions pour risques généraux	986 000	355 000	21 000		1 320 000
Provisions pour autres risques et charges	145 114	433 350		-93 506	484 957
Provisions réglementées					
TOTAL	6 621 390	1 759 752	472 158	- 93 506	7 815 479

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dhs

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	VNC	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations d'exploitation	874 475	128 531	745 945	905 256	159 312	
Immobilisations hors exploitation	353 920	456	353 463	357 828	4 364	
Mobiliers & Matériels de bureau	3 532	3 532	-	251	251	
TOTAL	1 231 927	132 519	1 099 408	1 263 335	163 927	

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dhs

	31/12/20	31/12/19
Engagements de financement et de garantie donnés	11 805 907	12 117 844
Engagements de financement en faveur d'ECA	36 815	166 372
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7 726 482	7 782 914
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	524 885	516 696
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 517 725	3 651 862
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement et de garantie reçus d'ECA		
Engagements de garantie reçus d'ECA		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'OG divers		

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

TITRES	31/12/20	31/12/19
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	6 275 602	2 565 473
Devises à recevoir	1 017 692	783 763
Dirhams à livrer	719 903	268 472
Devises à livrer	2 384 764	1 014 028
Dirhams à recevoir	2 153 243	499 211
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	6 275 602	2 565 473

DETTES SUBORDONNEES

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaletur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (contrevaletur en KDH)	Montant N-1 (contrevaletur en KDH)	Montant N (contrevaletur en KDH)	Montant N-1 (contrevaletur en KDH)
MAD	210 500		7 ANS		210 500				
MAD	3 239 500		10 ANS		3 239 500				
MAD	1 050 000		Perpétuelles		1 050 000				
TOTAL	4 500 000				4 500 000				

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DUREE RESIDUELLE, DES EMPLOIS, DES RESSOURCES

en milliers de dhs

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
PRETS FINANCIERS					2 957	249 435		252 392
FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	9 712 268	3 005 223	2 757 297	4 964 355	8 602 899	11 441 776	19 113 087	59 596 905
EMPRUNTS FINANCIERS		4 600	1 725 844	167 854	4 189 245	3 704 256	1 813 323	11 605 122
CREANCES SUBORDONNEES					560			560
DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES				255 154		350 000		605 154
TOTAL EMPLOIS	9 712 268	3 009 823	4 483 141	5 387 363	12 795 661	15 745 467	20 926 410	72 060 133

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 816 610	548 776						6 365 386
COMPTES & EMPRUNTS DE TRESORERIE A TERME	60 000	961 000	650 000	3 530 000				5 201 000
EMPRUNTS FINANCIERS				171 304	1 301 594			1 472 898
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	2 428 246	5 935 044	6 465 259	6 666 829	1 004 115	318 633		22 818 126
TITRES DE CREANCE EMIS		2 051 000	1 089 000	851 000	1 658 000	767 000	1 000 000	7 416 000
DETTES SUBORDONNEES					1 440 500	829 500	2 230 000	4 500 000
TOTAL RESSOURCES	8 304 856	9 495 820	8 204 259	11 219 133	5 404 209	1 915 133	3 230 000	47 773 410

VALEURS ET SURETES RECUES

ET DONNEES EN GARANTIE

en milliers de dhs

Valeurs et sûretés reçues en garantie	VNC	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 056 859		4 056 859
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	4 056 859	4 056 859	4 056 859

Valeurs et sûretés données en garantie	VNC	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 008 381		13 008 381
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	13 008 381	13 008 381	13 008 381

CONCENTRATION DES RISQUES

SUR UN MEME BENEFICIAIRE

en milliers de dhs

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
3	4 599 635	3 940 318	443 789	215 528



COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

TITRES DE CREANCES EMIS

Nature	Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux	principal	IC	en milliers de dhs	
							Total	
CD	15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	297 000	1 222		298 222
CD	19/04/2017	19/04/2024	7 ANS	3,71	20 000	82		20 082
CD	27/03/2019	27/03/2021	2 ANS	2,81	780 000	5 049		785 049
CD	01/04/2019	01/04/2021	2 ANS	2,79	212 000	1 162		213 162
CD	24/06/2019	24/06/2021	2 ANS	2,72	40 000	205		40 205
CD	02/08/2019	02/08/2021	2 ANS	2,74	190 000	1 202		191 202
CD	17/10/2019	17/10/2021	2 ANS	2,72	120 000	2 047		122 047
CD	14/11/2019	14/11/2024	5 ANS	3,00	585 000	13 548		598 548
CD	18/02/2020	16/02/2021	52 SEMAINES	2,63	1 052 000	16 897		1 068 897
CD	18/02/2020	18/02/2022	2 ANS	2,73	65 000	672		65 672
CD	20/02/2020	18/02/2021	52 SEMAINES	2,63	30 000	170		30 170
CD	20/02/2020	20/02/2022	2 ANS	2,73	29 000	164		29 164
CD	08/05/2020	08/05/2022	2 ANS	2,80	158 000	3 614		161 614
CD	17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,40	270 000	5 210		275 210
CD	25/06/2020	24/06/2021	52 SEMAINES	2,42	130 000	1 591		131 591
CD	25/06/2020	25/06/2022	2 ANS	2,64	320 000	6 795		326 795
CD	05/08/2020	04/08/2021	52 SEMAINES	2,00	400 000	7 373		407 373
CD	22/09/2020	21/09/2021	52 SEMAINES	2,05	215 000	4 013		219 013
CD	24/09/2020	24/03/2021	26 SEMAINES	1,95	86 000	1 873		87 873
CD	24/09/2020	23/09/2021	52 SEMAINES	2,05	10 000	39		10 039
CD	14/10/2020	14/04/2021	26 SEMAINES	1,92	25 000	98		25 098
CD	15/10/2020	15/04/2021	26 SEMAINES	1,92	1 407 000	24 829		1 431 829
CD	15/10/2020	14/10/2021	52 SEMAINES	2,09	115 000	3 300		118 300
CD	15/10/2020	15/10/2022	2 ANS	2,40	860 000	23 522		883 522

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
ACTIF :	4 520 791	4 103 248
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	200 003	150 182
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	899 286	660 654
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2 983 242	2 846 211
Titres de transaction et de placement et investissement	364 188	358 506
Autres actifs	71 605	85 266
Titres de participation et emplois assimilés	2 467	2 429
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4 520 791	4 103 248
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		613
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 471 242	2 221 889
Dépôts de la clientèle	704 157	524 943
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	2 345 392	1 355 803
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1 208 327	1 660 353
Engagements reçus		
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	524 885	516 696

COMMISSIONS

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
COMMISSIONS PERCUES :	555 518	552 491
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	64 974	58 636
sur opérations de change		
interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 995	1 584
Commissions sur fonctionnement de compte	184 515	177 267
sur moyens de paiement	211 990	214 231
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	92 045	100 773
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSEES	11 969	21 827
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	11 969	21 827

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

	en milliers de dhs	
CATEGORIE DES TITRES	31/12/20	31/12/19
Titres de participations & titres de placement	27 630	35 883
TOTAL	27 630	35 883

MARGE D'INTERETS

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
INTERETS PERCUS	4 704 276	4 634 944
IPA sur opérations avec les ECA	25 075	30 824
IPA sur opérations avec la clientèle	4 497 323	4 493 832
IPA sur titres de créance	181 878	110 287
INTERETS SERVIS	1 775 597	1 719 076
ICA sur opérations avec les ECA	472 653	399 716
ICA sur opérations avec la clientèle	1 091 347	1 122 239
ICA sur titres de créance émis	211 597	197 121
Charges sur immobilisations		
MARGE D'INTERET	2 928 679	2 915 868

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
PRODUITS	941 861	824 629
Gains sur les titres de transaction	550 491	577 606
Plus-value de cession sur titres de placement	140 935	85 436
Reprise de provision sur dépréciation des TP	7 625	41 388
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	242 810	120 200
CHARGES	240 904	254 084
Pertes sur les titres de transaction	127 361	152 891
Moins-value de cession sur titres de placement	44 494	35 276
Etalement de la prime d'INV / placement		
DAP sur dépréciation des titres de placement	31 638	28 518
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	37 411	37 399
Diverses autres charges bancaires		
RESULTAT	700 957	570 545

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
Autres produits bancaires	952 763	824 638
Gains sur titres de transaction	550 491	577 606
Plus-values de cession sur titres de placement	140 935	85 436
Produits sur opérations de change	242 810	120 200
Divers autres produits bancaires	10 902	8
Reprises de provisions sur dépréciations des titres de placement	7 625	41 388
Autres charges bancaires	483 181	500 370
Charges sur emprunts de titres	95 069	78 949
Pertes sur Titres actions / OPCVM	32 291	73 942
Charges sur titres de placements		
Moins-values sur titres de placement	44 494	35 276
Charges sur moyens de paiement		
Cotisation au fonds de garantie	119 249	108 973
Charges opération de change	37 411	37 399
Commissions sur achats et cession de titres	11 969	21 827
Autres charges	111 058	115 485
Provisions sur titres	31 638	28 518
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
Produits d'exploitation non bancaire	169 074	275 577
Plus-values de cession d'immobilisation	163 927	274 354
Subventions reçues		
Autres produits non bancaires	5 147	1 224
Charges d'exploitation non bancaire	101 917	117 193
Charges sur valeurs et emplois divers	101 917	117 193
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 073 622	1 898 808
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	507 801	502 834
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	3 503	1 257
Charges non Courantes	147 179	107 748

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
Produit Net Bancaire	3 916 437	3 769 874
Résultat Brut d'exploitation	1 969 605	1 931 287
Résultat avant impôt	285 785	466 234

Passif éventuel (B32 bis)

Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision.

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

	Solde au début de l'exercice	Opérations de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	46 336	196 461	211 880	30 917
B. T.V.A. Récupérable	3 313	146 071	137 004	12 380
sur charge	2 318	107 954	102 697	7 574
sur immobilisations	995	38 117	34 307	4 805
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	43 023	50 390	74 875	18 537

EFFECTIF

	en nombre	
	31/12/20	31/12/19
Effectifs rémunérés	3 885	3 961
Effectifs utilisés	3 885	3 961
Effectifs équivalent plein temps	3 885	3 961
cadres équivalent plein temps	2 575	2 591
Employés équivalent plein temps	1 310	1 370
Dont effectifs employés à l'étranger		

RESEAU

	en nombre	
	31/12/20	31/12/19
Guichets permanents	520	521
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de la banque	520	521
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

	en nombre	
	31/12/20	31/12/19
Comptes courants	146 438	124 843
Comptes chèques (hors MRE)	447 165	446 151
Comptes MRE	13 389	13 810
Comptes d'épargne	738 482	705 934
Comptes à terme et bons de caisse	3 048	2 808
TOTAL	1 348 522	1 293 546

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
CHARGES DE PERSONNEL	1 124 223	1 121 174
Dont salaires & appointements	106 497	106 619
Dont charges d'assurances sociales	86 716	86 294
Dont charges de retraite	103 624	104 247
Dont charges de formation	16 168	19 643
Dont autres charges de personnel	811 217	804 370
IMPÔTS ET TAXES	37 349	35 377
Taxes urbaines & taxes d'édilité	6 807	6 580
Patente	22 068	22 105
Autres impôts et taxes	8 474	6 692
CHARGES EXTERNES	607 002	555 849
Loyers de crédit-bail et de location	134 687	126 554
Frais d'entretien et de réparation	129 134	110 596
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	37 324	36 743
Transports et déplacements	49 998	41 009
Publicité, publications et relations publiques	53 115	37 314
Autres charges externes	202 743	203 634
Autres charges générale d'exploitation	42 542	47 681
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	177 196	199 480
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 988 312	1 959 560

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
I - RESULTAT NET COMPTABLE	208 264	
. Bénéfice net	208 264	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	192 810	
III - DEDUCTIONS FISCALES		191 558
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		209 516
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
I. DETERMINATION DU RESULTAT		
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	429 461	572 725
Réintégrations fiscales	115 289	863 206
Déductions fiscales	191 558	1 157 014
Résultat courant théoriquement imposable	353 192	278 916
Impôt théorique sur résultat courant	130 681	103 199
Résultat courant après impôts	222 511	175 717

FONDS PROPRES

	en milliers de dhs	
	31/12/20	31/12/19
FONDS PROPRES	11 981 019	11 713 502
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	8 198 226	7 838 509
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	7 188 751	6 988 509
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5 670 797	5 670 797
-Instruments de fonds propres de base versés	4 227 677	4 227 677
-Prime d'émission	1 443 120	1 443 120
Résultats non distribués	1 846 858	1 658 916
Autres réserves	100 868	80 745
Autres immobilisations incorporelles	-429 772	-421 949
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1 009 475	850 000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3 782 793	3 874 993
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3 086 464	3 278 900
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	696 329	588 936
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-429 772	-421 949
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		7 157
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	6 941 904	6 544 635
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	6 191 408	5 686 193
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	185 251	311 726
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	565 246	546 716
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,45%	9,58%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,81%	14,32%

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

			en milliers de dhs
Montant du capital :			4 227 677
Montant du capital social souscrit et non appelé			
Valeur nominale des titres			100
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ETAT MAROCAIN	31 780 465	31 780 465	75,2%
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%
MCSA	3 134 311	3 134 311	7,4%
CDG	4 227 678	4 227 678	10%
TOTAL	42 276 765	42 276 765	100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

				en milliers de dhs
		Montants	Montants	
A- Origine des résultats affectés			B- Affectation des résultats	
Décision de l'Assemblée Générale du 22 Juin 2020				
Report à nouveau			Réserve légale	20 122
Résultats nets en instance d'affectation			Autres réserves	
Résultat net de l'exercice		402 437	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices			Report à nouveau	382 315
Autres prélèvements			RN en instance d'affectation	
TOTAL A		402 437	TOTAL B	402 437

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

				en milliers de dhs
		31/12/20	31/12/19	31/12/18
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES		12 157 638	11 748 910	10 037 628
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE				
Produit net bancaire		3 916 437	3 769 874	3 618 605
Résultat avant impôts		285 785	466 234	402 265
Impôts sur les résultats		77 521	63 798	30 300
Bénéfices distribués				
Résultats non distribués		3 391 045	3 182 782	2 780 345
RESULTAT PAR TITRE (en Dirhams)				
Résultat net par action ou part sociale		5	10	9
Bénéfice distribué par action ou part sociale				
PERSONNEL				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice		1 124 223	1 121 174	1 070 597
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		3 923	3 946	3 902

ACTIFS A RISQUE, RESTRUCTURES & IMPRODUCTIFS

				en milliers de dhs
		Encours	Provisions	
Créances en Souffrance Brut		7 689 223	5 408 064	
Watch List		3 378 316	657 586	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES (Clientèle CAM)	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2 262	2 212	421 666	392 148
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	48	59	1 423 977	1 398 878
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	5	3	696 600	142 900
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	en milliers de dhs
				Taux en vigueur
2015	140 500	140 500	7 ANS	4,42% (fixe)
2015	759 500	759 500	10 ANS	4,8% (fixe)
2016	70 000	70 000	7 ANS	4,11% (fixe)
2016	180 000	180 000	10 ANS	3,51% (variable)
2016	350 000	350 000	10 ANS	4,43% (fixe)
2017	1 000 000	1 000 000	10 ANS	4,22% (fixe)
2018	500 000	500 000	10 ANS	4,10 % (fixe)
2019	450 000	450 000	10 ANS	3,71% (fixe)
2019	631 600	631 600	PERPETUELLE	5,78% (variable)
2019	218 400	218 400	PERPETUELLE	5,11% (variable)
2020	60 000	60 000	PERPETUELLE	5,44% (variable)
2020	140 000	140 000	PERPETUELLE	4,70% (variable)

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENTS

					en milliers de dhs
Ventilation des risques		31/12/20		31/12/19	
		Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)	Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	15 313 205		8 501 471	
	ECA	3 123 329	1 516 939	3 388 809	790 562
	Entreprises	62 877 713	42 152 696	53 408 877	35 552 533
	Clientèle de détail	38 372 902	20 837 906	39 060 731	22 214 397
	autre actif	18 465 919	12 885 054	19 944 138	12 519 921
TOTAL		138 153 068	77 392 595	124 304 026	71 077 412
Risque de marché				2 315 638	
Risque opérationnel				7 065 573	

AUTRES ETATS

Etat		Néant
Immobilisations données en crédit-bail avec option d'achat et en location simple		
Engagements sur titres		
Dérogations		
Changements de méthodes		
Actifs éventuels		

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM a recensé tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci ont été évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus a permis l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.



Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 157 638 dont un bénéfice net de KMAD 208 264. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 86 583 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 7 667, provisionnés à hauteur de MMAD 5 403.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 5 pour un encours de MMAD 23.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (71% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Etudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.



Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 29 avril 2021



Les Commissaires aux Comptes



1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2020

Le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2020.

2. Conventions Conclues Au Cours Des Exercices Anterieurs Et Dont l'exécution s'est Poursuivie Durant l'exercice

2.1. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et MAROGEST

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,

- **Nature et objet de la convention :**

Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.

Cette convention a pour objectifs de :

- **Engagements de MAROGEST :** Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;
- **Engagement du CAM :** Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.
- **Modalités essentielles :**
 - **Durée :** La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;
 - **Conditions et modalités de résiliation :** la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;
 - **Rémunérations :** En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de KMAD 500 HT par an (KMAD 600 TTC).
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**

En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de KMAD 620 TTC, détaillé comme suit :

- **Conventions règlementées:** KMAD 600
- **Contribution au Fonds COVID:** KMAD 20

Le montant encaissé par le CAM courant 2020 est de KMAD 620 TTC.

Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 600 TTC.

2.2. Conventions de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.

- **Nature et objet de la convention :** Conventions entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale Al Akhdar Bank.

Ces conventions portent sur :

- *L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,*
- *Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.*
- **Modalités essentielles :**
 - **Durée :** La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - **Rémunérations :** Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :** Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 25 540 TTC, détaillées comme suit :
 - **Charges:** KMAD 25 230
 - **Immobilisations :** KMAD 310
 - **Montant encaissé :** Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2020 est de KMAD 85 705.



2.2. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et GCAM DOC, GCAM Doc étant une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC. Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - **Durée :** La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - **Rémunération :** Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :** les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 3 584 TTC, détaillées comme suit :
 - Dépenses & Charges: KMAD 3 580
 - Immobilisations & acquisitions: KMAD 4
 - **Montant encaissé :** Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice. Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 19 001.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du GCAM DOC :**
 - **Montant comptabilisé :** GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2020 un montant de KMAD 4 849 HT :
 - KMAD 1 749 relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives
 - KMAD 3 100 comme subvention d'équilibre
 - **Montant encaissé :** Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.
 - Le solde des dettes CAM vis-à-vis de GCAM DOC au 31 décembre 2020 est de KMAD 10 130 HT.

2.3. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion) :

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et Filahi Cash, Filahi Cash étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Modalités essentielles :**
 - **Durée :** La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - **Rémunérations :** Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de FILAHI CASH sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :** Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 695 TTC.
 - **Montant encaissé :** Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 1 347.
 - Par ailleurs, dans les livres comptables de FILAHI CASH, le CAM est redevable d'une subvention de MAD 833.333,33 HT soit MAD 1.000.000,00 TTC. Pour rappel cette subvention a été accordée à CAM Gestion (devenue Filahi Cash) à fin 2018 pour équilibre.

2.4. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO :

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;



▪ **Modalités essentielles :**

- **Durée :** La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- **Rémunérations :** Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.
- La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er janvier 2019 s'élève à KMAD 312 TTC (KMAD 260 HT) ;

▪ **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**

- **Montant comptabilisé :** Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 3 544 TTC, détaillés comme suit :
 - o Dépenses & Charges: KMAD 3 232
 - o Rémunération annuelle au titre des prestations : KMAD 312
- **Montant encaissé :** Le montant encaissé en 2020 est de KMAD 4 100
- Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2020 est de KMAD 3 544
- Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 177 957. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2020.

2.5. **Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO**

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc ;

- **Modalités essentielles :**

- **Durée :** La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- **Rémunération :** Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation ;

- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de Holdagro:**

- **Montant comptabilisé :** HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2020 un montant de KMAD 8 679
- **Montant encaissé :** Le montant décaissé au 31 décembre 2020 par le CAM s'élève à KMAD 9 255 TTC.

2.6. **Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »**

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing ;

- **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- **Durée :** La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- **Rémunérations :**
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1^{er} janvier 2019 s'élève à KMAD 360 TTC (KMAD 300 HT).

- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**

- **Montant comptabilisé :** Les dépenses et investissements engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 16 886 TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges : KMAD 7 169
 - Immobilisations & acquisitions : KMAD 9 357
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : KMAD 360
- **Montant encaissé :** Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice
- Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 22 785.

- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de CAM Leasing :**

Le CAM a accordé à CAM Leasing une subvention d'équilibre pour KMAD 8 500 HT, soit KMAD 10 200 TTC.

Au cours de l'exercice 2020, CAM a procédé au règlement de KMAD 8 400 TTC au titre de la subvention d'équilibre accordé en 2019.



2.7. Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;
- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
Cette convention porte sur :
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - Signature en 2019, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de KMAD 320 HT par an depuis le 1^{er} mars 2011, est passée à KMAD 540 HT par an à compter du 1^{er} Janvier 2019.
 - **Durée :** la durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - **Rémunérations :**
 - o Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.
 - o La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, s'élève à KMAD 648 TTC (KMAD 540 HT).
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :** Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 25 532 TTC. Le détail se présente ainsi :
 - o Investissements : KMAD261 TTC
 - o Rémunérations d'encadrement: KMAD 648 TTC
 - o Charges & dépenses: KMAD 24 592 TTC
 - o Contribution au Don Covid-19: KMAD 31 TTC
 - **Montant encaissé :** Aucun règlement n'a été effectué au cours de l'exercice 2020
 - Le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2020 est de KMAD 48 238. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2020.
 - Le solde global de la créance vis-à-vis du CAM au 31décembre 2020 est de KMAD 108 920.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de Tamwil El Fellah :**
 - **Montant comptabilisé :** Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2020 un montant de KMAD 5 547 HT relatif à la refacturation du différentiel d'intérêt.
 - **Montant décaissé :** Le CAM a réglé courant 2020 les différentiels d'intérêts (2017 à 2019) soit un montant KMAD 16 436 TTC.
 - La dette globale du CAM vis-à-vis de Tamwil El Fellah s'élève à fin 2020 à KMAD 25 947.

Le CAM a accordé une subvention d'équilibre pour KMAD 20 400 HT.

2.8. Conventions de partenariat conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi
- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - o L'appui financier ;
 - o La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
 - o Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - **Durée :** La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - **Rémunération :**
 - o Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
 - o



- Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
- Signature en 2019 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation ARDI. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 1er mars 2011 qui s'élevait à KMAD 396 TTC (KMAD 330 HT) est passée à KMAD 600 TTC (KMAD 500 HT).
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - Montant comptabilisé :
 - Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2020 se sont élevées à KMAD 5 818 TTC, détaillées comme suit :
 - Autres rémunérations: KMAD 4 979 TTC
 - Rémunération d'encadrement: KMAD 600 TTC
 - Contribution au Fonds Covid: KMAD 239 TTC
 - Aucune refacturation sur immobilisations opérée par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2020
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2020 est de KMAD 11 947.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de ARDI :**
 - Montant comptabilisé :
La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de KMAD 1 273 TTC :
 - KMAD 714 relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI,
 - KMAD 559 relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
 - Montant encaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2020.
 - Le solde de la dette du CAM vis-à-vis d'Ardi au 31 décembre 2020 est de KMAD 3 091.

2.9 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi ;
- **Nature et objet de la convention :**
Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion ;
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : indéterminée ;
 - Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.
- **Montant comptabilisé :** Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2020.





ETAT DES HONORAIRES DES CONTROLEURS DE COMPTES

	Commissaire Aux Comptes 1						Commissaire Aux Comptes 2					
	Montant/ Année			Pourcentage/ Année			Montant/ Année			Pourcentage/ Année		
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	650 000	650 000		61%	61%		700 000	700 000	700 000		76%	74%
- Filiales	420 000	420 000		39%	39%		220 000	220 000	200 000		24%	21%
Autres diligences et prestations directement liées à la Mission du commissariat aux comptes												
- Emetteur												
- Filiales												
Sous-total	1 070 000	1 070 000		100%	100%		920 000	920 000	900 000		100%	96%
Autres prestations rendues									40 000			4%
Autres												
Sous-total									40 000			
TOTAL GENERAL	1 070 000	1 070 000		100%	100%		920 000	920 000	940 000		100%	96%



- 🌿 **Communiqué de presse au titre des résultats du quatrième trimestre 2019 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse au titre des résultats de l'exercice 2019 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse relatif à la publication du rapport Financier Annuel ;**
- 🌿 **Communiqué de presse au titre des résultats du premier trimestre 2020 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse au titre des résultats du deuxième trimestre 2020 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse au titre des résultats du premier semestre 2020 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse au titre des résultats du troisième trimestre 2020 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche G » de l'emprunt obligataire subordonné 2016 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2019 ;**
- 🌿 **Communiqué de presse relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de 200 MDH ;**
- 🌿 **Communiqué de presse relatif aux résultats de l'émission obligataire subordonnée perpétuelle pour un montant de 200 MDH.**



SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

 **RAPPORT DE GESTION**

 **RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE**



I- ACTIONS A DESTINATION DU MONDE RURAL

Dans le cadre de ses missions et attributions, le Domaine Vert a entrepris plusieurs actions en 2020 dont les plus importantes sont relatées ci-dessous :

ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE :

A. Programme national Al Moustatmir Al Qaraoui « AMAQ » :

Dans le cadre du déploiement du Programme intégré d'appui et de financement des entreprises « INTELAKA », initié par Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, le monde rural et agricole bénéficie d'un dispositif spécifique, Al Moustatmir Al Qaraoui, porté par le Crédit Agricole du Maroc qui s'engage à fournir :

- Un accompagnement financier complètement repensé et adapté au cycle de vie et au niveau de maturité de l'entreprise.
- Un accompagnement non financier des entreprises à travers le conseil et la mise à leur disposition de l'expertise de la Banque et de son écosystème.
- Une convergence vers un objectif commun entre la Banque et l'entreprise en matière de croissance et de création d'emploi.

En vue de déployer ce dispositif et d'accompagner un maximum de porteurs de projets, le Domaine Vert s'est mobilisé pour en assurer la réussite à travers :

- **L'identification des pistes de prospections et des secteurs porteurs au niveau des 12 régions du Royaume** : Un important travail a été mené pour permettre au Réseau et à l'ensemble des parties prenantes de mener une prospection efficace auprès des entrepreneurs éligibles à ce programme et de cibler des secteurs et niches porteurs.

Exemple de TPE rurales et de secteurs porteurs retenus :

1- Activités des services ruraux (similaires à l'urbain)

- Professions libérales
- Métiers de la santé
- Education et Formation
- Transport des populations
- Loisirs
- Culture
- Bureaux d'étude

2- Activités para-agricoles

- Agrofournitures
- Conseil Agricole privé
- Laboratoires d'analyse (eau, sol ...)
- Travaux à façon mécaniques et manuelles;
- Ateliers de maintenance et réparation
- Logistique et transport des produits agricoles et des animaux
- Unités de valorisation des produits agricoles
- Traitement des déchets végétaux et animaux
- Projets Economie d'Energie et Energies Renouvelables
- Commercialisation des produits agricoles
- E-commerce

3- Activités rurales non agricoles

- Artisanat
- Tourisme Rural
- Activités liées aux produits forestiers
- Pêche artisanale
- Aquaculture
- Mines
- TPE de travaux Divers (BTP, matériel de construction, marbreries, agglos ...)

- **L'accompagnement du développement de l'Aquaculture** : Le Domaine Vert a élaboré, en collaboration avec l'ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture), les Business Plan des différentes activités aquacoles afin d'évaluer les besoins en financement de chaque type de projet : pisciculture, conchyliculture et algoculture. Ces besoins en financement ont permis de définir l'éligibilité des porteurs de ce type de projets au programme AMAQ et d'en faire une piste de prospection porteuse. Dans ce cadre, plusieurs projets de jeunes entrepreneurs dans le secteur de l'aquaculture, répartis à travers plusieurs régions du Royaume, ont été reçus et étudiés avec les équipes de l'ANDA.

Il s'agit de 14 000 ha répartis entre : La pisciculture 23%, la conchyliculture 57 % et l'algoculture 20 %.



Région	Nombre total des projets	Projets Jeunes entrepreneurs (537)	Projets Coopératives de pêcheurs
Dakhla	214	100	-
Souss Massa	21	3	3
Tanger Tétouan Al Hoceïma	10	3	2
Oriental	4	1	-
Guelmim Oued Noun	5	3	1
El Oualidia	4	-	-
Total	258	110	6

Nombre de projets	Nombre de Jeunes	Lieu	Activité	Superficie exploitée/Projet	Concours CAM en crédit d'investissement /Projet	Concours CAM en crédit de fonctionnement /Projet	Total crédit/Projet	Total Crédit
75	382	Dakhla	Moules	2 Ha	796 000	200 000	996 000	74 700 000
25	125	Dakhla	Algues	2 Ha	60 000	180 000	240 000	6 000 000
100	507							80 700 000
3	11	Souss Massa	Moules	15 Ha	950 000	250 000	1 200 000	3 600 000
3	24	Al Hoceïma	Moules	15 Ha	950 000	250 000	1 200 000	3 600 000
2	8	Guelmim Oued Noun	Moules	15 Ha	950 000	250 000	1 200 000	2 400 000
8	43							9 600 000
108	550							90 300 000

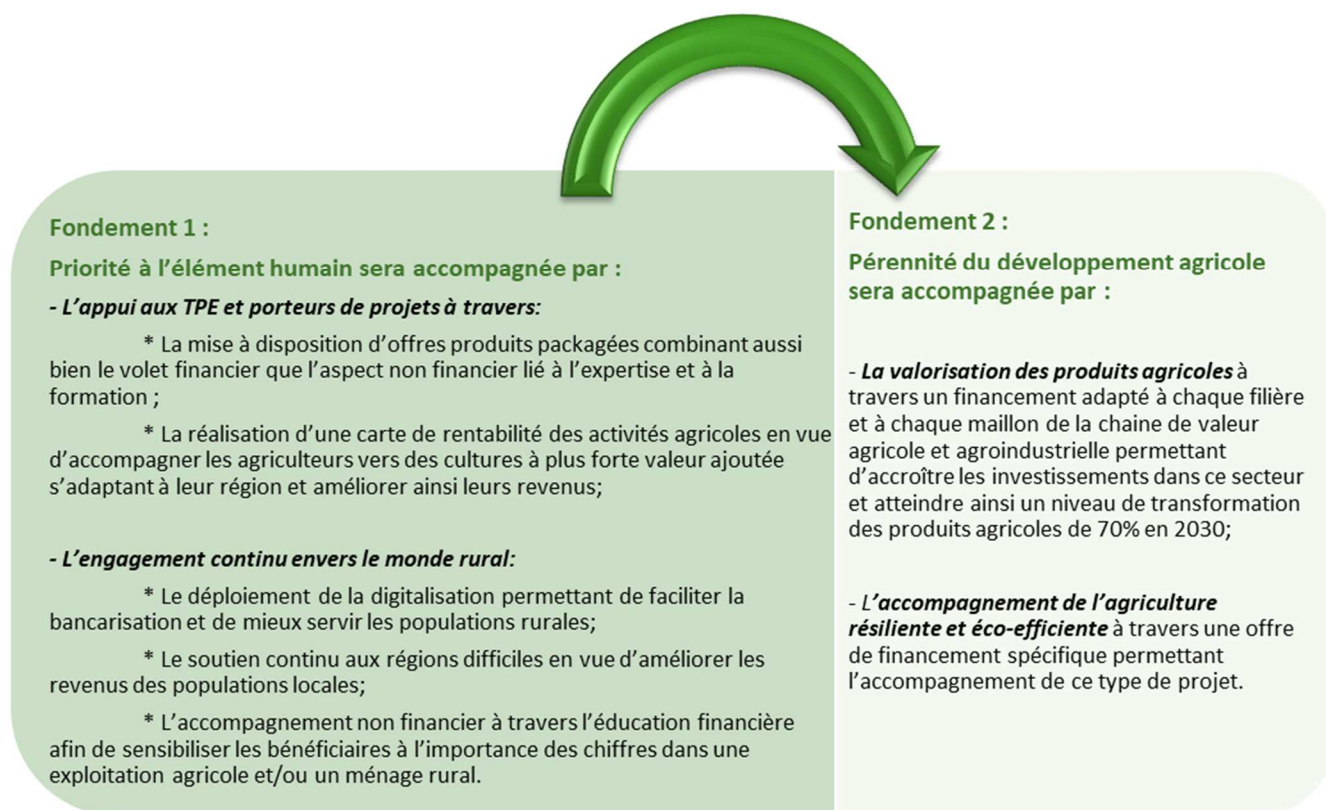
- **Rencontres régionales avec les DRA pour identifier les projets phares par Région** : Le Domaine Vert a également organisé et tenu des réunions de travail avec les responsables des Directions Régionales de l'Agriculture afin, d'un côté, de leur présenter le programme AMAQ et ses contours et, de l'autre, d'identifier avec eux les projets phares de leur région pour lesquels le CAM peut apporter un accompagnement dans le cadre de AMAQ.

A titre d'exemple, pour la région de Rabat- Salé-Kenitra, un portefeuille de 11 projets a été identifié, décliné comme suit :

- Équipement en irrigation goutte-à-goutte d'un périmètre de 30 000 Ha;
- Transformation des coopératives traditionnelles en coopératives entrepreneuriales avec contractualisation avec des sociétés de prestation de services créées par les fils et les filles des adhérents;
- Création des TPE pour les projets agricoles Pilier II (associations dynamiques) pour prendre la relève des entreprises ayant achevé le contrat de 18 mois d'entretien (irrigation, taille, récoltes...);
- 116 porteurs des projets PPP déjà attribués et 100 autres en cours;
- 97 coopératives des produits de terroir;
- Lauréats des 5 dernières années de la formation agricole;
- Nouveaux déposants de dossiers de subvention au niveau des guichets uniques;
- Sociétés de prestation de services à l'agriculture;
- Porteurs de projets de produits biologiques;
- Agro-tourisme à Oulmès;
- Autres niches: escargots, lapins, produits laitiers bio.

B. Accompagnement de la stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 » :

Depuis son lancement le 15 février 2020, le CAM s'est mobilisé afin d'accompagner la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 ». A cet effet, le Domaine Vert a défini les axes d'accompagnement de la Banque selon les deux fondements de la stratégie :



En vue d'accompagner l'axe « *Priorité à l'élément humain* », deux premières offres de financement ont été conjointement développées avec le MAPMDREF. Il s'agit des packs :

- « **CAM - Génération Green Jeunes** » destiné aux jeunes agriculteurs ainsi qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture. Il permettra d'accompagner tout jeune porteur de projet viable dans le cadre d'une première installation ou d'une reconversion.
- « **CAM - Génération Green Melkisation** » destiné aux ayants-droit des terres collectives à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement agricole (personne morale). Cette offre de financement permet aux ayants-droit de réaliser leurs projets d'investissement modernisateurs des activités et pratiques agricoles sur les parcelles.

Intégrés dans le programme Al Moustatmir Al Qaraoui, ces packs combineront les composantes suivantes :

- Crédit bancaire ;
- Subventions FDA classiques ;
- Incitations financières spécifiques du MAPMDREF ;
- Appui technique ;
- Expertise et accompagnement non financier.



En vue d'accompagner l'axe « Pérennité du développement agricole » et afin d'adapter au mieux les offres de financement aux problématiques spécifiques à chaque filière, le Crédit Agricole du Maroc a lancé, en partenariat avec le MAPMDREF et la COMADER, un cycle de réunions avec les différentes fédérations interprofessionnelles de l'agriculture. La Banque propose ainsi de mettre en place, avec l'ensemble des parties prenantes, un dispositif permettant d'apporter les mesures de soutien nécessaires aux opérateurs que ce soit en termes d'appui à l'investissement ou de restructuration. Ce dispositif sera formalisé en 3 accords interdépendants :

Premier niveau : Un protocole cadre « CAM-COMADER »

Ce protocole de premier niveau permettra de définir le cadre global, les objectifs et les grandes lignes de cette nouvelle approche. Il sera élaboré en commun accord avec le MAPMDREF et constituera une feuille de route pour l'ensemble des mesures d'appui du CAM aux différentes filières agricoles.

Deuxième niveau : Un protocole sectoriel cadre « CAM-Interprofession »

Ce protocole de deuxième niveau sera signé entre le CAM et chacune des interprofessions du pays. Il portera sur :

- La vision stratégique détaillée de la filière (le contenu détaillé du nouveau contrat programme 2021-2030 : objectifs, investissements, niveau de production, besoins en valorisation, parts de marché...);
- Le plan d'action de la filière décliné par région et par maillon de la chaîne de valeur ;
- Les besoins d'accompagnement de la filière.

Il définira également les engagements globaux de la Banque pour l'accompagnement de la filière concernée et de ses besoins.

Troisième niveau : Accords « CAM-Opérateur »

Cet accord précisera les modalités opérationnelles de mise en œuvre des mesures de soutien adaptées à chaque opérateur qui en aura besoin et ce dans le cadre du plan d'action de la filière, dans lequel l'opérateur doit s'inscrire.

La Banque pourra ainsi déployer des mesures de soutien justifiées aux opérateurs que ce soit en termes de restructuration ou d'appui à l'investissement.

Organisées par le Domaine Vert, les réunions, qui ont démarré le 24 novembre, concernent les 18 interprofessions agricoles que compte le pays.

Les premières réunions ont été tenues avec les interprofessions suivantes: MAROC-CITRUS le 24/11/2020, FISA le 01/12/2020 et INTERPROLIVE le 08/12/2020.

Axe transverse aux filières agricoles : entrepreneuriat des jeunes

En parallèle et dans la même lignée, le Domaine Vert a organisé, le 15 décembre 2020, un important webinaire autour de la thématique de l'entrepreneuriat des jeunes dans le domaine agricole et le milieu rural en présence du MAPMDREF, de la COMADER et de l'ensemble des présidents des fédérations interprofessionnelles de l'agriculture. Cette rencontre a permis de définir les moyens à mettre conjointement en œuvre pour apporter une contribution significative à la question de l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole et ce, en vue de participer au développement d'un environnement incitatif propice à l'émergence d'une classe moyenne agricole et rurale.

Pour mieux structurer les actions afférentes à ce sujet, il a été décidé de mettre en place un protocole de coopération MAPMDREF-CAM-COMADER, transverse à l'ensemble des filières agricoles, portant sur la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique pour les jeunes entrepreneurs agricoles.



C. Mesures de soutien aux agriculteurs : Campagne 2019-2020

Fidèle à sa mission de service public et à son soutien permanent apporté à ses clients durant les situations difficiles, le CAM a mis en place un ensemble de mesures permettant d'atténuer l'impact des aléas climatiques de la campagne agricole 2019-2020 et de la pandémie.



Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de financement de 1,5MMDHS :

Le CAM a mobilisé une enveloppe additionnelle de financement de 1.5 MMDH selon la répartition suivante :

- **500 MDH pour le crédit Lakssiba** permettant aux éleveurs d'acquérir l'orge (à 2DH/Kg) mis à leur disposition dans le cadre de l'opération menée par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et aussi de répondre à l'ensemble des besoins à court terme des agriculteurs pratiquant l'élevage d'embouche et l'élevage laitier;
- **600 MDH pour le crédit Filaha Rabiya** permettant de financer les besoins des agriculteurs des périmètres favorables désirant mettre en place leurs cultures printanières programmées ou en remplacement des cultures d'hiver affectées.
- **400 MDH pour le crédit Lghars** permettant aux agriculteurs d'assurer l'entretien nécessaire de leurs vergers et sauvegarder ainsi les futures productions.

Extension du produit Laksiba aux éleveurs transhumants :

En collaboration avec les structures du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et afin de sauvegarder le cheptel transhumant, le CAM a financé les besoins des éleveurs pratiquant la transhumance afin qu'ils puissent bénéficier, eux aussi, de l'opération de l'orge subventionné lancée par le MAPMDREF.

Ces crédits sont plafonnés à hauteur de 10.000 Dh/éleveur transhumant. L'accompagnement des éleveurs présentant des justificatifs de leurs exploitations agricoles se fait dans les conditions en vigueur au GCAM.



ENDETTEMENT

Opération de traitement de l'endettement des agriculteurs :

Le CAM a lancé une opération de traitement de l'endettement pour l'ensemble des agriculteurs opérant dans toutes les filières de productions agricoles en fonction de leurs encours :

- Traitement automatique pour les petits agriculteurs :
 - ✓ Report avec décalage des échéances des crédits Moyen et Long Terme ;
 - ✓ Report des échéances de crédits de campagne ;
 - ✓ Possibilité de bénéficier d'un crédit moyen terme dans le cadre d'AMAQ pour faire face aux besoins de l'exploitation.
- Traitement au cas par cas pour les autres agriculteurs : examen de la situation d'endettement et facilités de paiement accordées selon la capacité de remboursement.

Ce traitement concerne aussi bien les clients du Crédit Agricole du Maroc que ceux de Tamwil El Fellah.

Encouragement au remboursement des échéances agricoles 2020 :

Le GCAM a mis en place une incitation visant l'encouragement des agriculteurs à rembourser les échéances agricoles de la campagne 2020. Cette initiative a tenu compte des doubles contraintes subies par les agriculteurs : la sécheresse et les effets du confinement imposé par la Covid-19.

Cette incitation spéciale a pour objet de récompenser exceptionnellement les clients réguliers de la Banque : les agriculteurs qui s'acquitteront intégralement des échéances agricoles de leurs crédits à l'agriculture (Court et Moyen Long Terme de la période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2020) bénéficieront d'une ristourne sur le montant des intérêts de 0,75 %. Cette ristourne s'opère automatiquement le jour même de l'encaissement de la totalité de l'échéance agricole remboursée.



Financement des importations de blé et aliments de bétail :

Dans le but de soutenir l'approvisionnement du marché national en produits agricoles de grande nécessité tels que le blé tendre, le blé dur, l'orge et les autres aliments de bétail (son, paille, tourteaux...), le CAM a mis en place un ensemble d'actions portant sur deux volets :

- Un accompagnement des sociétés importatrices clientes opérant dans ce domaine, et ce, par le renouvellement des lignes de crédit, l'examen des possibilités de leur extension au cas par cas, l'utilisation des mécanismes de garantie de la CCG et un accompagnement spécifique aux opérations à l'international.
- Un accompagnement pour l'opération d'importation de 2 165 000 quintaux d'orge subventionné. Pour la réussite de cette opération, le CAM a élaboré une procédure tripartite souple Client-CAM-ONICL permettant un financement des adjudicataires moyennant une délégation de créance sur la subvention et la sécurisation des débloques et des remboursements par l'utilisation de compte séquestre.

Diagnostic des secteurs agricoles et agroindustriels :

En vue de proposer un soutien spécifique aux différents types de clients et d'en assurer un accompagnement adapté, le Domaine Vert a établi un diagnostic global du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie pendant cette conjoncture difficile. Ce diagnostic présente l'état des lieux et les contraintes structurelles des filières de production et de l'agro-industrie. Il a porté sur :

- Les céréales, les légumineuses, l'arboriculture fruitière notamment les agrumes, l'olivier et d'autres productions arboricoles, le palmier dattier et les fruits rouges ; Les exportations des fruits et légumes ; Le secteur des filières agro-industrielles ;
- Les filières animales particulièrement l'alimentation du bétail, l'élevage laitier et l'aviticulture.

Les principales conclusions de ce diagnostic, hors contraintes structurelles des chaînes de valeur agricoles, se résument comme suit :

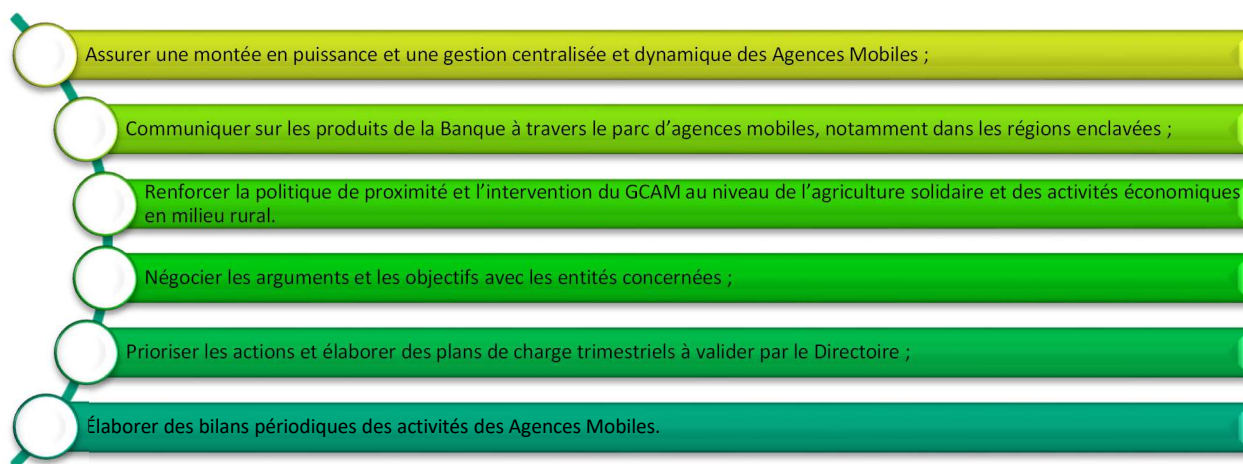
- Trois filières ont été principalement affectées : les céréales dans les périmètres Bour essentiellement le blé tendre et le blé dur, les agrumes dans le Souss et la filière avicole ; Les exportations de fruits et légumes ont connu un fort accroissement ;
- Les autres filières agricoles et l'agro-industrie ont été partiellement impactées par la faible demande due à la baisse du pouvoir d'achat, le déplacement limité de la main d'œuvre, la perturbation des chaînes logistiques et par l'augmentation des coûts de transport, de travail de collecte et de conditionnement.



D. Mise en place du Réseau Rural Mobile

Suite au grand succès enregistré lors de l'opération de distribution des dons de l'État en faveur des populations rurales les plus reculées dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, il a été décidé de doubler le parc des Agences Mobiles et de l'ériger en un Réseau Rural Mobile permettant d'intensifier le rôle de la Banque pour le financement de l'agriculture solidaire et des activités économiques en milieu rural.

Pour assurer la bonne gestion de ce réseau, il a été décidé de créer une structure dédiée au sein du Pôle Accompagnement du Développement Agricole: la Direction Centrale du Réseau Rural Mobile. Elle agira pour le compte de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole du Maroc et aura pour principales missions de :



Considéré comme une véritable force de frappe, le parc des agences mobiles permettra de mener diverses actions durant toute l'année dans les différentes régions du Royaume et de devenir, en plus de son impact image, une source de PNB.

En effet, lesdites agences mobiles participeront activement à la redéfinition et redynamisation de l'opération Aswak, l'animation de l'ensemble de sous-campagnes agricoles, l'inclusion financière et digitale, le déploiement des caravanes AMAQ, les opérations d'aide de l'État, la distribution des subventions FDA...etc.

E. Millenium Challenge Account :

Élaboration d'un programme de formation pour les ayants droits de l'opération de Melkisation des terres collectives

Ce programme est dédié aux futurs porteurs de projets ayant bénéficié de l'opération de Melkisation des terres collectives dans toutes les régions du Maroc. Une première opération pilote est en cours de lancement portant sur 24 4000 bénéficiaires et 66 000 hectares de terres collectives (16 000 agriculteurs sur 51 000 hectares dans le Gharb et 8 400 sur 15 000 hectares dans le Haouz).

Le GCAM participe à ce programme à travers le déploiement de modules de formations visant la sensibilisation de la population ciblée à la gestion financière des investissements agricoles mais aussi à la bancarisation de ces populations, ce qui positionnera le GCAM en tant qu'acteur principal en amont et en aval des opérations de Melkisation.

Le programme de formation comporte un volet d'éducation financière afin de sensibiliser les porteurs de projets à l'importance des chiffres dans une exploitation agricole mais aussi une présentation générale sur le programme AMAQ permettant ainsi le financement de ce type de projets (conditions d'éligibilité du programme, secteur d'activités, taille d'entreprises, l'âge d'entreprise...). Ce programme sera déployé dès le lancement effectif de l'opération.

Ainsi, des équipes du Domaine Vert, de TEF et du CERCAM interviendront lors de 50 rencontres pour présenter respectivement l'offre AMAQ et les modules d'éducation financière.

Au moins 5 000 bénéficiaires seront concernés par ces actions. La Banque mènera une campagne de communication et de bancarisation qui positionnera le GCAM en tant qu'acteur principal en amont et en aval des opérations de Melkisation.

F. Accompagnement du programme de renouvellement et d'extension du troupeau laitier national

Étant donné la hausse du prix de la poudre de lait à l'international et l'interdiction par l'ONSSA de l'utilisation du lait en poudre pour la préparation du lait frais au niveau national, un programme a été lancé afin de permettre le développement du secteur laitier national à travers le renouvellement et l'extension du troupeau laitier.

Le GCAM accompagne ce programme par la dynamisation des partenariats et conventions liés au secteur. Cet accompagnement a porté sur l'élaboration d'une base de données des grandes exploitations laitières, des principales unités de l'industrie laitière et des différents acteurs et partenaires du secteur en vue de les identifier. Une communication ciblée sur les offres de financement du CAM a été mise en place afin d'accompagner ces différents acteurs dans le développement de leur activité et, in fine, celui de la production laitière marocaine.

G. Suivi et dynamisation des conventions institutionnelles et commerciales

a. Convention GCAM-MAPMDREF

Innovation dans la distribution des fonds FDA

Dans le but d'alléger la trésorerie des agriculteurs, le CAM a fait preuve d'innovation en matière de subventions en agissant sur 4 volets :

1. Pour permettre aux agriculteurs de réaliser leurs investissements, le CAM les finance à 100 % en combinant un crédit de préfinancement FDA sur 2 ans et un Crédit moyen terme complémentaire dont la durée est déterminée en fonction de la capacité réelle de remboursement de l'agriculteur ;
2. Dès que l'agriculteur reçoit sa décision de subvention et s'il n'a pas bénéficié d'un préfinancement FDA, il est informé par SMS et il peut bénéficier d'une avance sur sa décision de subvention dans l'attente de l'arrivée des fonds. Cette avance est accordée selon une procédure très souple et à des conditions très avantageuses ;
3. Une fois les fonds reçus, la Banque exécute les virements immédiatement (généralement le lendemain) ;
4. Le client bénéficie de sa subvention même si son compte enregistre un solde débiteur ou ses dossiers de crédit présentent des impayés.

La refonte de ce processus s'est matérialisée par une note de service en date du 27 Janvier 2020.

Au 31 Décembre 2020, les réalisations en termes de placement sont de 9 632 avances pour un montant global de 1 929 MDH et 778 dossiers de préfinancement FDA pour un montant global de 127 457 KDH.

Pilotage et suivi de la distribution du dernier virement FDA

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, le Domaine Vert a procédé :

- Au pilotage et au suivi des débloquages des subventions FDA de 18 524 décisions pour un montant total de 2 794 MDH.
- L'ordonnancement de 61 subventions préfinancées pour un montant global de 367 450 KDH.

Durant la période du confinement, un processus spécifique a été mis en place permettant la programmation de plages horaires définies pour chaque client souhaitant retirer sa subvention.

b. Convention GCAM-MAMDA

Dans le but d'améliorer le traitement de l'assurance multirisque climatique commercialisée par le CAM, le Domaine Vert assure le suivi et la coordination entre le Réseau et la MAMDA pour les souscriptions et les indemnités. Pour la campagne passée :

- Les souscriptions ont porté sur 2 367 polices d'assurances pour une superficie de 46 799 ha.
- Les indemnités ont porté sur un montant de 47 510 KDH.

c. Convention GCAM- Centrale Danone

Le suivi rapproché de cette convention, opéré par le Domaine Vert, a permis une amélioration significative de l'accompagnement des opérations d'importation des vaches laitières réalisées par Centrale Danone.

Au 31/12/2020, le Domaine Vert a reçu 260 dossiers de demande de financement pour un montant total de 66 273 KDH correspondant à 2 898 génisses. Un montant de 64 347 KDH a été débloqué au cours de cet exercice.

d. Conventions GCAM- AMIMA & GCAM- AMIFCOMA

En vue de dynamiser ces deux conventions et d'accompagner nos partenaires dans l'amélioration des performances de réalisations, le Domaine Vert a élaboré un outil de suivi des affaires en cours au niveau du Réseau. Basé sur un échange régulier d'informations, cet outil permet la remontée des affaires non abouties ou présentant des retards. En collaboration avec le Réseau, le Domaine Vert procède par la suite à un accompagnement des partenaires pour la concrétisation des affaires présentant des difficultés dans leur mise en place.

H. Automatisation des états de Reporting et fiabilisation de la base de données des clients crédits

Dans le but de mettre en valeur notre accompagnement financier des secteurs agricole et agroindustriel, des activités économiques en milieu rural, de la pêche et de la foresterie et afin d'assurer un suivi des réalisations commerciales mieux lisible pour le Réseau, le Domaine Vert a entamé, en collaboration avec la Direction Business Intelligence Center, un projet de mise en place d'un dispositif de pilotage Agri-Agro basé sur l'édition automatisée de tableaux de bord. Les principales étapes de ce projet sont les suivantes :



TABLE DES OBJETS DE FINANCEMENT

- Il s'agit de l'analyse des 718 objets de la table de financement Agri-Agro par secteur (Agricole, Agro-industrie, Activités économiques en milieu rural, Pêche et Foresterie) et par filière (Céréales et légumineuses, Fruits et légumes, Sucre et corps gras, Lait, Viande rouge, Aviculture).
- Pour les objets de financement transverses à plusieurs filières (mécanisation, irrigation, multi-objets agricoles, investissements agricoles...), des clés de répartition ont été déterminées.



ETATS DE REPORTING

- Des améliorations ont été apportées aux états de reporting des secteurs de l'écosystème agricole par nature de crédits (Court Terme, Crédit Achamil, Découvert agricole, Avance FDA, Préfinancement FDA, Avances sur Marchandise ASM, Crédits SPOT, ACNE, Escompte, et Crédits à Moyen et Long Terme).
- Ces états de reporting à automatiser concernent la production, les encours, les réalisations de la campagne agricole, par filière et par produit ;



FIABILISATION DE LA BASE DE DONNEES DES CLIENTS CREDIT

- La fiabilisation constitue une étape critique dans le déroulement du projet d'automatisation des états de reporting nécessitant l'implication des parties prenantes (Réseau des agences et SI). En collaboration avec le réseau, une analyse approfondie de certains crédits (ASM, Crédits SPOT, Découvert ≥ 500 KDH, ...), dont les montants sont importants et/ou ne concordent pas avec les données historiques de la banque, a été réalisée. Cette analyse de fiabilisation a porté principalement sur la cohérence entre l'objet de financement, le secteur et l'activité du client ainsi que sur les montants des crédits.

I. Programme national d'Écoute Client « Volet agricole »

Dans le but d'enrichir les échanges avec notre clientèle agricole, un programme national d'écoute client a été mené conjointement par le Domaine Vert et la Direction Centrale Qualité & Relation Client. Cette initiative, qui a concerné 140 agriculteurs représentant 7 régions du Maroc, a permis de recueillir le niveau de satisfaction des agriculteurs par rapport aux produits et services offerts par le CAM et d'identifier leurs attentes et préoccupations en vue d'adapter et enrichir l'offre de financement et d'accompagnement du CAM.

J. Financement du Développement Durable

a. Green Finance

Accréditation au Fonds Vert Climat

La DFDD a sollicité l'appui du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Autorité Nationale Désignée (AND), pour soumettre une demande de readiness au FVC, susceptible d'accélérer le processus d'accréditation. Le readiness est un appui offert par le FVC pour renforcer l'appropriation nationale par les pays à travers plusieurs actions dont le renforcement de capacités des entités en cours d'accréditation.

Dans ce cadre, la DFDD a préparé les deux blocs composant le dossier de demande de readiness, à savoir le Financial Management Capacity Assessment (FMCA) et le Readiness and Preparatory Support Proposal (RPSP), ainsi que tous les documents support y afférents. La DFDD a remis le dossier au point focal du Ministère durant la dernière semaine d'août 2020 qui la soumis au FVC. Les équipes du Fonds ont émis leurs remarques tant sur certains éléments du FMCA que du PRSP le 28 octobre et la DFDD y a répondu le 10 décembre.

Système de Gestion Environnementale et Sociale

Dans le cadre de l'engagement du CAM pour le développement durable, et afin d'aligner notre banque sur les standards internationaux en matière de finance durable, il a été décidé de mettre en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Le SGES est un dispositif couvrant tout le cycle de vie du crédit et ayant pour objectif l'identification, l'évaluation et le suivi des impacts environnementaux et sociaux (E&S) des projets financés par la banque.



b. Mise en place du SGES

Afin de préciser les principes du SGES, une taskforce multidisciplinaire regroupant différents métiers de la banque et coordonnée par la DFDD a été créée en mars 2019. Plusieurs ateliers de travail ont été organisés aboutissant à :

- La définition et la validation des principes de base du SGES : liste d'exclusion, clause E&S contractuelle, catégorisation des projets financés et système de réclamations E&S ;
- La rédaction et la validation d'un document détaillant les principes généraux du SGES ;
- L'élaboration et la validation d'une procédure décrivant les modalités de gestion environnementale et sociale des projets dans le cadre de ce dispositif.

À noter que le SGES concernera dans un premier temps, les projets de création d'un montant de crédit supérieur ou égal à 20 Millions de DH, avant d'être progressivement étendu au reste du portefeuille de la banque.

Dans un souci d'optimisation des échanges d'information entre le point de vente et l'Analyste des Risques Environnementaux et Sociaux et afin de centraliser l'évaluation E&S, la task force a entamé le processus d'informatisation du système. Ainsi, un document de spécifications fonctionnelles détaillées a été élaboré par l'équipe MOA et validé par les membres du groupe de travail SGES. Le développement de la solution sera lancé après la phase test.

En vue de tester la procédure et d'en déceler les points d'amélioration, une évaluation E&S a posteriori des crédits octroyés (testing rétrospectif) est en cours de réalisation par un groupe de travail constitué de représentants des Engagements et du Département SGES.

c. Renforcement des capacités E&S

Afin d'améliorer les compétences de la Banque en matière de gestion environnementale et sociale et en particulier pour la mise en œuvre de la procédure SGES, un programme de formation a été mis place en concertation avec CAM Académie. Il concerne différentes entités de la banque, et ce, en fonction de leur niveau d'implication dans la procédure. Le programme sera décliné par phases et adapté suivant les besoins spécifiques de chaque catégorie de bénéficiaire. La Direction Générale Réseau a été associée afin de définir les modalités de formation de la force de vente. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle ainsi que de la réorganisation du réseau CAM, les formations sont prévues pour le 1^{er} trimestre 2021 et elles se feront à distance.

Les collaborateurs du Domaine Gestion Risque Crédit et de la DFDD ont également profité d'une formation dispensée par l'UNEP FI du 23 au 25 Novembre 2020 leur permettant de renforcer davantage leurs capacités en vue de l'application de la procédure SGES et de la catégorisation E&S des projets.

d. Avancement sur les engagements AFD

Dans le cadre de la Convention de Crédit CAM –AFD CMA1268, un point sur l'avancement du Plan d'Action Environnemental et Social a eu lieu entre le PCDD et l'AFD le 09 Septembre 2020. Le CAM a été félicité pour la qualité des documents produits par la Task Force SGES, notamment la procédure SGES, les principes généraux ainsi que le plan de formation. Aussi, l'AFD a insisté sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, les actions de renforcement de capacités du personnel ainsi que le recrutement ou la nomination de l'Analyste des Risques E&S.

La convention susmentionnée engage le CAM à soumettre un rapport Environnemental et Social (E&S) annuellement afin de présenter ses réalisations E&S. Une première version dudit rapport est en cours de finalisation. Elle reprend les actions accomplies en date du 31 Décembre 2020, et ce, conformément aux engagements convenus entre les deux parties.

e. Communication sur le SGES

Afin de communiquer sur l'engagement du CAM envers le financement de projets responsables et améliorer l'image de notre banque, une rubrique sur le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) a été insérée au niveau du site institutionnel. La page a pour objectif de présenter l'outil SGES du CAM ainsi que ses principales composantes. Il s'agit aussi d'une vitrine mettant en avant notre alignement avec les meilleures pratiques et normes internationales en la matière.

Un projet de communiqué de presse a également été préparé et soumis pour être intégré dans le calendrier médiatique du CAM.



f. Énergies renouvelables

Projet GEF-Pompage solaire

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), le PNUD et l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE) ont mis en place un programme pour la promotion du pompage solaire pour l'irrigation (PSIA). Le CAM est associé en tant que partenaire à ce projet dont l'objectif est de créer un cadre propice au programme national de pompage solaire en apportant des réponses aux contraintes et insuffisances identifiées. La DFDD, en tant que point focal du CAM, est membre du comité de pilotage du projet au sein duquel l'expérience du CAM en matière de financement du pompage solaire est précieuse. La banque est également associée aux actions de sensibilisation organisées dans ce cadre.

Enfin, le CAM a contribué avec l'AMEE au lancement d'un appel d'offres en vue de sélectionner 20 projets pilotes (coopératives agricoles et associations) afin de promouvoir les différents outils développés dans le cadre du programme. Ces projets bénéficieront d'un appui technique et financier à hauteur de 50% et le reliquat sera financé par le CAM à travers le produit « Saquii Solaire » ou dans le cadre du programme Al Moustatmir Al Qaraoui. Afin d'évaluer l'impact de ces projets pilotes sur la consommation de l'eau, des systèmes de télémonitoring seront installés (sans frais additionnels pour le producteur).

Pour l'évaluation à mi-parcours du projet GEF-Pompage Solaire la DFDD s'est entretenu avec M. Youssoufou CONGO, Consultant auprès du PNUD, ce qui a permis de faire le point sur les différents outils développés dans le cadre du projet ainsi que sur l'offre de financement du CAM dédiée au pompage solaire.

La DFDD a par ailleurs été sollicitée par le Centre TPE pour un appui dans le processus d'évaluation de certains projets de pompage solaire. À cet effet, la DFDD a conçu un support dans l'objectif de faciliter la compréhension des enjeux relatifs au pompage solaire et de servir d'outil d'aide au traitement des dossiers de financement. Le Centre TPE a également bénéficié d'un webinaire sur le pompage solaire, organisé le 23 juillet 2020, par l'AMEE afin de permettre aux participants de traiter plus facilement les dossiers de financement portant sur des projets de pompage solaire.

Programme d'assistance technique CAM-AFD pour l'agriculture durable

Dans le cadre de la troisième ligne AFD d'un montant de 50 millions d'euros pour le financement de nouveaux projets agricoles et agro-industriels durables, une subvention de 1,5 millions d'euros a été octroyée au CAM. Elle est dédiée à l'accompagnement technique et financier (mesures incitatives) des thématiques sectorielles relevant strictement du développement durable : Efficacité énergétique, Énergies renouvelables non standard, Agriculture biologique et Traitement des déchets agricoles.

Une partie de la subvention finance la mise en place d'une Assistance Technique à travers le recrutement d'un cabinet de consultants dont les principales missions sont de :

- Accompagner le CAM dans la structuration et la promotion d'une offre de finance verte durable ;
- Accompagner le CAM dans l'identification de projets éligibles et le renforcement de ses capacités ;
- Conseiller et appuyer les porteurs de projets clients du CAM dans le montage de leurs projets d'EE, d'ENR, d'AB et de TRD (y compris la réalisation d'audit efficacité énergétique et appui à la certification biologique) ;
- Contribuer au reporting et au suivi des impacts environnementaux attendus dans le cadre du programme.

Le consultant sélectionné pour cette Assistance Technique est le groupement FRAQUEMAR- ECI- FINACTU- ATRIUM FINANCE dont la mission a débuté le 10 novembre 2020. L'atelier de lancement du projet a eu lieu, le 10 décembre 2020, au siège du CAM. Afin d'assurer la gouvernance du programme, deux comités ont été institués : comité de pilotage stratégique et comité de suivi opérationnel du programme. Depuis le début de la mission, plusieurs actions ont été réalisées notamment :

- Organisation de rencontres à distance avec les responsables métiers du CAM afin de mieux comprendre l'organisation de la banque et les procédures d'octroi et de déblocage des crédits aussi bien au niveau du siège que du réseau (Collecte et échange de documentation CAM)
- Réunion de concertation relative à l'Etude de positionnement Traitement et valorisation des déchets agricoles et agroindustriels
- Préparation des lettres de mission pour faciliter les rencontres avec les acteurs concernés par thématiques étudiées.



Convention des Cartes vertes

Le concept de « Cartes Vertes » mis en place dans le cadre du partenariat entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) a déjà permis de participer au financement de 2 projets : la plantation de 1.000.000 d'arbres en une journée au niveau des 12 régions du Maroc, en marge de la COP22 en Novembre 2016 et le reboisement de 10 ha à Taghramte – Ouarzazate, équipé d'un système d'irrigation solaire.

Afin de renforcer leurs efforts de sauvegarde de la forêt marocaine, le CAM et le DEF ont signé, le 18 avril 2019, en marge du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), un accord de partenariat visant la préservation et la réhabilitation de la Cédraie du Moyen Atlas. Dans cette perspective, les fonds générés par les « Cartes Vertes » du CAM serviront d'une part à financer des projets forestiers innovants situés dans la Cédraie du Moyen Atlas et d'autre part à contribuer aux frais de gestion de la Maison de la Cédraie.

La Maison de la cédraie a été ouverte officiellement au grand public le 23 octobre 2019. Sa gestion a été attribuée à la Fondation Couleurs pour la préservation et la promotion du patrimoine et de la culture du Maroc. A la demande du Département des E&F, cette dernière a bénéficié, en septembre 2020, d'un paiement de 300.000DH provenant des Fonds générés par les cartes vertes du CAM.

Le comité de pilotage du projet a tenu une réunion le 15 décembre 2020. Il a permis d'examiner l'état d'avancement de la Maison de la Cédraie tant au niveau technique que financier. A l'occasion de ce comité, le Département des E&F a sollicité le CAM pour le versement d'un montant additionnel de 300.000 dhs.

Par ailleurs, le CAM a identifié des projets répondant aux critères du PFM ainsi qu'aux conditions d'éligibilité fixés dans le cadre du partenariat entre le CAM et le DEF. Il s'agit des projets du Fonds de l'eau du Sebou (Phase 1 - Novembre 2020) menés par WWF Maroc et visant la réhabilitation et la valorisation du potentiel agricole dans la zone cédraie. Ces projets portent notamment sur des aménagements de ruisseau, des réhabilitations de barrage, de protection des terres agricoles de l'érosion des sols, etc.

Une réflexion a été engagée pour étudier l'opportunité de financement par les Fonds des cartes vertes. Ceci s'ajoute à l'idée de projet portant sur la valorisation des sous-produits du bois de cèdre dont les Termes de référence sont en cours de finalisation par le DEF.

K. FellaTrade

Le site FellaTrade est une référence dans l'information et le conseil destinés aux secteurs agricole et agroindustriel. Dynamique, ergonomique et présentant des informations actualisées, le site Fella Trade a continué d'attirer des nombreux visiteurs tout au long de l'année 2020.

À fin décembre 2020, les chiffres clés du site Fella-trade se présentent comme suit :

- Nombre de sessions : 295.355 (24.613 en moyenne par mois en 2020)
- Nombre d'utilisateurs : 203.012 (16.918 en moyenne par mois en 2020)
- Pages vues : 436.088 (36.341 en moyenne par mois en 2020)
- Nombre d'abonnés aux services (Veille : 4.845 abonnés ; Météo par email : 788 abonnés ; Météo par SMS : 263 abonnés ; Cours agricoles par email : 605 abonnés)

À fin décembre 2020, les actions suivantes ont été menées :

- 39 articles d'actualité
- Gestion de la relation avec Export Entreprise ;
- Réponse aux questions des internautes ;
- Mise à jour de la base de données des événements nationaux ;
- 10 newsletters mensuelles : proposition d'études récentes, d'évènements nationaux et internationaux ainsi que des informations à mettre en avant.

Par ailleurs, l'année 2020 a permis la finalisation de la version mobile/tablette/desktop du site et l'enrichissement de la structure de navigation du site afin d'améliorer l'expérience d'utilisation.



a. Expertise métier au service des partenaires
Gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Bank Al Maghrib (BAM), dans le cadre des activités du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), a élaboré un projet de directive relative à la gestion des risques financiers liés aux changements climatiques et à l'environnement qu'elle a partagé, pour avis et remarques avant validation, avec les institutions financières de la place, dont le CAM. Le projet de directive de Bank Al Maghrib implique :



Etant donné la transversalité de ce sujet, la DFDD a associé le Pôle Management du Risque Crédit. Les 2 entités ont étudié le projet de directive et transmis à BAM leurs remarques et commentaires.

Les deux entités ont également participé à une visio-conférence organisée par BAM le 3 septembre sur le thème de la gestion des risques climatiques et environnementaux en vue de la finalisation de la directive susmentionnée.

De plus, et dans le cadre de sa montée en compétences en matière de gestion des risques climatiques, la DFDD a entrepris les actions suivantes :

- Identification d'un programme de formation en ligne dispensé par l'UNEP-FI auquel elle a inscrit 2 de ses collaborateurs. Toutefois, en raison de la pandémie de la Covid-19, la participation à ce programme a été reportée.
- Participation à deux webinaires organisés par UNEP FI :
 - Le premier webinaire a abordé l'importance de l'impact des risques climatiques sur les entreprises au Moyen-Orient et en Afrique. Ainsi, les initiatives et les programmes sur les risques climatiques ont été présentés avec un examen approfondi du cadre de la Task-Force pour la divulgation financière liée au climat (TCFD).
 - Le deuxième webinaire a porté sur la présentation du nouveau rapport « TCFD Banking Program - Physical Risk Blueprint ». Cet ouvrage explore une variété de facteurs essentiels dans l'évaluation des risques physiques et regroupe un travail culminant de 39 banques mondiales pour mieux comprendre, évaluer et divulguer leurs risques climatiques. La session a abordé les données d'événements extrêmes, la cartographie géo spatiale, les analyses de corrélation et l'évaluation des opportunités.
- Organisation avec des bailleurs de fonds partenaires d'ateliers de retour d'expériences sur la gestion des risques climatiques :
 - Le 27 novembre, l'AFD a présenté sa stratégie de gestion des risques climatiques ainsi que l'intégration de ce risque dans la gestion globale du risque. Une réunion sera programmée en Janvier 2021 afin de discuter des potentielles formes que pourrait prendre un accompagnement de l'AFD sur le sujet.
 - Le 15 Décembre, une séance d'échange sur le même sujet avec la BEI a été tenue et il a été convenu ce qui suit :
 - ✓ L'organisation de deux workshops séparés, un sur les risques et un autre sur les opportunités.
 - ✓ Définition des termes de références d'une Assistance Technique pour les volets gestion des risques climatiques et opportunités de financement vert au CAM.



L. Événements

La Direction Financement du Développement durable est présente aux différents événements en relation avec le développement durable. Elle a participé aux manifestations suivantes :

Date	Type d'événement	Nom de l'événement	Organisateur	Type de participation
23 Juillet 2020	Webinaire	Formation sur le pompage solaire	AMEE	Invité
27 Juillet 2020	Webinaire	Atelier de partage sur les bonnes pratiques sur l'efficacité énergétique dans le secteur agro-alimentaire	AMEE	Invité
17 Septembre 2020	Conférence	International Conference on the Green New Deal	Green Climate Fund (GCF)	Invité
29 Septembre 2020	Forum	Rencontres digitales B to B sur l'efficacité énergétique	Chambre Allemande de Commerce et d'Industrie au Maroc (AHK Maroc)	Invité
29 Septembre 2020	Webinaire	OECD Business and Finance Outlook	OCDE	Invité
1er Octobre 2020	Webinaire	AFD inclusive green finance webinar	AFD	Invité
Du 6 au 8 Octobre 2020	Atelier	Opportunité d'investissement climatique et évaluation des risques pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les institutions financières (IF)	Africa Development Bank (AFDB)	Invité
Du 6 au 9 Octobre 2020	Forum	7th OECD forum on Green Finance and Investment	OCDE	Invité
Du 13 au 15 Octobre 2020	Formation	Programme régional sur l'intégration du financement de l'action climatique au sein des IFD nationales	Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) et Investment Climate Reform Facility	Participant
8 octobre 2020	Atelier de concertation	Elaboration de la vision d'une Stratégie Nationale Bas-Carbone de Long Terme à l'horizon 2050 (LT-LEDS)	MEMEE	Participant
4 Novembre 2020	Webinaire	Présentation du premier panorama des financements climat au Maroc	CDG et AFD	Invité
12 novembre 2020	Webinaire	Lancement du projet "Organak"	FIMABIO et RIAM	Invité
19 Novembre 2020	Webinaire	Climate change and financial stability webinar	AFD	Invité
Du 23 au 25 Novembre	Formation	Environmental and Social Risk Analysis	Union des Banques Arabes et UNEP FI	Participant
18 Décembre 2020	Webinaire	Lancement du projet "Innovation Institutionnelle pour l'Agriculture Biologique en Afrique"	FIMABIO et RIAM	Invité



M. Economie solidaire

a. Gestion des conventions existantes

Dans le cadre de l'implémentation de la stratégie du GCAM sur le créneau de l'économie solidaire par le ciblage massif des projets des groupements solidaires, la DES gère des conventions de partenariat ayant pour objet l'accompagnement financier de ces groupements au niveau de leurs besoins d'exploitation et d'investissement. Cet accompagnement a pour objectif la pérennisation de leurs projets par l'appui à l'amélioration de leur accès aux marchés structurés en agissant sur la régularité de l'offre de leurs produits (prix, volume, qualité et packaging notamment).

Ainsi, la DES assure le suivi des quatre conventions suivantes :

- Convention GCAM-AGMS conclue en Août 2018 pour l'accompagnement de 367 groupements solidaires référencés au Marché Solidaire Casablanca-Oasis ;
- Convention GCAM-HCEFLCD conclue en juillet 2014 ayant pour objet l'accompagnement des groupements forestiers contractualisés avec le HCEFLCD par le financement des différentes taxes et redevances qui leur sont dues au Fonds National Forestier et à la Commune ;
- Convention GCAM-ODCo conclue en novembre 2015 ayant pour objet l'appui, l'accompagnement et le financement du tissu coopératif agricole et rural ;
- Convention GCAM-MAPMDREF conclue en octobre 2015 ayant pour objet l'accompagnement financier de l'ensemble des acteurs de la filière des dattes dans les zones oasiennes.

Afin de réaliser les objectifs commerciaux de ces conventions, un plan de suivi continu est mis en œuvre par la DES en coordination avec le réseau et les partenaires concernés. Ce plan comprend :

- L'appui du réseau dans le suivi de la mise en œuvre des clauses relatives à l'accompagnement financier des groupements concernés par les quatre conventions ;
- La présentation des offres et conditions de financement conventionnelles aux groupements prospects ;
- La réalisation de séances « B to B » avec les groupements rapprochés pour l'identification de leurs besoins financiers d'exploitation et d'investissement ;
- Le suivi avec le réseau des dossiers de financement et des remboursements des crédits accordés aux différents groupements solidaires dans le cadre de ces conventions.

Convention GCAM – AGMS

Dans le cadre du suivi des réalisations de la convention conclue en Août 2018 entre le GCAM et l'AGMS ayant pour objet l'accompagnement financier par notre Banque des groupements solidaires domiciliataires au Marché de Casablanca-Oasis au nombre de 367, un suivi des recettes des ventes, virées par ce Marché à l'Agence Casablanca-Oasis, est assuré bimensuellement par la DES.

De plus, la DES a lancé avec la DSI un projet en vue de procéder à son paramétrage dans le but d'identifier et de faire le suivi des crédits octroyés dans le cadre de cette convention. L'opération de paramétrage a été finalisée le 7 décembre 2020 et les 1ers reportings automatiques ont été générés montrant que le GCAM a accordé, à fin décembre 2020, un financement global de 32.750.531,00 DH au profit de 21 groupements.

Par ailleurs, la DES a représenté le CAM au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association de Gestion du Marché Solidaire « AGMS » tenus le 24 novembre 2020. L'ordre du jour s'est articulé autour de la validation des rapports moral et financier du Marché Solidaire. A titre d'information, ce Marché qui compte à fin septembre 2020, 355 coopératives référencées, a réalisé un chiffre d'affaires cumulé au terme de trois ans d'activité de plus de 100 millions de dirhams, avec un chiffre d'affaires de 41 045 170 DH en 2019 (contre 36 000 000 DH en 2018) et de 35 121 000 DH à fin octobre 2020. Par ailleurs, ce Marché a commercialisé en 2020 (fin octobre), 8765 références avec 1 052 481 d'articles vendus et 136 059 clients.

Enfin et comme le CAM a offert un taux d'intérêt créditeur compétitif du placement à terme de l'excédent de trésorerie de 7 millions de dirhams dégagé sur les comptes du Marché Solidaire, l'AGMS a placé cet excédent à l'agence CAM Casa-Oasis.

Convention GCAM-HCEFLCD

Le GCAM a procédé, depuis la signature en juillet 2014 de la convention le liant au HCEFLCD, à l'octroi de crédits pour le financement des différentes taxes et redevances dues par les groupements forestiers au Fonds National Forestier et à la Commune.

À fin décembre 2020, 22 groupements ont été financés dans le cadre de cette convention avec un financement total de 12.891.393,00 Dh dont 2.182.068,00 DH financés par Tamwil El Fellah. Néanmoins, cinq parmi ces 24 groupements enregistrent des impayés totalisant à fin décembre 2020 un montant de 9.568.198 DH dont 1.797.089 DH auprès de TEF.



Convention des dattes GCAM-MAPMDREF

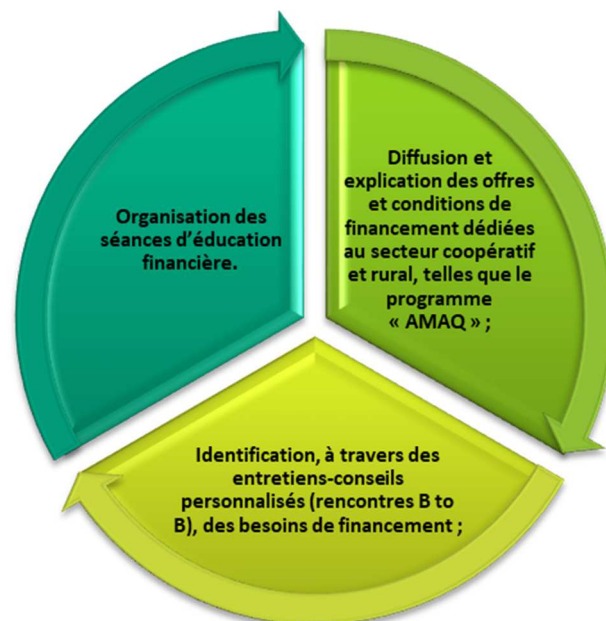
Dans le cadre de la convention conclue en octobre 2015 entre le GCAM et le MAPM ayant pour objet l'accompagnement financier par notre Banque de l'ensemble des acteurs de la filière des dattes dans les zones oasiennes (agriculteurs producteurs, coopératives, unions de coopératives et groupements d'intérêt économique), le CAM a financé, au 31/12/2020, sept groupements avec un montant autorisé total de 17.344.026,00 DH.

b. Accompagnement non financier des porteurs de projet

Dans le cadre de l'appui aux projets « AMAQ » et autres, un rapprochement commercial a été effectué par la DES au profit des porteurs de ces projets. Ce rapprochement a permis d'assurer à leur profit un accompagnement non financier personnalisé, en concertation avec le Réseau. Parallèlement, un suivi est assuré avec le réseau pour identifier le sort de chaque dossier de financement déposé.

Dans le but de formaliser et de structurer ces actions d'accompagnement assurées par la DES, un projet visant la mise en place d'un programme d'accompagnement des coopératives agricoles, agroalimentaires et rurales, est en cours de conception en collaboration avec l'ODCO.

Ce programme a pour objectif la sélection des coopératives agricoles et rurales présentant un potentiel de développement et nécessitant un accompagnement non-financier en amont d'un éventuel financement par le CAM. Il s'articule autour des composantes suivantes :



c. Conclusion de nouveaux partenariats

L'objectif recherché à travers la conclusion des nouveaux partenariats est de s'engager avec des institutions qui assurent l'accompagnement technique des porteurs de projets. En effet, ce type de partenariat permet d'assurer, sans coût pour la Banque, un accompagnement non financier de qualité dispensé à nos prospects et clients par des institutions spécialisées tout en visant la promotion de l'innovation et de l'emploi, la professionnalisation et l'insertion des porteurs de projets dans le circuit économique et social.

Convention GCAM - AMIDEAST

Dans le cadre du rapprochement des ONG spécialisées dans l'accompagnement technico-commercial des porteurs de projets agroalimentaires, une convention de partenariat a été signée en **septembre 2020** avec l'organisation AMIDEAST visant l'accompagnement financier des projets de coopératives ayant bénéficié d'un accompagnement par ladite ONG.

Son concept repose sur la création d'une connexion entre l'amont et l'aval agricole pour le développement de chaînes de valeur intégrées, et ce à travers l'appui aux projets qui sécurisent la production, l'approvisionnement, la transformation, le conditionnement et la distribution.

Ainsi, le GCAM contribuera dans le cadre de cette convention à :

- Faciliter l'accès au financement aux bénéficiaires des programmes AMIDEAST en assurant un accompagnement financier des projets viables ayant bénéficié d'un accompagnement technico-commercial et managérial ;
- Programmer des sessions d'éducation financière au profit des porteurs de projets qui seront financés par le GCAM ;
- Participer à des programmes de formation et de sensibilisation sur des thèmes qui s'articulent autour de l'entrepreneuriat des jeunes.

Projet « Promotion de l'emploi des jeunes à travers les métiers ruraux et de montagne » – Green Jobs

Le projet « Promotion de l'emploi des jeunes à travers les métiers ruraux et de montagne » - Green Jobs - est mis en œuvre par la Coopération Allemande au Développement (GIZ) en partenariat avec le Département des Eaux et Forêts. Il vise la contribution à l'implémentation de la stratégie « Forêts du Maroc » du Département des Eaux et Forêts qui ambitionne de développer un patrimoine forestier pour toutes les générations et les tranches sociales selon un modèle de gestion durable, inclusif et créateur de richesses. Le projet est exécuté au niveau de 4 régions du Maroc : Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kenitra et Béni Mellal-Khénifra.



Pour atteindre ses objectifs en termes de création d'emplois verts, le projet a adopté une approche d'appui articulée autour de la qualification technique et entrepreneuriale des jeunes ruraux ayant initié la mise en place de start-up vertes. L'appui contribue également à faciliter l'accès aux services de financement des jeunes entrepreneurs, et à apporter un soutien lors du développement de projets verts prometteurs.

C'est dans ce cadre que la contribution et l'intervention du CAM a été sollicité dans ce projet. Ainsi, une convention de partenariat a été signée **en octobre 2020** entre la GIZ, le Département des Eaux et Forêts et le CAM pour l'accompagnement de start-ups vertes en zones rurales et de montagne qui seront sélectionnées lors d'un concours national et accompagnées au niveau technico-entrepreneurial par la GIZ et le Département des Eaux et Forêt.

Partenariat GCAM – Fédération des Coopératives de Tri et Valorisation des Déchets au Maroc

Dans le cadre de la stratégie de notre banque visant la contribution à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi, notamment en milieu rural, le CAM a signé en Novembre 2020 un partenariat avec la Fédération des Coopératives de Tri et Valorisation des Déchets au Maroc visant l'accompagnement financier par notre Banque des coopératives membres de ladite Fédération au nombre de 51 (avec 6.800 adhérents et 3.200 salariés temporaires).

Créée en 2017, cette fédération est une organisation qui a pour mission l'accompagnement, l'assistance et l'encadrement des coopératives et des acteurs qui opèrent dans le domaine de collecte, de tri et de valorisation des déchets solides, ménagers et industriels.

L'objectif recherché à travers cette collaboration avec le CAM est de faciliter l'accès au financement bancaire des coopératives membres dont les besoins se situent au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les métiers verts, ainsi que des besoins de financement des adhérents et des salariés.

d. Prospection de nouveaux projets/partenariats

Projets « Femmes Arganières et Rurales engagées pour le Développement Economique Inclusif et le Climat » – FAREDEIC

À la demande de l'ODCO et de l'Union des Coopératives des Femmes D'arganier « UCFA », deux réunions en lignes ont été organisées avec la DES en vue de discuter deux projets de développement durable consistant en la création de coopératives féminines d'énergies à Souss-Massa et à Tanger-Tétouan pour la production de cuiseurs et de séchoirs solaires destinés aux différentes filières de valorisation végétale.

D'un coût total de 760.000 euros, ces deux projets de mise en place de solutions solaires et de modes de production durables visent la promotion de l'entrepreneuriat et le leadership féminin grâce à un programme de formation en gestion, en commercialisation et en techniques solaires pour les femmes membres et dirigeantes des coopératives (soit 600 femmes dont 120 dirigeantes de coopératives).

Lors de ces deux réunions, le CAM a été sollicité pour examiner l'opportunité de ces deux projets et contribuer éventuellement à leur financement à hauteur de 50% du coût total susmentionné. L'autre moitié de la part de financement a été assuré par l'AFD et l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement (AECID). Les deux projets seront déposés pour examen de financement dans les agences concernées après la finalisation des remarques formulées sur le Business Plan et la préparation des documents des dossiers de crédit.

e. Partage de l'expertise en économie solidaire

Modélisation d'une exploitation agro-écologique

Dans le cadre du projet de mise en valeur agricole des terres melkisées, la DES a élaboré une étude de faisabilité technico-économique d'un système de production agro-écologique mixte couplant efficacité et efficience dans l'utilisation des ressources hydriques et qui permet de garantir une rentabilité suffisante.

En effet, il s'agit d'un modèle agro-écologique mixte (production végétale et animale) qui peut être ajusté à chaque zone de production agricole pour qu'il génère une rentabilité économique satisfaisante tout en respectant les conditions édapho-climatiques de la zone en question.

Les simulations ont permis de démontrer la possibilité d'allier rentabilité économique et durabilité environnementale sur des parcelles de 5 ha grâce à des choix culturels adaptés et un financement bancaire approprié. La formation technique en pratiques agro-écologiques et biologiques reste un prérequis indispensable.

Ce travail servira de base de discussion avec le MAPMDREF dans le cadre de la promotion de l'agriculture biologique et du projet de Melkisation.



Projet DIAF

Lancé dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère Fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) et le Ministère de l'Agriculture, de la pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), le projet de Dialogue Technique Agricole et Forestier (DIAF) vise à promouvoir un dialogue et un échange d'expertise sur la technologie agricole en retenant trois composantes notamment : l'agriculture biologique, la professionnalisation des organisations professionnelles agricoles et forestières et la gestion forestière durable. Etant donné l'engagement du CAM pour le financement du monde agricole et rural, la DFDD a été associée à la composante « Agriculture biologique » du projet au côté des autres professionnels du secteur. L'objectif est de créer une synergie entre les différents acteurs et d'en sortir des axes de développement du secteur.

La DFDD et la DES ont été invitées, en février 2020, au kick-off de lancement du projet, qui a connu la participation des professionnels du secteur, des structures du MAPMDREF et de l'IFOAM avec l'appui technique de la FIMABIO. Cet atelier a permis de lancer une réflexion stratégique afin d'identifier les principaux axes de développement de l'agriculture biologique ainsi que les mesures à mettre en place pour structurer le secteur.

La DES, quant à elle, a participé également à un second atelier organisé le 27/12/2020 autour de la professionnalisation des organisations agricoles et forestières. Le débat a porté sur la situation juridique et institutionnelle des coopératives, des unions de coopératives et des groupements d'intérêt économique, et sur la formulation de propositions de recommandations, telles que l'application de certaines clauses de la loi 112.12 en matière de gouvernance et de représentativité des coopératives au niveau national. Une proposition d'un « Business plan » a été envoyée à la DES. Après examen, un document a été élaboré et envoyé par la DES à l'équipe DIAF contenant les éléments manquants et complémentaires qui concernent des informations à intégrer dans le canevas du financement agricole et agroindustriel. Enfin, la DES a exprimé au MAPM sa disponibilité à participer à la co-animation d'ateliers sur l'offre de financement solidaire du GCAM dédiée aux groupements agricoles et forestiers.



N. Partenariats et Bailleurs de fonds

a. Mise en œuvre de la convention de crédit CAM-AFD

Le CAM a signé en décembre 2019 une convention de crédit avec l'AFD portant sur la mobilisation d'une ligne de crédit de 50 millions d'euros pour le financement de nouveaux projets agricoles durables en faveur d'exploitations agricoles et d'unités agro-industrielles en zones rurales. Cette convention prévoit également la mobilisation d'une subvention d'appui technique de 1,5 millions d'euros qui a fait l'objet d'une convention de financement signée le 7 avril 2020 et visant le développement des secteurs les moins matures au Maroc. Ainsi, un accompagnement adapté, à la fois technique et financier, sera proposé aux porteurs de projets d'installation ou de reconversion à l'agriculture biologique, de valorisation des déchets agricoles ou encore de développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de crédit, le PCDD a procédé à l'évaluation des investissements éligibles à la ligne depuis la date du 15 février 2019, ce qui a permis la concrétisation d'un premier versement de 30 Millions d'Euros le 01 avril 2020. Une analyse au cas par cas de la liste détaillée des prêts éligibles, accordés à partir du 15 février 2020 et arrêtée au 31 juillet 2020, a été effectuée. En effet, le cumul des crédits octroyés dans le cadre de cette ligne s'élève à 273 millions DH, soit plus de 80% du montant tiré, et le montant des prêts débloqués s'élève à 213 millions DH.

Ainsi, une demande d'un deuxième tirage de 10 Millions d'Euros a été soumise à l'AFD, accompagnée de l'ensemble des documents techniques requis (rapport d'avancement, justification des fonds du 1er versement de 30 MEUR, échantillonnage). La Direction BDF a également coordonné la préparation des documents financiers avec le Domaine Finance et la Banque de Financement et d'Investissements (attestations actualisées (i) de respects de ratios financiers et (ii) LCB/FT, demandes de versement). Les fonds ont été versés le 18 décembre 2020 à un taux de 0,40%.

b. Mise en œuvre de la convention d'assistance technique CAM-AFD

Dans le cadre de la convention de subvention signée en avril 2020, il est prévu le recrutement d'un cabinet de consultants chargé de la mise en œuvre du programme d'assistance technique. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la pré-qualification des consultants a été lancé le 19 mars 2020. Une commission d'évaluation composée de représentants du PCDD, du CERCAM et de la FCAMDD a été constituée. Après une évaluation des 15 candidats ayant répondu à l'AMI, ladite commission a établi une liste restreinte de 6 candidats qui a été validée par l'AFD. En parallèle, le PCDD a élaboré, en concertation avec l'AFD, le dossier d'appel d'offres contenant :

- Le règlement d'appel d'offres ;
- Les données particulières ou instructions spécifiques aux consultants ;
- Les spécifications techniques (Termes de référence) ;
- Le modèle de contrat entre le CAM et l'attributaire du marché.

Le DAO a été adressé à ces 6 Consultants le 15 mai 2020. La date de dépôt des propositions a été fixée au 10 juillet 2020 à 12h. Suite au dépôt des propositions de 4 groupements, la commission a procédé à l'ouverture des offres techniques lors d'une séance publique tenue le jour-même. Ensuite, une évaluation technique a été effectuée suite à laquelle 3 candidats ont obtenu la note technique minimum requise. Ces 3 candidats ont été invités à une séance publique consacrée à l'ouverture des plis financiers le 6 août 2020.

L'évaluation technico-financière a permis de classer les 3 candidats et le représentant du 1^{er} groupement de la liste (Groupement Fraquemar – ECI – FINACTU - Atrium Finance) a été invité à un premier entretien de négociation le 25 août 2020 et un deuxième entretien le 14 septembre 2020. Ces entretiens ont permis de compléter l'offre technique du groupement en remédiant aux manquements relevés. Enfin, une réunion de négociation contractuelle avec l'attributaire provisoire de l'appel d'offres a eu lieu le 25 septembre 2020 qui a permis d'aboutir à un contrat final validé par les 2 parties.

Chacune des étapes du processus de sélection du prestataire a été faite conformément aux directives de passation de marché de l'AFD et a été sanctionnée par un avis de non-objection.

Le programme d'assistance technique et financier aux projets verts a démarré le 10 novembre en présence des consultants et du comité de suivi opérationnel. Un atelier de démarrage été organisé, le jeudi 10 décembre 2020, en présence du Directeur Général, M. Jamal Eddine EL JAMALI, d'autres membres du Directoire, du comité de pilotage et du comité opérationnel ainsi que de l'AFD.



c. Signature d'une convention de crédit entre le CAM et la Banque Européenne d'Investissement

La BEI et le CAM ont signé, le 16 septembre 2020, un accord de financement de 200 Millions d'Euros pour soutenir les entreprises dans le secteur de la bio économie et l'agro-industrie. Cette ligne vise principalement le financement des chaînes de valeurs agricoles, toutes productions confondues.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention, le PCDD a tenu une réunion avec les représentants de la BEI ayant pour but de clarifier les critères d'éligibilité et d'octroi des crédits ainsi que les exigences en termes de reporting, dont il sera en charge.

Le PCDD, en collaboration avec le Domaine Finance, préparent les documents liés à la levée des conditions suspensives, et ce, en perspective d'un premier tirage de fonds.

Cette convention fait également l'objet d'une assistance technique ciblée qui permettra de soutenir la digitalisation du secteur agricole à travers le déploiement du big data. Une autre assistance technique a été sollicitée par le PCDD portant sur la prise en compte des opportunités et des risques liés au climat. Les termes de référence de cette AT sont en cours de discussion afin d'en préciser les contours exacts.

d. Communication et partage d'expertise lors d'événements internationaux**Table ronde SME Finance Forum de la SFI**

Le 25 juin 2020, le CAM a été invité à participer à une table ronde en ligne sur la thématique de "Agri SMEs Weathering COVID-19." Au cours de cet événement, le PCDD a rappelé les contraintes spécifiques rencontrées lors de cette année 2020 et mis en avant le dispositif déployé par le CAM pour venir en aide aux agriculteurs et ruraux en difficulté. Modéré par le responsable Finance Agricole de IFC, le panel regroupait des intervenants de Rabo Partnerships Advisory Services, de la banque turque TEB, de la banque tanzanienne NMB et de la plateforme de financement agricole digitale Apollo Agriculture.

Les principaux outputs du webinaire ont été partagés sur le blog du SME Finance Forum de la SFI : <https://www.smefinanceforum.org/post/the-perfect-storm-for-accelerating-the-digital-revolution-for-agri-smes>.

Global Landscapes Forum Biodiversity

Le 28 octobre 2020, le CAM a modéré un atelier organisé dans le cadre du Global Landscapes Forum Biodiversity. L'atelier avait pour thématique l'intégration de la perspective des communautés locales au niveau des institutions financières en vue du financement de la biodiversité et d'une gestion durable des sols. Le panel était constitué de fonds d'investissement, d'ONG et de sociétés de conseil œuvrant dans le domaine de la finance verte.

Le GLF est la plus grande plateforme d'échange dédiée à la gestion durable des paysages. La session est disponible sur le site de l'événement <https://www.globallandscapesforum.org/video/harnessing-the-power-of-nature-financing-diversity-the-smallholders-perspective/>

Contribution aux Actes de la conférence AAA

Après la participation du CAM à un atelier sur le « Financement de l'adaptation de l'agriculture africaine » à Marrakech en novembre 2019. Cet atelier avait traité la problématique de l'accès d'une large proportion de petits agriculteurs africains à un financement leur permettant d'adopter une agriculture climato-intelligente à même de leur assurer un revenu décent. Le PCDD a préparé les actes de cet atelier en se basant essentiellement sur les enregistrements de la session. Le document relate en détail le déroulé de la session ainsi que les recommandations établies à l'issue de ce workshop. Ce document sera intégré aux Actes de la conférence AAA.



O. Coopération Sud-Sud

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud du Groupe CAM, la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020 a été marquée par :

- La participation du CAM à une mission à Madagascar organisée par le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF) ;
- L'organisation d'une mission de mise en œuvre de la convention de partenariat signée en 2016 avec le partenaire nigérian « The Nigeria Incentive-Based Risk Sharing system for Agricultural Lending » NIRSAL ;
- L'adaptation de la coopération africaine aux limitations des déplacements internationaux dans le contexte pandémique grâce à la mise en place d'un calendrier d'échanges à distance avec les différents partenaires africains
- L'implication renforcée dans les instances de gouvernance et les activités de l'AFRACA
- Le renforcement de la collaboration avec AMIFA suite à la prise de participation dans cette institution filiale de la BCP.

a. Mission à Madagascar avec le MAPMDREF

Dans le cadre de la coopération triangulaire Maroc-Madagascar- Fonds International de Développement de l'Agriculture (FIDA), le CAM a été invité à participer à une mission à Madagascar pilotée par le MAPMDREF du 15 au 23 février 2020.

Ce programme de la coopération triangulaire Sud-Sud a pour objectif de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire à travers une agriculture performante et durable dans différents pays du Sud, dont Madagascar, et ce grâce au partage de bonnes pratiques développées par le Maroc. À cet effet, le modèle de financement de l'agriculture par le GCAM ainsi que son accompagnement du Plan Maroc Vert sont parmi les expertises vivement recherchées. Le CAM a ainsi animé 2 ateliers de travail avec le Fonds de Développement Agricole malgache en présence de nombreux acteurs de l'écosystème agricole (institutions de financement, assurances, etc.) pour approfondir ces axes tout en réfléchissant aux possibilités d'adaptation au contexte institutionnel et agronomique local.

Le CAM a saisi cette occasion pour prendre attache avec son partenaire malgache, l'Union Interrégionale des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricoles Mutuels – UNICECAM, en vue de la poursuite de la mise en œuvre de la convention de partenariat signée en 2016. Ainsi, une réunion de travail a été tenue entre les 2 partenaires au cours de laquelle, UNICECAM a exprimé les besoins de coopérer sur :

- Le système de scoring pour la gestion des risques agricoles ;
- La diversification du financement vers d'autres secteurs (le riz constitue actuellement la majeure partie de portefeuille).

Enfin, des échanges fructueux ont été menés sur le projet KOFEESSON entre le CAM, MIROVA et UNICECAM dans le cadre du déploiement du Fonds LDN. Ce projet a pour objectif la reforestation des forêts naturelles dégradées par la mise en place de systèmes agroforestiers basés sur la production de nouvelles variétés de café sauvage et de cacao sur une superficie totale de 1500 ha. Le CAM continuera à accompagner UNICECAM dans le montage dudit projet pour pouvoir bénéficier du financement requis.

b. Visite au Maroc d'une délégation de NIRSAL

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat entre le GCAM et Nigeria Incentive-Based Risk Sharing System for Agricultural Lending (NIRSAL), une délégation nigériane de haut niveau menée par le Directeur Général de NIRSAL a été reçue par le CAM du 9 au 11 mars 2020. L'objectif de cette visite était d'échanger avec le partenaire sur nos interventions respectives dans le financement de l'agriculture et l'inclusion financière en milieu rural, afin de définir une feuille de route commune pour la stratégie de coopération CAM-NIRSAL.

Le CAM a présenté le bilan de son intervention dans l'accompagnement financier des projets du Plan Maroc Vert ainsi qu'un aperçu sur la nouvelle stratégie agricole nationale « Green Generation 2020-2030 ». Il a aussi mis l'accent sur certains de ses domaines d'excellence lors d'interventions programmées avec les équipes métiers du CERCAM et des différentes filiales (TEF, ARDI), mais aussi auprès de ses partenaires à la demande de la délégation nigériane à savoir la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et l'Association Marocaine des Industries Solaires et Eoliennes (AMISOLE). Une visite terrain a été programmée pour garantir au partenaire une meilleure compréhension du fonctionnement et de l'organisation du réseau commercial. À l'issue de cette mission, la délégation nigériane a exprimé son intérêt pour :

- L'approche de financement du GCAM, et l'expertise de TEF dans le financement des exploitations agricoles non bancables ;
- Le système de scoring agricole ;
- L'accompagnement par le CAM pour le développement de « Business cases » adaptés à l'agriculture nigériane.

De son côté, le GCAM a confirmé sa totale disponibilité pour intervenir en fonction des besoins de son partenaire afin de faciliter le transfert de compétences et favoriser ainsi l'inclusion financière des agriculteurs nigériens. À cet effet, un calendrier sera mis en place pour assurer un suivi permanent et capitaliser sur les différents échanges.



c. Adaptation des activités de coopération au nouveau contexte engendré par la propagation de la COVID-19

Les circonstances particulières relatives à la propagation du COVID 19 ont impacté le calendrier des échanges avec nos partenaires africains, d'où, le report à une date ultérieure des missions précédemment planifiées, en particulier:

- La mission d'échange prévue du 23 au 27 mars 2020 avec la Banque Agricole du Niger (NIGER) ;
- La mission d'échange prévue du 08 au 12 juin 2020 avec La Banque Agricole (SENEGAL).

Après un ralentissement des activités de coopération au cours du 2^{ème} trimestre 2020 en raison du confinement subi par de nombreux pays, la période de Juin à Septembre 2020 a été marquée par l'adaptation au contexte pandémique qui a rendu impossible les déplacements à l'international. Ainsi, le 3^{ème} trimestre 2020 a connu une redynamisation de la coopération Sud-Sud avec la mise en place d'un calendrier d'échanges à distance via l'appliquet Microsoft teams. Ceci a permis non seulement la poursuite des chantiers entamés avec nos partenaires, mais aussi la concrétisation de nouvelles feuilles de route pour l'exercice 2020/2021.

La mise en œuvre du programme d'échange à distance a été caractérisée par l'animation de plusieurs sessions de formation comme suit :

- La Banque Rwandaise de Développement-BRD :
 - ✓ Le 23/06/2020, une visio-conférence avec le partenaire a permis de discuter les projets prioritaires et les besoins d'assistance associés. Une feuille de route validée avec la partenaire est en cours de mise en œuvre ;
 - ✓ Le 03/11/2020, une visio-conférence avec BRD s'est déroulée autour de la thématique : « Agricultural Meso-finance : the model of Tamwil El fellah ». Le CAM a présenté sa filiale, le contexte de sa création, son organisation ainsi que les différents aspects de son modèle de financement innovant.
- Tanzania Agricultural Development Bank -TADB :
 - ✓ Le 23/07/2020, une visio-conférence avec le partenaire a permis de poursuivre le chantier phare de la feuille de route en cours, à savoir le déploiement de la nouvelle version du système de scoring. Lors de cette session, le partenaire a présenté la nouvelle interface et ses différentes fonctionnalités au CAM qui a émis un ensemble de remarques et suggestions pour répondre au mieux à la finalité recherchée par l'appliquet. D'autres sessions seront prévues pour discuter de la version amendée de l'interface. Aussi, et dans le cadre d'accompagner la TADB dans ses projets à soumettre aux fonds LDN, un atelier organisé par le CAM a été animé par le Directeur d'investissement du Fonds auprès de MIROVA afin d'exposer les critères d'éligibilité et la procédure de soumission de projets au Fonds pour permettre à la TADB de mobiliser un financement pour ses projets ;
 - ✓ Le 04/12/2020, une visio-conférence via l'appliquet « Zoom » a permis de prendre attache avec le nouveau Business Development manager de la TADB en charge de la coopération. Cette session a permis de revenir sur les thématiques de coopération pré-identifiées suite à la visite de la TADB au CAM en novembre 2019. Les priorités du partenaire à la lumière du contexte pandémique restent à préciser pour établir une nouvelle feuille de route pour l'exercice 2020/2021.
- Bank of Agriculture- BOA :
 - ✓ Le 03/09/2020, une première visio-conférence avec le nouveau Directeur Général de BOA a permis au CAM de présenter le modèle de financement de l'agriculture marocaine ainsi que l'historique de partenariat entre les deux institutions. Les thématiques potentielles de collaboration restent à définir.
- La Banque Agricole-LBA : la mise en œuvre de la feuille de route a abouti à l'organisation de deux visio-conférences comme suit :
 - ✓ Le 12/08/2020 : Un échange d'expériences fructueux sur l'accréditation au Fonds Vert Climat a permis à nos deux institutions respectives de mettre le focus sur les ressources à mobiliser afin d'améliorer l'attractivité de la banque d'une part et valider les étapes d'accréditation d'autres part ;
 - ✓ Le 22/09/2020 : Le CAM a partagé son expertise dans la finance climat à travers sa politique de développement durable et les offres de financement associées.

d. Mise en œuvre du partenariat CAM-MIROVA

Le CAM a poursuivi, dans le cadre de son protocole d'accord avec « MIROVA » banque gestionnaire du Fonds LDN, l'accompagnement de ses partenaires en vue de la mobilisation d'un financement pour leurs projets agricoles durables.

Le 23/09/2020 le CAM a organisé une session d'échange avec son partenaire la Tanzania Agricultural Development Bank « TADB » et le Directeur d'investissement du Fonds LDN au sein de Mirova. Cette réunion a permis de clarifier les aspects du partenariat CAM-Fonds LDN et d'expliquer la nature et les critères d'accès au Fonds.

Dans le même contexte le CAM a organisé le 13/11/2020 pour son partenaire la Nigeria Incentive-Based Risk Sharing system for Agricultural Lending « NIRSAL », une session animée par le Directeur d'investissement du Fonds LDN auprès de MIROVA afin d'exposer les critères d'éligibilité et la procédure de soumission pour permettre au partenaire de mobiliser un financement pour ses projets.



e. Prise de participation du CAM dans le capital de AMIFA Sénégal

En juillet 2020, le PCDD a participé pour la 1ère fois au conseil d'administration de Atlantic Microfinance For Africa Sénégal (AMIFA SN) et cela suite à l'entrée du CAM en tant qu'actionnaire à 40% de ladite institution. Ce 1er CA a permis de prendre connaissance de l'activité de AMIFA SN, des principaux projets menés ainsi que des défis à relever – en particulier ceux liés à la crise du COVID.

Par ailleurs, le CAM a été sollicité à 2 niveaux :

- Apporter son expertise agricole et rurale et contribuer au développement d'une stratégie et d'une offre dédiées, notamment à travers la participation au Plan Moyen Terme pour la période 2021-2023 et la désignation d'un représentant local
- Contribuer à un renforcement des fonds propres, dans les mois à venir, pour atteindre le montant de 1,5 millions d'Euros.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Convention de partenariat pour la mise en place d'un dispositif de financement pour l'accompagnement de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal.

Le PCDD a également participé au conseil d'administration de Atlantic Microfinance For Africa Sénégal (AMIFA SN) organisé en ligne le jeudi 12 novembre et dédié à la présentation des réalisations à septembre 2020, les projections à fin 2020 ainsi que le Plan Moyen Terme 2021-2023.

En vue de faciliter la mise en place d'une offre agricole de AMIFA Sénégal, le PCDD a organisé une réunion en ligne en présence de AMIFA SN, OCP Africa et l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB). Des pistes de collaboration multilatérales sont en cours d'examen.

f. Participation aux activités de l'AFRACA

Le CAM a participé en tant que membre observateur aux deux comités exécutifs (COMEX) de l'AFRACA qui se sont tenus à distance via l'appliquetif « Zoom » comme suit :

- Le 22 Juin 2020, la session a porté sur la présentation des réalisations de l'AFRACA depuis la 80ème réunion du comité exécutif, du rapport d'audit de l'AFRACA ainsi que du nouveau plan stratégique 2020-2024. Dans ce cadre, le CAM a été sollicité pour interagir sur lesdites thématiques avec les différents participants. Le COMEX a été marqué par l'annonce du projet d'amendement des statuts de l'AFRACA soumis à un expert pour étude, amendement qui aboutirait à la création d'une nouvelle sous-région pour l'Afrique du Nord tel que demandé par le CAM.
- Le 02 Décembre 2020, la session a porté sur la présentation par le SG du rapport d'activité de l'AFRACA de Juin à Décembre 2020 et des orientations phares du plan stratégique 2020-2024 lesquelles seront principalement axées sur l'intensification des modalités d'échanges à distance, notamment par la mobilisation des membres et la création de synergies nouvelles afin de maintenir une interaction permanente et pertinente à la lumière du contexte actuel. Le COMEX a également validé les amendements apportés à la Constitution de l'AFRACA, en particulier le redécoupage régional et la création d'une sous-région pour l'Afrique du Nord. Ces amendements seront soumis à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale prévue virtuellement en février 2021.

Aussi, dans le cadre des activités de l'AFRACA, le CAM a répondu présent lors de deux webinaires :

- Le 4 et 5 Août 2020, le premier webinaire a rassemblé les membres d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest francophone pour débattre de la thématique « Empêcher la crise sanitaire de devenir une crise alimentaire : quel rôle peut jouer l'institution financière ? ». Le CAM a assuré une présentation pour faire part des mesures prises par notre banque face à la crise sanitaire engendrée par la propagation du COVID 19, ainsi que des répercussions de la pandémie sur les petites exploitations agricoles.
- Le 28 et 29 octobre 2020, l'AFRACA en collaboration avec AGRA a réuni les membres d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest francophone autour de la première série de webinaire sous le thème « Repenser le rôle des Institutions de Financement du Développement (IFD) en tant que Catalyseurs Essentiels du Développement Rural et Agricole en Afrique ». Le CAM a assuré une présentation sur son modèle d'intervention innovant dans le financement de l'agriculture, les différents canaux de distribution qui le constituent ainsi que leur impact sur la maîtrise des risques. Il a également partagé les grandes lignes de sa stratégie de digitalisation et les opportunités qu'elle représente pour améliorer l'inclusion financière aussi bien en milieu urbain que rural, et ce, en facilitant l'accès aux services bancaires par la mise en place d'un dispositif de solutions innovantes.



P. Contribution des filiales du Groupe

a. Tamwil El Fellah (TEF)

L'année 2020 a été marquée par une conjoncture difficile : une crise sanitaire conjuguée à des conditions climatiques défavorables. La pandémie de la Covid-19 s'est répandue à travers le monde et a eu des effets, aussi bien sur la santé que sur les autres activités, telle que l'agriculture.

Pour la deuxième année consécutive, la faiblesse du régime pluviométrique accentuée par la mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies ont impacté négativement les résultats de cette campagne agricole, notamment la production des céréales et la disponibilité des eaux d'irrigation. Cependant, en dépit de ce contexte, TEF a réalisé des performances commerciales encourageantes. Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique de développement reposant sur la responsabilité et l'engagement durable, qui sont ancrés dans les valeurs et la culture du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les principales réalisations de cette année sont comme suit :

Elargissement de la base clientèle

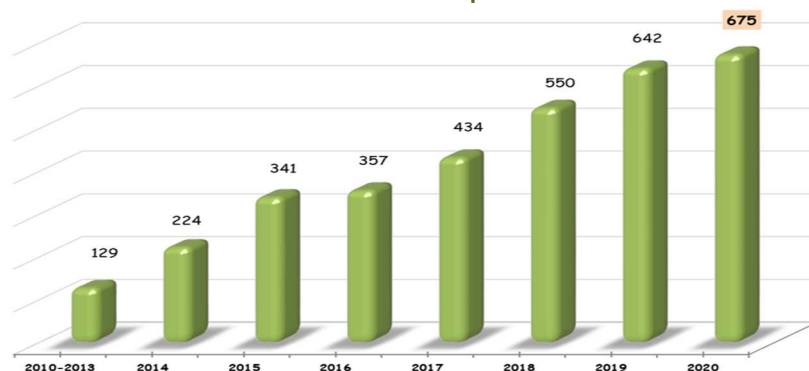
A fin Décembre 2020, le portefeuille global clientèle a atteint 95.864 petits agriculteurs, en accroissement de 5.206 nouveaux clients par rapport à 2019. Cette période a également enregistré le financement de 33 nouvelles coopératives agricoles, portant ainsi le nombre total d'organisations professionnelles accompagnées à 675 groupements, composées de 26.899 adhérents bénéficiaires.

Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 67 coopératives, composées de 2.327 membres, dont 3 coopératives de 69 adhérentes financés en 2020.

Evolution de la base clientèle



Evolution du nombre de coopératives financées



* dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF



Attributions/ Déblocages de crédits

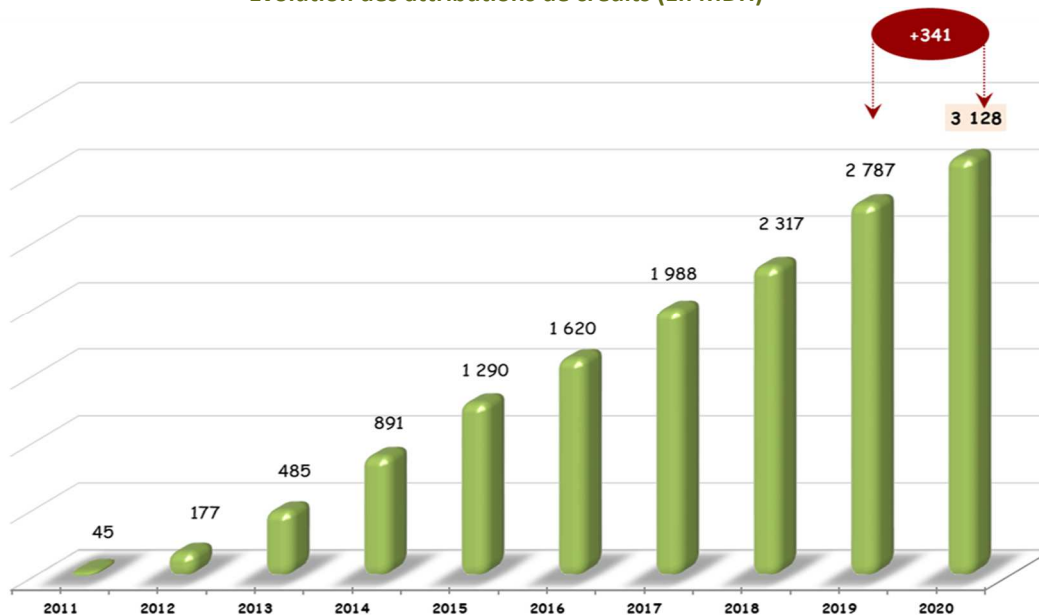
La production globale de crédits s’est élevée à 3.128 millions de DH et marquant une croissance de 12% par rapport à l’année 2019. Les crédits d’investissement représentent 51 % du total.

La production de l’année 2020 est de 341 millions de dirhams composés de :

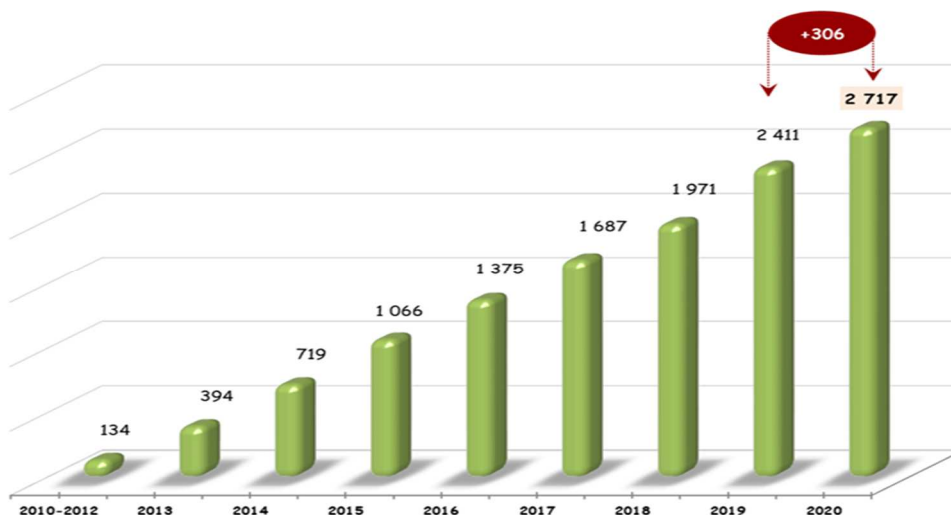
- 156 millions de dirhams de crédits d’investissement ;
- 185 millions de dirhams de crédits de fonctionnement.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis à 2.717 millions de dirhams, dont 306 millions de dirhams au titre de l’exercice 2020, et enregistrent une croissance de 12% comparativement à l’année écoulée.

Evolution des attributions de crédits (En MDH)



Evolution des déblocages de crédits (En MDH)

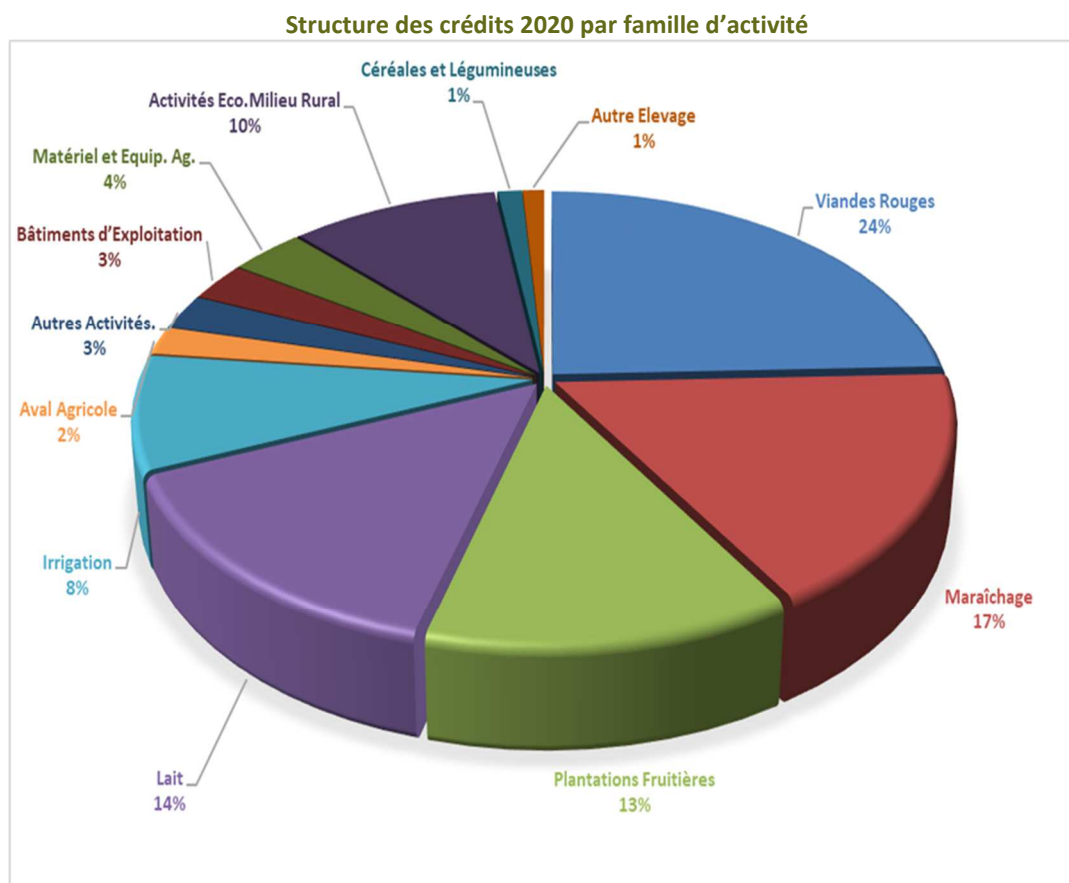


Par ailleurs, TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Qaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. A fin Décembre 2020, le volume de crédits attribués dans le cadre de ce programme est de 36,9 Millions pour 770 de clients ayant 874 dossiers. Les crédits d’investissement représentent 29,8 millions de dirhams, soit 81% du total.



Structure des crédits

La cartographie des financements octroyés en 2020 révèle la politique de TEF orientée vers la promotion des investissements et les activités génératrices de revenus. La filière viande rouge occupe 24% des financements suivie du maraîchage, de la production laitière, des plantations fruitières et de l'irrigation avec respectivement 17%, 14%, 13% et 8% du total des crédits.



Réseau de distribution

A fin Décembre 2020, le réseau de distribution de TEF se compose de :

- 5 Directions Régionales ;
- 43 agences dédiées ;
- 216 points de vente CAM ;
- 7 agences mobiles.

Faits marquants 2020

Les principales actions/événements ayant marqué l'année 2020 sont comme suit :

- Lancement du chantier de renforcement de la digitalisation TEF.
- Poursuite de la mise à niveau de TEF en matière de gouvernance et de procédures : la dématérialisation de traitement des dossiers : processus de recouvrement et de déblocage (garanties), mise à jour de la procédure de gestion des risques LAB/FT (lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme) et mise à jour du manuel des procédures crédit TEF.



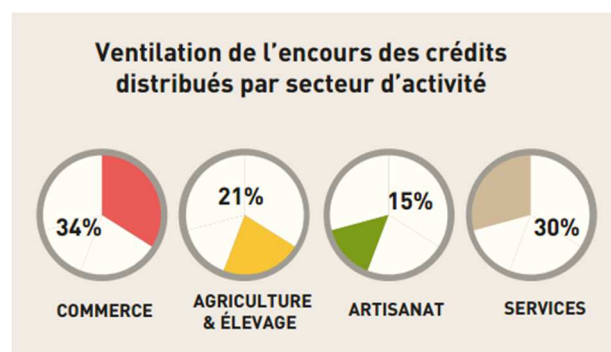
b. Fondation ARDI pour le micro-crédit

	31/12/2019	31/12/2020	Variation (En %)
Nombre antennes	220	215	-2.3 %
Personnel siège & réseau d'antennes	599	573	-4.3 %
Nombre clients actifs	100 026	71 243	- 29 %
Portefeuille encours (En millions de dirhams)	295	235	-21%
Portefeuille cumulé (En millions de dirhams)	3 710	3 876	+ 4.5%

Au 31 décembre 2020, l'encours du portefeuille a atteint 235 millions de dirhams au lieu de 295 millions de dirhams à fin 2019, soit une baisse de 21 %. Ainsi, l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin décembre 2020 s'élève à 3 876 millions de dirhams contre 3 710 millions de dirhams à fin 2019.

La répartition de l'encours global par secteur d'activité financée se présente comme suit :

Afin d'atteindre le plus grand nombre de ruraux, ARDI s'est dotée d'un réseau dense qui couvre toutes les régions du Royaume et dispose actuellement de 215 antennes. Quant à l'effectif du personnel, il est de 573 collaborateurs.

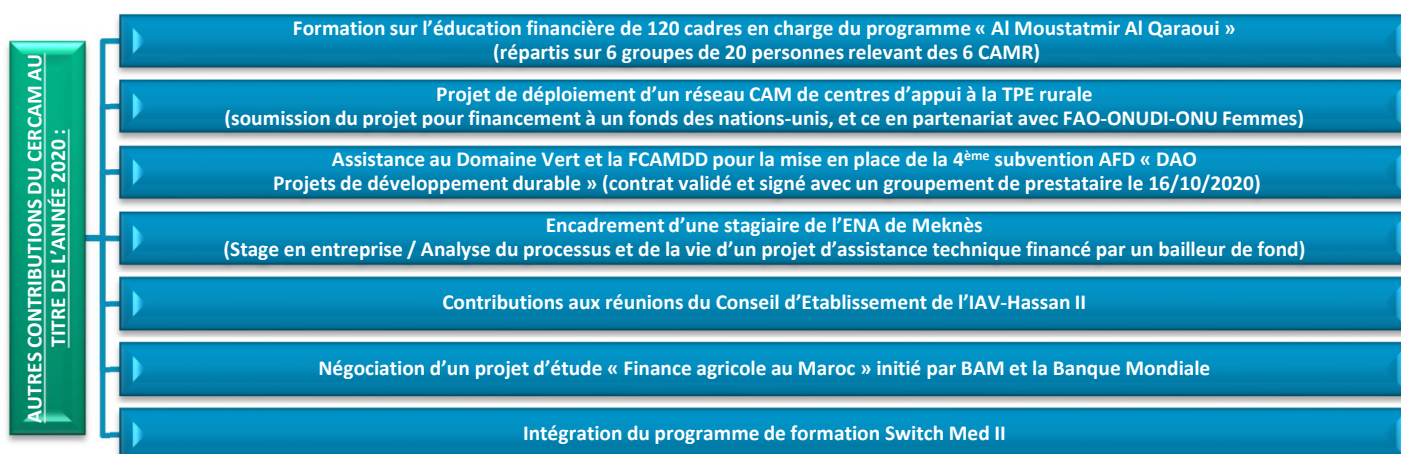


c. Centre d'Etudes Et Recherche Du Crédit Agricole Du Maroc (CERCAM)

Le CERCAM est une structure d'accompagnement du GCAM rattachée à la Banque de la mission de service public. Au cours de l'année 2020, il a réalisé plusieurs projets, études et notes de synthèse sur différents secteurs et thématiques d'intérêt primordial pour le GCAM et ses filiales.

Parmi les principaux projets et/ou études réalisés par le CERCAM courant 2020, on peut citer :

- La poursuite du programme d'éducation financière des petits producteurs agricoles et ménages ruraux ;
- Elaboration de la carte de rentabilité des activités agricoles au Maroc (financement KFW) : Lancement des enquêtes fin février 2020, aussitôt ajourné en raison de la Covid 19 /reprise progressive des travaux le 11 juin /reprise des enquêtes mi-juillet / CPS Outils IT livrés au SI CAM début septembre / Déploiement de la version-2 du questionnaire sur tablette fin septembre). Plus de 5000 fiches renseignées à ce jour. Une opération de grande envergure avec le MCA est en préparation pour accompagner les bénéficiaires de la MELKISATION de 66.000 ha de terres collectives.
- Projet d'une unité pédagogique de 2000 T pour le stockage moderne de l'oignon à Meknès (Partenariat Ministère de l'Agriculture -Ambassade des Pays Bas - GCAM) : Foncier Industriel acheté - Crédit d'investissement de 4,5 millions DH accordé par le CAM - Avance de 100.000 € remise à l'équipementier - Construction des bâtiments à l'étude. Plan de financement révisé à la hausse par la coopérative qui porte le projet afin de rajouter une unité industrielle supplémentaire de 4000T.
- Convention CAM-NESTLE : le CERCAM a réalisé au mois de février 2020, à Sidi Ismail, une première opération au profit de 10 coopératives fournisseurs de lait à NESTLE, et ce sur 2 axes : le conseil de gestion aux membres de bureau desdites coopératives et l'éducation financière de base aux femmes du village. La suite du programme a été mise en stand-by en raison de la conjoncture liée à la Covid-19.
- Projet REFAM (financement Canada) : Initiation d'une convention au mois de février pour accompagner 120 coopératives et 3000 femmes de la filière arganière en matière d'éducation financière. Le projet est mené en partenariat avec l'Ambassade du Canada à Rabat, via le prestataire COWATER, et la fédération FIFARGANE. La convention a été signée en juillet 2020 (son opérationnalisation est en stand-by à cause de la Covid-19 - Examen en cours pour tester une option de formation à distance)
- Partenariat BEI-GCAM : Couronnement de plus de 14 mois de négociations par la signature le 14 septembre 2020 d'une importante convention portant sur la mise en place d'une ligne de crédit BEI de 200 millions d'Euros pour le GCAM destinées au financement des chaînes de valeur agricoles. L'objectif principal est de mobiliser les fonds nécessaires pour accompagner la nouvelle stratégie agricole de l'Etat Génération Green 2020/2030 lancée officiellement par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI au mois de février 2020.Cette ligne est assortie d'une assistance technique de 2 millions € pour soutenir les chantiers du GCAM en matière de digitalisation agricole et rurale.
- Projet CARE-Maroc (financement externe): Discussion fin juin d'une formule de partenariat avec cette ONG pour soutenir une dizaine de coopératives agricoles féminines dans la région du Haouz de Marrakech aussi bien sur l'éducation financière de base des femmes que le contrôle de gestion des membres de bureau. Un projet de convention est en cours de discussion.
- Clôture fin janvier 2020 du projet d'élaboration d'un dispositif pilote d'appui à la TPE rurale, axé en particulier sur le Conseil de Gestion de proximité étalé sur 10 mois (diagnostic, solutions, outils pratiques, soutien au déploiement) Un superviseur et 3 conseillers de gestion du CERCAM ont réalisé ce projet, avec l'assistance technique d'un cabinet international spécialisé (financement AFD).



d. Fondation Crédit Agricole Du Maroc pour le Développement Durable

Malgré la crise sanitaire qui a restreint un certain nombre de ses activités sur le terrain, la Fondation CAM pour le Développement Durable (FCAMDD) a réitéré son engagement pour promouvoir une transition agro-écologique à travers :

- La plantation en février 2020 de 12.000 amandiers et noyers, après en avoir déjà planté 8.000 en 2019, au profit de petits agriculteurs de la commune du Toubkal. Certains d'entre eux ont commencé à être accompagnés dans le processus de certification bio de leur production, l'objectif de la Fondation à travers ce projet étant justement de développer le matériel pédagogique et le produit de financement qui permettront une mise à l'échelle de la certification bio collective, encore peu développée au Maroc.
- Le lancement en février toujours du projet d'élevage laitier durable dans le bassin du Tadla cofinancé par le gouvernement néerlandais à travers lequel un groupement de bureaux d'études maroco-néerlandais accompagnera pendant 2 ans une vingtaine d'éleveurs clients du CAM à produire plus avec moins de ressources naturelles. La crise sanitaire a retardé la première phase de l'accompagnement et interdit tout déplacement au Maroc des experts néerlandais mais une nouvelle répartition des tâches entre experts des deux rives a permis de poursuivre l'accompagnement des éleveurs.
- La clôture du projet d'appui à la commercialisation des fermes agro-écologiques, porté par le Réseau des Initiatives Agro écologiques au Maroc (RIAM), visant le renforcement des marchés paysans, à travers la mise en place pour la première fois au Maroc d'un Système Participatif de Garantie (SPG), label de confiance reconnu par la FAO et moins onéreux que la certification bio par tierce partie. Une trentaine de fermes approvisionnant le marché paysan de Rabat sont désormais certifiées « SPG Agroécologie Maroc » car conformes à la charte, au cahier des charges et au règlement intérieur élaborés par les consommateurs et les producteurs de ce marché sur la base des principes de la Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (IFOAM) avec l'assistance technique du CIRAD.
- La coordination avec le Domaine Vert et le CERCAM de l'assistance technique assortie à la ligne de crédit de l'Agence Française de Développement de 50 millions d'euros pour financer les investissements dans les projets agricoles et agro-industriels durables. En effet, la Fondation participera à la mise en œuvre de l'assistance technique d'un montant d'1,5 millions d'euros qui accompagnera les secteurs les moins matures, à savoir les investissements liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, la certification biologique et la valorisation des déchets agricoles, secteurs dans lesquels la Fondation a déjà conduit des projets pilotes avec des clients du CAM.
- Le partage de l'expertise accumulée pendant près de 10 ans sur le terrain avec des acteurs nationaux et internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui a diffusé sur sa plateforme dédiée à l'agriculture familiale « Family Farming Knowledge Platform » le matériel pédagogique développé par la Fondation. Les initiatives de la Fondation pour promouvoir l'agroécologie ont également été retenues par le projet multi-pays AVACLIM, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la FAO et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), et qui vise à réaliser en 3 ans un recensement et une évaluation scientifique des initiatives agro-écologiques menées dans 7 pays (Afrique du Sud, Ethiopie, Maroc, Burkina Faso, Sénégal, Inde et Brésil). Au niveau national, la Fondation a été sélectionnée pour intégrer pour une durée de 3 ans le Comité National de Pilotage du Programme de Micro financements du FEM/PNUD.



II- ADAPTATIONS STRUCTURELLES
A. Réseau d'agences du Crédit Agricole du Maroc

Au 31 décembre 2020, le réseau CAM compte 519 points de vente opérationnels répartis comme suit :

Banque / DR	Nouvelles ouvertures 2020	Nombre de PDV
Corporate		6
Corporate	-	6
Banque de L'Entreprise	-	80
DR Entreprises Beni mellal fkih bensalah khouribga	-	5
DR Entreprises Casablanca	-	17
DR Entreprises FES MEKNES	-	6
DR Entreprises Grand Sud	-	13
DR Entreprises Marrakech Safi	-	7
DR Entreprises Oriental	-	6
DR Entreprises Rabat Salé Kenitra	-	11
DR Entreprises Souss massa	-	6
DR Entreprises Tanger Tetouan AL Houceima	-	9
Banque de Retail & Agriculteur Nord	-	223
DR Draa Tafilalet	-	21
DR FES Meknes	-	53
DR Gharb Salé Zemmour	-	39
DR Oriental	-	43
DR Rabat Temara Zaers	-	32
DR Tanger Tetouan AL Houceima	-	35
Banque de Retail & Agriculteur Sud	-	207
DR Beni mellal fkih bensalah khouribga	-	35
DR Casablanca	-	59
DR CHAOUIA Doukkala	-	33
DR Marrakech safi	-	44
DR Souss Massa	-	36
Banque Privée	1	1
Banque Privée	1	1
SIEGE	-	1
Grands Comptes	-	1
TOTAL	1	518
	519	



B. Ressources humaines

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la COVID 19 et ses répercussions tant au niveau mondial que national. Au sein de la banque, une série d'actions et de protocoles ont été mis en place afin de veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des clients, tout en assurant la bonne continuité des activités.

De même, les collaborateurs ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent pour s'adapter à ces nouveaux défis. D'autant plus que le CAM a entrepris au cours du 2^{ème} semestre 2020 un grand mouvement de réorganisation touchant aussi bien le Réseau que le Siège. Le CAM a donc dû faire face à la crise sanitaire en déployant une batterie de mesures au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

a. Une batterie d'actions pour protéger les collaborateurs

Cette période de crise a été marquée principalement par l'information et la sensibilisation ainsi que la mise en place de plusieurs dispositifs pour prémunir les collaborateurs et les clients contre la propagation de la Covid-19 :

- L'information des collaborateurs quant aux précautions recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé pour se protéger contre la propagation de virus type grippe saisonnière ou autres ;
- La mise en place de mesures préventives, afin de protéger la santé des collaborateurs et de leur entourage à travers des informations sur le COVID 19, ses symptômes ainsi que les différentes mesures à adopter pour réduire le risque de contamination ;
- La sensibilisation des collaborateurs et le renforcement du dispositif de prévention lié au COVID-19 à travers la mise en place d'un ensemble de mesures restrictives règlementant les déplacements des collaborateurs (y compris à l'étranger), les rassemblements professionnels et l'accès aux locaux ;
- La mise en place de mesures de précaution de nettoyage complémentaires visant à protéger les collaborateurs durant leur présence au sein des locaux du GCAM ;
- L'instauration d'un dispositif de sécurité spécifique au Réseau en limitant le nombre de clients au sein des agences, en fluidifiant leur passage et le déroulement des opérations ;
- Le renforcement des mesures de sécurité et d'hygiène au niveau du Réseau, dans le but d'élever le niveau de vigilance ;
- La sensibilisation au port obligatoire du masque suite aux nouvelles recommandations des autorités sanitaires ;
- La création d'une commission Ad Hoc dont la principale mission est d'être une cellule d'écoute et de soutien post confinement pour arbitrer les situations professionnelles, familiales et financières des collaborateurs et choisir les meilleures solutions quant aux difficultés rencontrées ;
- La sensibilisation des collaborateurs sur l'utilisation de l'application « Wiqaytna », afin de suivre les contacts des personnes testées positives au coronavirus ;
- La signature d'ententes médicales afin de renforcer la médecine de proximité.
- La réduction de la circulation et de l'échange des documents papier entre les entités, aussi bien au niveau du Siège que du Réseau. Ce processus a abouti à la mise en place d'un parapheur digital exploité à travers l'outil Mourassalat-E sur mobile et sur poste de travail. Cet outil s'inscrit dans la continuité des efforts de digitalisation du processus courrier.
- Le lancement de deux campagnes de dépistage massif : l'une ponctuelle, réalisée en Mai, et ayant concerné l'ensemble des collaborateurs du CAM et des filiales. La deuxième (lancée en Septembre) se déroule par roulement et de façon permanente pour avoir une meilleure maîtrise de la situation sanitaire et offrir des conditions de travail saines et sereines aux collaborateurs ;
- La mise en place d'un protocole de gestion des cas suspects d'infection au coronavirus qui vient renforcer les mesures préventives déjà instaurées pour protéger les collaborateurs et les clients.
- Changement des modalités d'organisation de la campagne de vaccination antigrippale annuelle compte tenu de la conjoncture exceptionnelle liée à la pandémie.



A fréquence régulière et depuis le début de la crise sanitaire, la banque veille à rappeler les mesures préventives et sanitaires, afin de poursuivre les efforts de protection contre les risques de contamination et de propagation de la Covid 19. Par ailleurs, les actions entreprises ont également concerné l'organisation du travail qui a ainsi connu des changements au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire :



Pour le déroulement des activités dans les meilleures conditions, les moyens nécessaires ont été mis en place au vu des circonstances actuelles dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie.

b. Une mobilisation sans précédent des collaborateurs

Comme chaque année, la force de vente se mobilise pour faire réussir les challenges et les campagnes lancés par la banque, notamment le challenge lancé en fin d'année pour dynamiser la collecte des ressources dans un contexte particulier.

Par ailleurs, les collaborateurs ont su faire preuve de solidarité en participant de manière volontaire et générale à l'opération de don au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du COVID19. Ce don a été réalisé via une retenue à la source selon l'emploi, totalisant ainsi un montant de plus de 15 Millions de Dhs versé en un seul bloc au nom des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

De plus, l'abnégation des collaborateurs du Réseau a permis non seulement d'assurer la continuité des activités au cours de la période du confinement, mais également de réaliser une opération de distribution d'aides aux populations en situation précaire vivant dans des zones non bancarisées par le biais d'une cinquantaine d'agences mobiles (Opération TADAMOUN).

A cet égard, les efforts des collaborateurs en poste dans les points de vente ont été valorisés par l'octroi de primes exceptionnelles :

- D'un montant de 1000 Dhs net par mois durant le confinement aux collaborateurs des points de vente ;
- D'un montant de 1000 Dhs par tournée pour les collaborateurs mobilisés pour l'opération TADAMOUN.

Pour entretenir ce lien entre le CAM et son capital humain et se rapprocher encore plus des collaborateurs en dépit des circonstances spécifiques imposées par la crise sanitaire, notre banque a lancé CAM Radio, nouveau canal de communication interne.

Cet outil (disponible sur portail et sur mobile) est régulièrement enrichi de différents contenus, notamment des playlists musicales et des podcasts donnant la parole à des intervenants du Siège et du Réseau. Il permet de tenir les collaborateurs informés sur les sujets d'actualité de notre banque mais aussi de rester à leur écoute.

Avoir un support de communication comme CAM Radio permettant de diffuser l'information en continu s'est avéré indispensable lors de la mise en œuvre du chantier de réorganisation qui a changé la configuration du Réseau.



c. Une réorganisation des entités du Réseau et du Siège

Dans une logique d'évolution continue, l'organigramme de la banque a été revu au cours de l'année 2020, les changements apportés ont notamment concerné le renforcement de la fonction RH. De même, le réseau a connu une réorganisation complète :

- Réorganisation de l'organigramme de la banque qui comporte désormais les entités suivantes: Direction Générale « Banque de Service Public », Direction Générale « Services, Transformation, Digitalisation », Direction Générale « Finance et Patrimoine », Direction Générale Réseau et le Secrétariat Général qui regroupe les activités liées au Capital Humain, à la RSE, à la Communication Groupe (interne & externe), au Marketing ainsi qu'à la Qualité et la Relation Client. Des comités de coordination ont été mis en place dans chaque Direction Générale et au Secrétariat Général pour développer les synergies internes ;
- Rappel du rattachement hiérarchique et fonctionnel des relais RH à la Direction Centrale Gestion Administrative du DCH et du détail de leurs missions notamment la gestion administrative des collaborateurs de leurs régions respectives, et la coordination des actions RH les concernant ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation de la Direction Générale Réseau ;
- Reconfiguration du réseau d'exploitation de manière à reconfirmer le principe de régionalisation du Réseau tout en accélérant les processus de prise de décision pour faire face à la concurrence. Lors de cette vaste reconfiguration, une attention particulière a été accordée à la gestion de la transition en matière de ressources humaines. L'objectif étant de prendre en considération les profils des collaborateurs, leurs contraintes, notamment en termes de mobilité géographique tout en veillant à ce que les conditions de travail soient optimales ;
- Création d'une Direction Centrale Qualité de Vie au Travail et Conciliation ayant pour finalités l'identification et la mise en œuvre d'actions permettant l'amélioration des conditions de vie au sein de la banque et du bien-être des collaborateurs ;
- Réorganisation du Pôle Responsabilités Contractuelles et Performances sous sa nouvelle dénomination « Pôle Performances RH et Qualité de Vie au Travail » avec pour principales missions de positionner la fonction RH en tant que véritable partenaire du business et d'améliorer les actions déployées en faveur d'un mieux-être et d'un mieux-vivre collectif ;
- Regroupement des activités de Formation de notre banque au sein d'un Pôle dénommé « Pôle Académie du GCAM ». Cette entité est chargée de mettre en œuvre la stratégie du Groupe en matière de formation et d'accompagner le développement et la préparation des viviers de compétences ;
- Réorganisation du Pôle Développement Social afin de mieux répondre aux attentes des collaborateurs en matière de prestations sociales et d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement et de promotion des actions socio-culturelles.

C'est ainsi que notre banque, forte de son capital humain, a poursuivi son développement tant au niveau humain, organisationnel que commercial face aux défis inédits de l'année 2020.

Enfin, l'effectif de la banque au 31 décembre 2020 se chiffre à 3774 collaborateurs (hors collaborateurs mis à disposition des filiales) répartis comme suit : Siège 37 % et Réseau 63 %.

Le Réseau a enregistré la mise en place d'une nouvelle reconfiguration et d'un redéploiement des points de vente. En effet, la répartition des PDV par CAM-R a été remplacée par une organisation comprenant : Réseau Corporate, Banque de l'Entreprise, Banque Retail & Agriculture Nord et Banque Retail & Agriculture Sud. Cette répartition réaffecte les DR selon leur domaine de compétence et leur localisation.

L'effectif du Réseau au titre de l'année 2020 compte 2367 collaborateurs, soit une baisse 9% par rapport à l'année dernière, essentiellement due à la simplification des organigrammes locaux par le rattachement des activités mutualisables aux services concernés du Siège.

Par ailleurs, il est à noter que les départs enregistrés (principalement des départs à la retraite) n'ont pas pu être totalement remplacés en raison de la baisse du rythme des recrutements causée par la situation sanitaire.



C. DEVELOPPEMENT, ORGANISATION ET PROCESS DE GESTION

Durant l'année 2020, la Direction de l'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec les entités concernées sur diverses notes relatives à l'organisation de leurs structures et aux comités et compétences, dont celles validées et diffusées.

D'autres projets de notes relatives à la réorganisation de certaines structures et aux comités et compétences sont entamés notamment :

- **CAM**
 - ✓ Réorganisation au niveau des structures de contrôle interne (Domaine AGG, Pôle Contrôle et RO Groupe et Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie ;
 - ✓ Organisation détaillée des structures de la Direction Générale Réseau (Domaine Pilotage Stratégique du Réseau, Banques de Marché et de la Banque Privée) ;
 - ✓ Organisation des structures de la Direction Générale STD (Domaine Développement Delivery et Services, Pôle Développement, Pôle Digital Factory, Pôle SI Groupe, Direction Centrale Suivi Support et Moyens)
 - ✓ Organisation des structures de la Direction Générale Finance et Patrimoine (Pôle Planification Financière, Pôle Gestion du Patrimoine Immobilier, Pôle Pilotage des Risques Financiers, Pôle Comptabilité Groupe)
 - ✓ Organisation de la Banque Corporate ;
 - ✓ Création de l'agence centrale AMAQ ;
 - ✓ Mise à jour des fiches de poste.

- **Filiales**
 - ✓ Organisation de CAM Leasing ;
 - ✓ Organisation de Al Filahi Cash ;
 - ✓ Réorganisation d'AAB ;
 - ✓ Mise à jour des compétences du Comité de Crédit et de Recouvrement de TEF

Durant l'année 2020, les structures Processus et procédures ont travaillé sur différents sujets notamment :

- Le Lancement du Programme Al Moustatmir Al Qaraoui :
 - ✓ Coordination entre les différentes parties prenantes pour la mise en place et le déploiement du programme AMAQ ;
 - ✓ Élaboration de la documentation nécessaire au déploiement du programme (Notes de services, FAQ, supports de formation, etc.) ;
 - ✓ Mise en œuvre de la convention de partenariat avec Al Barid Bank pour l'inclusion financière et le financement des TPE (Lancement de différents ateliers thématiques, préparation des prérequis en matière de livrables, formation des collaborateurs ABB, etc.).
 - ✓ Définition du processus d'instruction et de réalisation des crédits AMAQ initiés par des agences ABB ;
 - ✓ Mise en place de la déclinaison opérationnelle de la convention CAM ABB (définition des processus, gouvernance, engagement des deux parties, suivi opérationnel, etc.) ;
 - ✓ Mise en place des procédures AMAQ
 - ✓ Accompagnement du centre d'études et de crédit TPE pour la mise en place des procédures d'instruction et de réalisation des crédits initiés par les différents canaux de distribution (CAM, TEF, ARDI) ;
- L'amnistie fiscale :
 - ✓ Régularisation volontaire de la situation fiscale des contribuables ;
 - ✓ Contribution libératoire au titre des amendes relatives aux incidents de paiements sur chèques ;
- La cession des biens immobiliers acquis en remboursement des créances immobilières ;
- La classification des créances en souffrance et leur radiation ;
- La gestion des sûretés mobilières au niveau du Registre National Électronique des Sûretés Mobilières (RNESM) ;
- La mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Le lancement de l'Application « Imtiazat-e » ;
- L'accompagnement d'Al Filahi Cash dans le volet d'élaboration des procédures;
- Mise en place d'un ensemble de dispositifs spécifiques à la crise Covid-19 :
 - ✓ Mesures de précaution d'hygiène et de nettoyage au sein des locaux du GCAM (Siège et Réseau) ;
 - ✓ Collecte de dons au soutien au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Covid-19 ;
 - ✓ Découverts exceptionnels ouverts par la garantie CCG DAMANE OXYGENE ;
 - ✓ Report des échéances de crédits pour la clientèle des particuliers et des professionnels et Entreprises ;
 - ✓ Mise à disposition des aides financières de l'Etat au profit des bénéficiaires du secteur informel (Opération Tadamoun) ;
 - ✓ Distribution des indemnités forfaitaires au profit des salariés affiliés à la CNSS ;
 - ✓ Assouplissement du processus de mise en place et de déblocage des crédits ;



- ✓ Déploiement des agences mobiles pour la distribution de l'aide de l'Etat ;
- ✓ Dispositif de financement en faveur des autoentrepreneurs ;
- ✓ Dispositif de financement de la relance économique post Covid-19 ;
- Mise à jour du contrat WU :
 - ✓ Coordination entre les différentes parties prenantes pour la validation du nouveau contrat avec WU ;
 - ✓ Accompagnement de la structure désignée par le TOP Management pour la certification KYA de WU ;
- Mise à jour du recueil de tarification ;
- Définition du processus relatif à la mobilité bancaire ;
- Elaboration des processus Crédit à la consommation en partenariat avec Wafasalaf (en cours) ;
- Accompagnement de Tamwil El Fellah dans les procédures, le dispositif PCA et le dispositif Vigilance (en cours) ;
- Administration et mise à jour des Référentiels (MEGA) du GCAM ;
- Publication et suivi des évolutions de l'Espace « Organisation » du GCAM ;
- Maintien de la cartographie des processus.

Par ailleurs, d'autres procédures sont en cours d'élaboration ou de validation, relatives aux différents processus de la Banque.

En termes d'études et Conceptions Stratégiques, la Banque a mené les sujets suivants :

- Élaboration et formalisation des orientations stratégiques pour l'exercice 2020.
- Mise en œuvre la filiale Factoring :
 - ✓ Attribution du marché,
 - ✓ Finalisation des travaux concernant les phases de cadrage et planning global de la mission, étude stratégique, fonctionnelle, organisationnelle et de gestion des risques,
 - ✓ Dépôt du dossier d'agrément auprès de Bank Al Maghrib,
 - ✓ Initiation des échanges avec la DEPP,
 - ✓ Lancement des travaux d'accompagnement à la mise en place du SI et d'élaboration d'une feuille de route précise pour le démarrage effectif de l'activité.
- Conception et mise en place d'une plateforme Big Data agricole et rural :
 - ✓ Attribution du marché,
 - ✓ Finalisation des travaux de conception : cadrage, benchmark fonctionnel & écosystème, définition et priorisation des cas d'utilisation, analyse des sources de données internes et externes, spécifications fonctionnelles et techniques, étude financière et feuille de route,
 - ✓ Lancement d'un programme pilote : identification de cas d'usage et démarrage de la mise en œuvre du programme.
- Notation des PDV :
 - ✓ Automatisation du modèle : validation des résultats réalisés par l'équipe de la direction centrale Business Intelligence ;
 - ✓ Initiation des travaux d'amélioration des indicateurs : mise à jour de l'expression de besoins, destinée à la direction centrale Business Intelligence, via l'ajout de nouveaux indicateurs de performance digitale.
- Conception et mise en œuvre du nouveau dispositif d'efficacité commerciale : rédaction du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres pour la sélection d'un cabinet pour accompagner la Banque dans la mise en œuvre du projet.
- Partenariat CAM-ABB : participation aux travaux de mise en œuvre du volet inclusion financière, développement des synergies destinées à desservir les communes rurales sans PDV bancaire, soit à travers le réseau d'agences, des agences mobiles ou bien le relais digital.
- Benchmark digitalisation : analyse de la stratégie digitale des banques de la place et positionnement de nos services digitaux par rapport à la concurrence.
- Al Filahi Cash - Cash Plus+ : rédaction d'un contrat de partenariat pour le développement des activités via complémentarité des réseaux et produits pour une proximité et offre plus étendue à destination d'une clientèle élargie.
- Maroclear : lancement de travaux de dépôt de dossier de demandes d'habilitation du Ministère des Finances et d'affiliation pour exercer une activité de teneur de compte de plein exercice et non plus via CDG Capital.
- Open Banking : prise de contact avec les banques de la place pour le partage de leurs données avec un écosystème externe de nouveaux acteurs du système financier, transformant la menace fin Tech en opportunités.
- BAM - Suivi digitalisation : réflexions avec des équipes bancaires marocaines suite à la demande de Bank Al Maghrib d'introduire des indicateurs de suivi de performance de leurs établissements en termes de digitalisation,
- Initiation des travaux de réalisation d'un bilan du plan stratégique CAP2023 pour la période 2019 et 2020.
- Automatisation du reporting mensuel des performances des banques marocaines, à l'intention du top management, sur la base des données brutes transmises par le GPBM.
- Participation à l'analyse de l'impact du COVID19 sur le portefeuille de la banque et à l'identification des mesures d'accompagnement des clients.
- Élaboration de différents supports à destination du Top management.



S'agissant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est à noter que la banque a, au cours de l'année 2020, mené/lancé les différents chantiers suivants:

MOA Core Business :

Travaux de revue et d'évolution relatifs à différents domaines d'activités :

- **Projet Al Filahi Cash:** Rédaction et livraison des Spécifications Fonctionnelles Détaillées, Recette FLOW SI Agence et BO & Editique AFC ,Interfaçage FLOW SI / FILAHI Pay, Recette de la solution FILAHI Pay, Participation aux ateliers relatifs au volet Comptabilité & Monétique AFC, Participation aux ateliers relatifs au volet Compensation AFC, Participation aux ateliers relatifs au Reporting BAM Reporting d'activité AFC, Rédaction SFD BO, Elaboration des manuels Utilisateurs Front et Back Office, Elaboration du parcours client Filahi Pay.
- **Solution Imtiazat-E:** Interfaçage de la solution Imtiazat-E avec la solution @tmar de l'OCP avec une gestion adaptée des prospects, Gestion des compte rendu de visite pour TEF, Préparation des scénarios de test de recette de l'application, Travaux de recette de la solution, Finalisation et déploiement de la solution
- **Hssab-E (Ouverture de compte à distance) :** Définition du périmètre cible de l'application Hssab-E, Définition du parcours Digital Client selon le profil client, Définition des règles de gestion des tiers et des comptes créés sur Hssab-E, Assurer l'interfaçage des données et des documents, Elaboration du cahier de recette, Réalisation des tests unitaires des développements réalisés par les équipes SI, Recette métier de l'outil CRC Digital, Livraison des besoins métier concernant les règles de gestion de traitement des demandes par le CRC Digital, Tenue des ateliers process pour établissement de la procédure Hssab-e...
- **CAM MOBILE/ENLIGNE :** Travaux de cadrage et lancement du projet, Suivi des travaux de définition des interfaçages entre l'application ADRIA les plateformes de la Digital Factory et SIOB, Elaboration des cahiers de test et des jeux de données pour la recette...
- **Relevés digitalisés en agence et via CAM mobile/CAM online:** Spécification de l'expression de besoin et Suivi des développements...
- **GSIMT – Virements instantanés :** Rédaction des spécifications fonctionnelles générales pour établir un planning prévisionnel...
- **Service de centralisation des chèques irréguliers :** Participation aux comités de suivi avec BAM, Planification des ateliers techniques pour analyse du besoin spécifié au niveau de la documentation BAM...
- **Automatisation des mainlevées :** Tenue des ateliers technico-fonctionnels pour définir les règles de gestion applicables au CAM conformément à la directive de BAM - D N°4/W/2019- relative à l'automatisation de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire
- **Relai digitaux « ITM »:** Spécification des interfaçages à réaliser entre la solution et l'ITM afin d'offrir une solution intégrée et Formation des utilisateurs finaux
- **Gestion des souscriptions et commissions du produit CAM E-valeur :** Tenue des ateliers de cadrages et spécifications de besoin avec le SI et le métier : Digital Factory et Pôle Banque Digitale
- **Digitalisation TEF/ ARD**
 - Volet parcours client : Imtiazat-e
 - Définition du besoin et des fonctionnalités attendues de l'application mobile adapté au besoin des filiales
 - Tenue d'ateliers techniques pour définir les interfaces nécessaires pour la réalisation des besoins entre la Digital Factory et SI Filiales
 - Volet parcours collaborateur : Tablette Digital App
 - Définition du besoin et des fonctionnalités attendues du parcours collaborateur à mettre en place sur la tablette
 - Participation aux ateliers techniques d'interfaçage entre le SI Filiales et Digital App
 - Déploiement en production de l'outil digital (parcours collaborateur sur tablette) pour la consultation et mise à jour des dossiers de crédit
- **Quick Wins :** Livraison de l'expression des besoins relatifs aux points recensés dans le cadre du rapport quick wins Agence
 - ✓ Suivi des travaux de développements d'un module dédié à la distribution des aides via MAD
 - ✓ Suivi des travaux de gestion des flux d'échange de données afin de permettre la distribution des aides de l'état via le canal agence, GAB.
 - ✓ Suivi des travaux de gestion des notifications SMS pour informer les bénéficiaires
- **Covid 19 : Gestion des reports d'échéance**
 - ✓ Analyse du besoin et cadrage du projet
 - ✓ Expression de besoin afin de gérer les demandes de report sur différents canaux : Agence et sur le digital
 - ✓ Suivi des travaux de développement de simulateur au profit de la clientèle
 - ✓ Suivi de travaux d'adaptation/ livraison de nouveaux tableau d'amortissement pour les crédits sous Evolan, SIOB et chez Wafasalaf



- **Covid 19: Bonus pour les remboursements des créances agricoles**
 - ✓ Planification des ateliers du cadrage du besoin et définition de la liste des comptes éligibles aux bonus
 - ✓ Planification et réalisation de la recette
 - ✓ Validation de l'opération de restitutions des Bonus
- **Dispositif AMAQ :**
 - ✓ Finalisation de la solution OAV et son interfaçage avec le workflow et le module assurance
 - ✓ Ateliers d'expression de besoin pour proposer une solution Adaptée à TEF, ARDI et ABB
 - ✓ Participation aux travaux d'assainissement de donnée entre Workflow et OAV AMAQ
 - ✓ Travaux de mise à niveau et enrichissement de l'OAV habitat
 - ✓ Rédaction du manuel utilisateur et Formation des formateurs
 - ✓ Validation des développements et passage en production.
- **Mise en place du produit ISSAF AL AMANE**
- **Assurance CAM Emprunteur INTELAK (AMAQ)**
- **Produit Epargne patrimonial : Gestion des prestations :**
 - ✓ Enrichissement des offres GCAM par la gestion des prestations du produit EPP ;
 - ✓ Définition du besoin, recette et déploiement de la solution.
- **Amélioration et enrichissement du dispositif de Notation interne :**
 - ✓ Cadrage du projet et élaboration d'une note de cadrage détaillant les étapes, intervenants et jalons du projet
 - ✓ Travaux d'analyse des grilles de notation existantes par le cabinet
 - ✓ Travaux sur la définition de défaut et sur la base du dispositif de suivi des créances
 - ✓ Suivi des travaux de réalisation d'un DATAMART pour le besoin de la notation
 - ✓ Suivi du planning projet et des livraisons du prestataire



MOA Support :

Projets finalisés :

- **Parapheur Digital** : déploiement de la solution Mourassalat-E
 - ✓ Généralisation de l'accès à l'ensemble des collaborateurs
 - ✓ Intégration de la signature électronique
- **Vigilance**: déploiement du nouveau dispositif SI lot 1
 - ✓ Profilage
 - ✓ Filtrage
 - ✓ UTRF
- **HR Access** : mise en place de nouvelles évolutions relatives aux modules
 - ✓ Gestion des centres de vacances
 - ✓ Appréciation du Personnel
- **Finance** : Migration Oracle L'intégration de CAM Leasing et AFC au niveau d'Oracle GL, Mise en place de la norme IFRS16
- **Sites TEF et ARDI**: Mise en ligne des sites TEF et ARDI
- **Site Fellah Trade** : Amélioration de l'User Expérience : ajout de nouveaux menus de navigation,
- **Reporting réglementaires**: Post Reg : Modèles états transferts de fonds

Projets engagés :

- **Parapheur Digital**: Développement de l'application Mobile et du Portail Bureau d'Ordre Digital
- **E-learning**: Préparation au déploiement, note de service en cours de validation.
- **HR Access** : Recette des nouveaux modules: recrutement, formation et crédit au personnel
- **Vigilance** :
 - ✓ LAB Lot-1 Vision 360 : en recette
 - ✓ LAB Lot-1 Reporting : Développement en cours
 - ✓ Additif LAB Lot-2 KYC Fiche Signalétique – Bénéficiaire effectif en cascade (en recette)
 - ✓ Additif LAB Lot-2 (CDS en finalisé, en recette)
 - ✓ CAM Leasing : mise en place du dispositif de Vigilance (cadrage)
- **Reporting réglementaires**:
 - ✓ Mise en place des états LAB – FT.
- **Finance**:
 - ✓ Mise en place d'un système de gestion du budget du GCAM & migration SAGE: Migration technique finalisée
 - ✓ Intégration du suivi budgétaire Réseau dans le SIOB (cadrage finalisé, DEV en cours)
 - ✓ Migration SAI: Préparation du CPS.
- **Contrôle Permanent**:
 - ✓ Outil de contrôle permanent réseau: Recette en cours
 - ✓ Outil de contrôle permanent siège: Cahier des charges en cours de rédaction.
- **Réclamations** :
 - ✓ SI Réclamation filiale: Recette en cours
 - ✓ Ouverture des carnets de réclamation: Contrat en cours de validation
- **Logistique** : Mise en place d'un outil logistique pour le suivi des demandes des PDV (Contractualisation en cours)
- **FATCA Lot 4** :
 - ✓ Prise en charge des recommandations d'audit
- **BO-SIOB** :
 - ✓ Monitoring des ouvertures de compte
 - ✓ Recommandations Mission Audit.
 - ✓ Mise à niveau de la fiche signalétique.
- **Hssab-E Volet vigilance** :
 - ✓ Solution de monitoring et de suivi des appels Visio.
- **EDP - AL FILAHI cash** :
 - ✓ Spécification du dispositif de notation de risque et classe de risque
 - ✓ Spécification du dispositif de profilage (Scénarii et seuils)
 - ✓ Mise en place du dispositif de filtrage à temps réel (spécification)
 - ✓ Mise en place du dispositif de filtrage des opérations (cadrage)



PMO :

Chantiers finalisés :

- Accompagnement à la mise en place d'un dispositif PMO: Appel d'offres publié
- Mise en place d'un outil de suivi des recommandations: Appel d'offres publié
- Élaboration du plan d'action et mise en place du portefeuille projet de la banque: Action continue.
- Suivi de la réalisation des recommandations des entités de contrôle interne et externe: Action continue.
- Assainissement du stock des recommandations et fiabilisation.
- Centralisation de l'ensemble des projets de la banque au niveau du PMO.
- Préparation à l'élaboration du Plan d'action annuel 2021 et priorisation des projets: Étude
- Pilotage du Projet HSSAB-E: Préparation du dossier pour BAM.
- Pilotage du Projet Mise en place de la filiale al Filahi CASH.
- Suivi rapproché des projets déployés pendant la période du COVID 19

Chantiers engagés :

- Mise à jour et suivi du portefeuille projet et de la feuille de route qui découlent du suivi des recommandations.
- Centralisation des projets SI, Infra et sécurité au niveau du PMO.
- Pilotage des projets et suivi de plus près et résolution des différents blocages.
- Mise en place du dispositif PMO et outil de gestion de projet : En cours de contractualisation.
- Mise en place d'un outil de suivi des recommandations : En cours de contractualisation.
- Suivi du portefeuille Projet global de la banque.
- Tenue des différents comités de portefeuille projets (digital, engagement, etc...)
- Suivi des recommandations des entités de contrôle interne (RO, RNC, LAB et audit interne) et les entités de contrôle externe (BAM, CAC).



S'agissant de la gestion des Projets Réglementaires et missions ponctuelles, les principales actions entreprises en 2020 concernent :

- Pilotage et participation à la préparation du reporting FATCA à destination de l'IRS ainsi que de l'additif au reporting.
- Participation aux travaux de mise à jour du PCA Pandémie et mise en place d'un PCA Pandémie Covid-19.
- Participation aux travaux d'élaboration du rapport de contrôle interne au titre de l'exercice 2019.
- Mise à jour de la cartographie des activités externalisées au titre de l'année 2020.
- Élaboration du cahier de charge relatif à l'accompagnement pour la prise en charge des évolutions liées au RGPD (Règlement Général Européen sur la protection des données personnelles).
- Elaboration du cahier de charge relatif à l'accompagnement pour la mise en conformité avec le CRS (Common Reporting Standard).
- Elaboration du cahier de charge relatif à l'accompagnement pour la certification FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) pour le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales.
- Elaboration du cahier de charge relatif à l'accompagnement pour la mise en place d'une cartographie globale des risques.
- Élaboration des éléments de réponses concernant les rapports de mission de Bank Al Maghrib.
- Participation aux travaux dans le cadre du projet BAM/GPBM relatif à la mise en place d'un comparateur des tarifs et dates de valeur.
- Élaboration d'études d'impacts, lancement et pilotage des chantiers de mise en conformité avec les textes réglementaires suivants :
 - ✓ Loi de finance N°70-19 pour l'année budgétaire 2020 (lancement du chantier relatif à l'amnistie fiscale...)
 - ✓ Loi 21-18 relative aux sûretés mobilières ;
 - ✓ Instruction Générale de l'Office des changes 2020 ;
 - ✓ Loi de finance rectificative N°35-20 pour l'année 2020 : prorogation des délais de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable...
 - ✓ LC N°1/DSB/2020 arrêtant les modalités d'application des dispositions de la circulaire n° 5/W/2017 relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés
 - ✓ Décision N°80/W/20 du Wali de Bank Al Maghrib du 15/04/2020 relative aux instruments de politique monétaire ;
 - ✓ Lettre circulaire LC/BAM/2020/9 fixant les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le cadre du programme de soutien au financement des TPME ;
 - ✓ Directive N°2/W/2019 relative à l'identification de la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs ;
 - ✓ Directive N°3/W/2019 relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques, en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
 - ✓ Circulaire 3/W/2019 modifiant et complétant la circulaire 5/W/2017 relative à l'obligation de vigilance ;
 - ✓ Lettre BKAM/2020/1752 8 sur la note GAFI / Risques BC-FT de la Covid- 19 ;
 - ✓ Directive N°4/W/2019 relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire ;
 - ✓ Directive N°5/W/2019 relative à la mobilité bancaire ;
 - ✓ Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fonds collectif de garantie des dépôts ;
 - ✓ Circulaire 7/W/2018 du 27 Juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds Collectif de Garanties de dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garanties des dépôts et ses interventions ;
 - ✓ Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information ;
 - ✓ Loi de finances N°65-20 pour l'année budgétaire 2021.

Principales actions entreprises en 2020 :

Enfin, s'agissant de la Gestion du PCA, les principales actions entreprises au 31 Décembre 2020 sont :

- Participation aux travaux de mise à jour du PCA Pandémie et mise en place d'un PCA Pandémie de la Covid19 ;
- Mise à jour des analyses BIA (business impact analysis) pour les activités critiques ;
- Mise à jour de l'annuaire des personnes clés.
- Mise à jour de la cartographie des activités externalisées.
- Elaboration du cahier de charge relatif à l'accompagnement pour l'enrichissement des dispositifs PCA/PCI.
- Conduite du test PCA comptabilité.



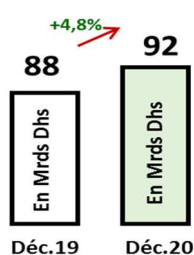
III- ADAPTATIONS STRUCTURELLES

A. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

a. Indicateurs d'activité

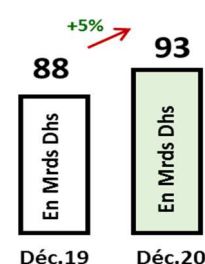
Crédits et Ressources Clientèle

Crédits Clientèle Consolidés



Le total des Crédits est de 92 Mrds Dhs au 31 Décembre 2020 en progression annuelle de +4,8%. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution des Crédits de Trésorerie de la banque suite au financement des nouveaux produits « Relance » et « Damane Oxygène » destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain, pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités.

Ressources Clientèle Consolidées



L'encours global des ressources Clientèle du GCAM ressort à 93 Mrds Dhs au 31 Décembre 2020, contre 88 Mrds Dhs au 31 Décembre 2019 soit une croissance annuelle +5%, tirée notamment par l'évolution des comptes à vue au niveau du CAM social.

Total Bilan

Au terme de l'exercice 2020, le total bilan du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 124 Mrds Dhs contre 116 Mrds Dhs à fin 2019 soit une progression de +7%.

Capitaux Propres Consolidés

Les Capitaux Propres Consolidés du GCAM ont atteint 8,6 Mrds Dhs à fin 2020 contre 8,4 Mrds Dhs à fin 2019 soit une hausse de +2%.

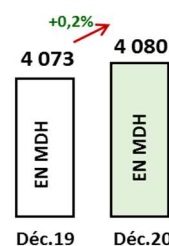
b. Indicateurs de performance financière

Produit Net Bancaire

Au niveau des comptes consolidés, malgré le contexte économique difficile marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 4 080 MDH au 31 Décembre 2020 contre 4 073 MDH l'année précédente soit en augmentation de +0,2%. Cette évolution est tirée notamment par l'évolution du PNB du principal contributeur au Groupe (CAM SA) avec une croissance de +4%, venant en compensation de la baisse constatée au niveau du PNB de la fondation ARDI de micro-crédits (~-41%), dont le secteur a été touché dans sa globalité.

Par ailleurs, les principaux contributeurs au PNB du Groupe sont respectivement le CAM SA (95,6%), ARDI (1,4%), Tamwil El Fellah (1,2%), Al Akhdar Bank (1,1%), MSIN (0,7%) et Marogest (0,4%).

[Croissance de +0,2% dans un contexte de crise]



PNB Consolidé



Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements

Au niveau des comptes consolidés, le total des charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements a marqué une baisse de -1% en passant de 2 359 MDH au 31 Décembre 2019 à 2 333 MDH à fin 2020. Cette performance est liée principalement à la bonne maîtrise des charges de personnel et la gestion rationnelle des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie de la covid-19.

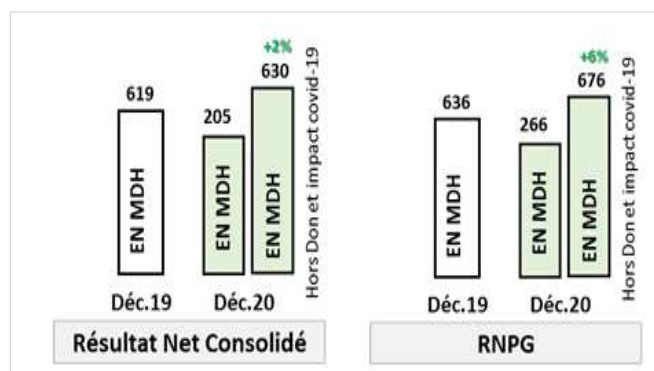
Coût de risque

Le coût du risque consolidé enregistre à fin 2020 une augmentation de 73% à 1 612 MDH. Cette hausse provient du provisionnement anticipatif et prudent associé aux impacts de la pandémie Covid-19, ainsi qu'au renforcement de la couverture des trois Buckets en IFRS dont le provisionnement a augmenté de +1,2 Mrds Dhs entre 2019 et 2020. Ce renforcement a été évalué sur la base des anticipations selon les études macro-économiques et les estimations émanant des différentes sources, principalement du haut-commissariat au Plan (HCP) et de la banque Centrale (BAM) ou le FMI et la banque mondiale.

Résultats

Au titre de l'exercice 2020, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 205 MDH, en repli par rapport à l'exercice précédent, impacté par la contribution exceptionnelle de la banque de 200 MDH au Fonds de soutien de la Covid-19, et le provisionnement anticipatif et prudent associé à la pandémie qui avoisine les 300 MDH au terme de l'année 2020.

Hors don au fonds COVID-19 et l'approche prudentielle adoptée concernant les provisions IFRS 9, le résultat net consolidé s'établit à 630 MDH contre 619 MDH à fin Décembre 2019, soit +2%. Quant au Résultat Net Part du Groupe, hors Don au fonds de soutien de la covid-19 et impact de la pandémie, ce dernier s'élève à 676 MDH contre 636 MDH à fin Décembre 2019, soit +6%.



B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES SOCIAUX

a. Indicateurs d'activité

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2020 avec un total bilan de 121 Mrds Dhs en progression de +7% par rapport à l'exercice précédent.

Analyse des Emplois de la banque

Trésorerie et caisse

(En MDH)	déc-19	déc-20
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	593	6 832
Valeurs en caisse	1 348	1 620
Total de la Trésorerie Actif	1 942	8 452

L'encours des disponibilités du CAM s'élève à 8 452 MDH au 31 Décembre 2020 contre 1 942 MDH à fin 2020 soit une augmentation significative, traduisant une situation de liquidité assez confortable dans le contexte pandémique de Covid-19. Cette augmentation vient en renforcement du portefeuille d'actifs liquides de la banque, et du ratio de liquidité à court terme « LCR » qui ressort largement au-dessus du minimum réglementaire à fin 2020.

Créances sur les établissements de crédit et assimilés

A fin Décembre 2020, les créances envers les établissements de crédit et assimilés ont atteint 1 774 MDH contre 2 706 MDH au 31 Décembre 2019 suite à la baisse des prêts de trésorerie à vue ainsi que les pensions JJ et à terme. L'encours des opérations à vue avec les établissements de crédit et assimilés passe de 1 811 MDH au 31 Décembre 2019 à 1 517 MDH au 31 Décembre 2020. Quant aux opérations à terme, l'encours à fin 2020 s'élève à 257 MDH contre 895 MDH l'exercice précédent.



Crédits Clientèle

Cap sur le financement vert de l'économie et la croissance durable tout en contribuant au financement de nouveaux produits Relance et Damane Oxygène pour faire face aux effets de la crise sanitaire de la Covid-19, le Crédit Agricole du Maroc enregistre une progression de +4% de ses Crédits à la clientèle en affichant un encours de 90 Mrds Dhs au 31 Décembre 2020 Contre 86,3 Mrds Dhs à fin 2019.

Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de l'encours des créances saines de +3,0 Mrds Dhs, passant ainsi de 79,3 Mrds Dhs au 31 Décembre 2019 à 82,3 Mrds Dhs au 31 Décembre 2020. En effet, l'évolution est tirée notamment par l'augmentation de l'encours de crédits de trésorerie de la banque (+3 Mrds Dhs), en procédant au financement des nouveaux produits de la promotion et de la relance économique.

Par rapport au budget 2020, en termes d'encours moyen de créances saines, le taux de réalisation de l'objectif dépasse 100% confirmant l'effort commercial déployé en matière d'octroi de crédit tout au long de l'exercice 2020, et notamment les crédits de trésorerie Relance et Damane Oxygène.

En termes de part de marché, le CAM a enregistré au titre de l'année 2020 un gain de ~ +10 points de base par rapport à l'année précédente soit une part 9,1% du secteur.

- **Taux de contentialité** [Hausse suite à l'assainissement du portefeuille]

Le taux de contentialité de sa part, est passé de **8,0%** en 2019 à **8,5%** à fin 2020. Cette hausse s'explique par les opérations d'assainissement reflet de la politique de déclassement et de provisionnement adoptée par la banque dès 2016 et qui a fortement contribué à la résilience de la banque pendant l'année 2020.

- **Taux de couverture** [Poursuite de l'effort de provisionnement]

Poursuivant son effort de provisionnement dans un environnement marqué par la hausse des créances en souffrance, le CAM a vu son taux de couverture des créances en souffrance s'établir à **71%** au 31 Décembre 2020 au même niveau que l'exercice précédent et au-dessus de la moyenne du secteur bancaire.

Titres de transaction et de placement

L'encours des titres s'est établi à 8 364 MDH au 31 Décembre 2020 contre 12 782 MDH au 31 Décembre 2019, baisse expliquée par l'arbitrage entre le placement en Bons de trésor et la liquidité en encours flash, dans le cadre de l'optimisation de la consommation des fonds propres de la banque à chaque fin de période.

Par ailleurs, le portefeuille des bons de trésor disponible est marqué par une augmentation de +2,2 Mrds Dhs entre Décembre 2019 et Décembre 2020, renforçant ainsi les actifs liquides de haute qualité de la banque et son ratio de liquidité à court terme LCR.

Autres actifs

A fin Décembre 2020, le compte des autres actifs s'affiche à 4 505 MDH.

Immobilisations

En s'établissant à 6 895 MDH au terme de l'exercice 2020, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes ont enregistré une baisse de 1% :

- Immobilisations incorporelles : Au 31 Décembre 2020, les immobilisations incorporelles affichent un total de 424 MDH contre 410 MDH au 31 Décembre 2019.
- Immobilisations corporelles : Au 31 Décembre 2020, les immobilisations corporelles ressortent à 6 471 MDH.

Analyse des Ressources de la banque

Dettes envers les établissements de crédit

(En MDH)	déc-19	déc-20
Dettes à vue envers les EC	421	1 703
Dettes à terme envers les EC	11 901	13 065
Dettes envers les ECA	12 322	14 768

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une hausse de 2,4 Mrds Dhs en passant de 12 322 MDH au 31 Décembre 2019 à 14 768 MDH au 31 Décembre 2020. Cette augmentation s'explique principalement par le recours de la banque aux emprunts auprès de BAM pour répondre aux besoins de financements notamment relatifs aux produits Relance et Damane Oxygène.



Ressources Clientèle

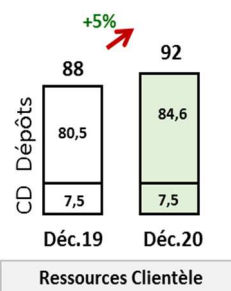
Les ressources de la clientèle, ont enregistré une hausse de 4,2 Mrds dhs (+4,7%) passant ainsi de 88,0 Mrds dhs à fin Décembre 2019 à 92,1 Mrds Dhs à fin Décembre 2020. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des comptes à vue de 3,1 Mrds Dhs entre Décembre 2019 et Décembre 2020, soit +8%.

Il convient de noter la constatation d'un léger ralentissement des ressources, observé à fin juin 2020 dû aux retraits de certains dépôts à vue, au début de la crise sanitaire, rétabli au 2ème semestre de l'année grâce au regain de confiance des déposants envers les banques.

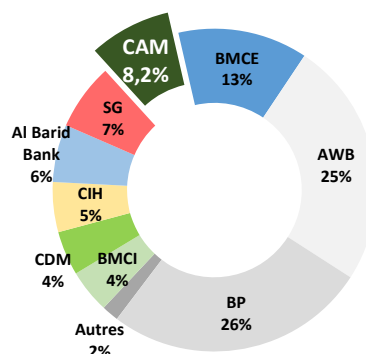
S'agissant des dépôts à terme, il est à noter que la banque a mené, durant le premier semestre de l'exercice 2020, une action proactive sur les dépôts à terme pour accroître sa sécurité face aux retraits d'argent observés durant les mois de Mars et Avril d'une part et préserver sa dynamique commerciale et renforcer l'encours d'autre part.

Par rapport au budget 2020, l'objectif en termes d'additionnel en encours des ressources clientèle est atteint, grâce notamment à l'évolution des comptes à vue courant le 2ème semestre de l'année.

En termes de part de marché, le CAM a enregistré au titre de l'année 2020 un gain de ~ +20 points de base par rapport à l'année précédente soit une part de 8,2% du secteur.



PDM Ressources



Autres passifs

A fin décembre 2020, les autres passifs ressortent à 1 647 MDH contre 1 402 MDH une année auparavant.

Provisions pour risques et charges

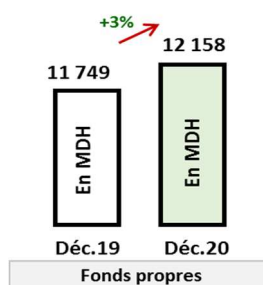
Les provisions pour risques et charges constituées concernent les provisions pour risques généraux (1 320 MDH), les provisions pour risques et charges (472 MDH), les provisions pour risque de change (17 MDH), les provisions pour litiges (13 MDH) et les provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature (5 MDH).

Au cours de l'exercice 2020, le CAM a constitué une provision pour risques généraux de 355 MDH, et le niveau des provisions pour risques généraux représente 1,6% du total encours des crédits sains au terme de l'exercice.

Capitaux propres

Au terme de l'exercice 2020, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une progression de 3% de ses Fonds Propres qui atteignent désormais 12,2 Mrds Dhs confortant son assise financière.

Cette évolution est due au renforcement de la banque de ses fonds de base par une émission d'obligations subordonnées perpétuelles d'un montant global de 200 MDH. Ainsi, au 31 Décembre 2020, l'encours des dettes subordonnées et perpétuelles de la banque s'élève à 4 532 MDH contre 4 331 MDH à fin Décembre 2019.



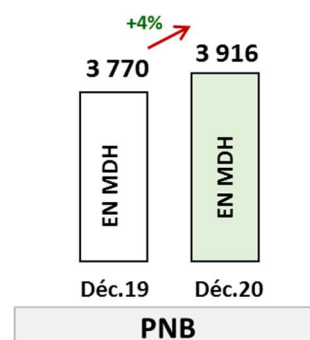
b. Indicateur de performance financière

Produit Net Bancaire

Le PNB du CAM atteint 3 916 MDH au 31 Décembre 2020 marquant une croissance de +4% par rapport à l'exercice précédent (3 770 MDH).

Cette croissance s'associe d'une part, à l'activité d'intermédiation qui a connu une appréciation par rapport au 31 Décembre 2019 de + 13 MDH, évolution expliquée par l'augmentation des produits d'intérêt notamment due à l'effet volume sur le portefeuille de Crédits, conjuguée à une maîtrise du coût de la ressource. D'autre part, à la hausse du résultat sur activité de marché de +130 MDH.

S'agissant de la marge sur commissions, elle ressort à 479 MDH au terme de l'année 2020 contre 472 MDH à fin 2019. Cette évolution des commissions est liée à la baisse des flux au cours de l'année 2020 suite à la pandémie de la Covid-19.



Charges Générales d'exploitation

Poursuivant sa politique de maîtrise des charges, les charges générales d'exploitation du CAM ont été maîtrisées à fin 2020 à +1,47%. Cette évolution est essentiellement due au changement de la structure des charges externes afin de répondre aux impacts de la pandémie de la Covid-19. En effet, il convient de souligner la baisse constatée des charges relatives à l'évènementiel, missions, réception et déplacements dans le contexte pandémique de covid-19, contre une hausse en matière de dépenses liées aux actions de gestion de la pandémie: Actions de communication, Produits de désinfection, Agents de sécurité, Entretien...;

Par ailleurs, les charges de personnel sont restées quasiment stables entre Décembre 2019 et Décembre 2020.

Par rapport au budget 2020, le CAM a réalisé des gains de l'ordre de 11 MDH en termes de frais généraux.

Résultat Brut d'Exploitation

A fin Décembre 2020, le résultat brut d'exploitation du CAM ressort à 1 970 MDH en hausse de 2% par rapport au 31 Décembre 2019.

Coût de risque

Poursuivant son effort de provisionnement dans un environnement marqué par la hausse des créances en souffrance, le CAM a vu son coût de risque net s'établir à 1 566 MDH au terme de l'exercice 2020. Dans ce même contexte, le CAM enregistre à fin 2020 un taux de couverture des créances en souffrance de 71%, au-dessus de la moyenne du secteur bancaire.

Notons que ce coût de risque s'explique principalement par la constitution d'une dotation pour risques généraux de 355 MDH et le déclassement en créances en souffrance d'un montant de 1 273 MDH pour une provision de 492 MDH, un complément de provision de 220 MDH ainsi qu'un besoin pour décote de garanties de 198 MDH.

Résultat net

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'année 2020 avec un Résultat Net 208 MDH.

Il est à noter qu'hors impact de la pandémie et la contribution de la banque au Fonds de soutien de la Covid-19, le résultat net du CAM est de 439 MDH en progression de 9% par rapport au 31 Décembre 2019.

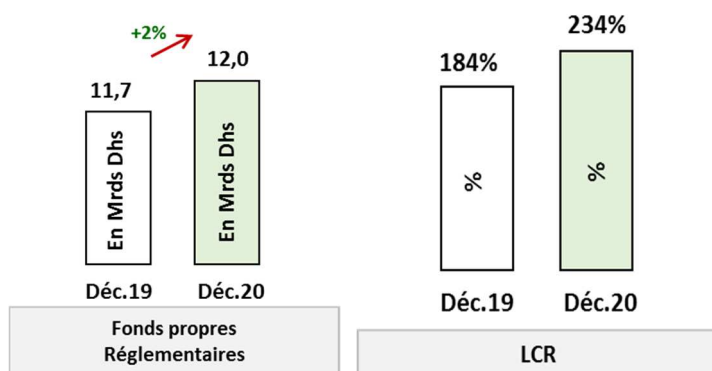
Solvabilité et liquidité

Solvabilité :

Au terme de l'exercice 2020, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une progression de 2% de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais 12,0 Mrds Dhs confortant son assise financière dans le cadre de sa politique, conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires de Bank Al Maghrib.

Liquidité :

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'année 2020 avec un ratio de liquidité à court terme « LCR » largement excédentaire par rapport au niveau réglementaire requis, confirmant l'accompagnement de la croissance de l'activité d'une situation de liquidité assez confortable.



C. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d’affecter le Bénéfice Net de l’exercice 2020 selon la répartition suivante (En Dirhams):

Bénéfice Net	208 263 544,30
Mise en réserve légale	10 413 177,22
Bénéfice distribuable	197 850 367,09
Report à nouveau 2019	382 314 850,74
Bénéfice distribuable Global	580 165 217,83
Affectation en réserves facultatives	580 165 217,83

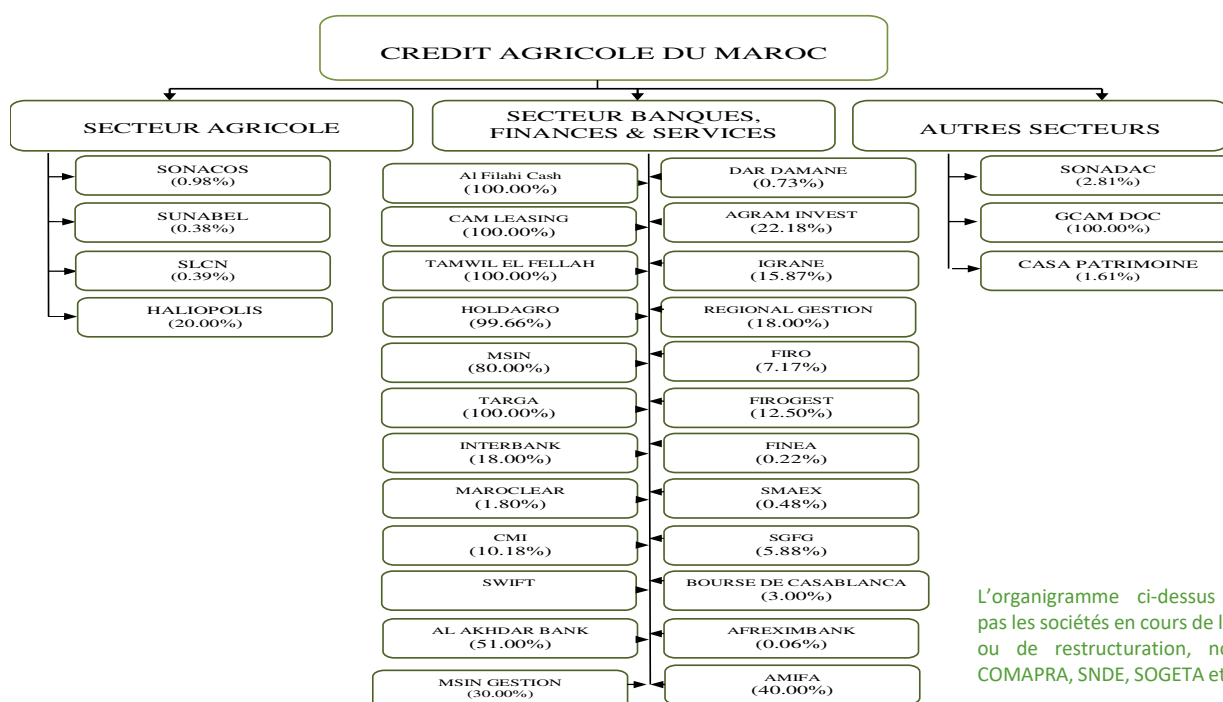
D. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Composé essentiellement de titres non cotés, le portefeuille des participations détenu par le Crédit Agricole du Maroc, au 31 Décembre 2020, compte une trentaine de participations d’une valeur d’acquisition globale de 612 MDH contre 524 MDH en valeur nette. Le stock de provisions pour dépréciation des titres détenus est de 89 MDH.

a. Répartition sectorielle

La répartition sectorielle des participations de la banque se présente comme suit:





b. Comptes courants d'associés

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

Au 31 Décembre 2020, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à 307 MDH, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de 178 MDH ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de 80 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- TAMWIL EL FELLAH à hauteur de 48 MDH ;
- AGRAM INVEST à hauteur de 776 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH ;

c. Sociétés en liquidation

SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA : ces entités sont en liquidation et sont provisionnées à 100%.

d. Faits marquants

Au 31 Décembre 2020, le portefeuille des participations de la banque s'est caractérisé par :

- La prise de participation dans le capital de MSIN GESTION, à hauteur de 30% ;
- Le changement de l'activité de la filiale « Cam Gestion » et de sa dénomination sociale en « Al Filahi Cash » ;

e. Dépréciation des titres de participation du CAM

Au 31 Décembre 2020, le stock de provisions s'élève à 89 MDH. Pour sa part, le taux de provisionnement est de 14%.

SECTEUR D'ACTIVITE (En MAD)	VALEUR COMPTABLE	PROVISION	VNC
AGRICULTURE	29 664 900	15 103 600	14 561 300
BANQUES, FINANCES & SERVICES	555 571 251	64 999 627	490 571 624
DIVERS	27 064 800	8 452 140	18 612 660
TOTAL GENERAL	612 300 951	88 555 368	523 745 584

f. Rendement des titres de participation CAM

Au 31 Décembre 2020, le portefeuille de participations de la banque a rapporté un dividende global de 13,3 MDH.

TITRE (En MAD)	VALEUR COMPTABLE	RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT
MSIN	15 410 000	9 600 000	65%
CMI	10 000 000	3 500 000	35%
SUNABEL	311 300	172 488	55%
TOTAL GENERAL		13 272 488	



E. REALISATIONS BUDGETAIRES

L'exercice 2020 s'est caractérisé par une situation pandémique liée à la Covid-19, Face à cette condition, le CAM a conduit un plan proactif qui vise l'optimisation rationnelle de certaines de ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2020.

Néanmoins, en cette période de crise le CAM était contraint de renforcer les moyens nécessaires pour garantir le bon déroulement de son activité et sa mission de service public en cette période de crise, cela s'est traduit par la réaffectation de certaines dépenses liées à la pandémie COVID-19, notamment les dépenses liées à la communication, aux transports de fonds et aux entretiens des bâtiments conduisant ainsi le CAM a procédé à un recadrage de son Budget de fonctionnement 2020. Il se présente comme suit :

RUBRIQUES	Budget 2020	Budget Recadré 2020
Charges de personnel	1 108 969 591	1 108 969 591
Impôts et Taxes	34 588 708	34 588 708
Charges Externes	602 161 567	618 610 786
Total général	1 745 719 866	1 762 169 086

a. Budget de fonctionnement

Au terme de l'exercice 2020, les réalisations budgétaires des charges de fonctionnement s'établissent à **1 769 MDH**, soit 100,4% du budget annuel. Elles se répartissent comme suit :

Rubriques	Budget 2020	Réalisations au 31/12/2020
Charges de personnel	1 108 969 591	1 124 223 215
Impôts et Taxes	34 588 708	37 348 876
Charges Externes	618 610 786	607 001 867
Total général	1 762 169 086	1 768 573 958

Charges de personnel

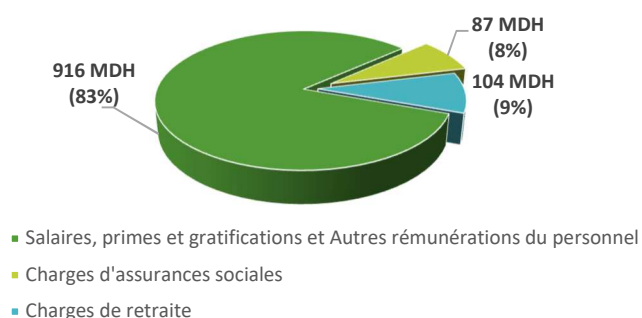
Représentant **63,5%** du total des charges de fonctionnement, les charges du personnel ressortent à **1 124 MDH** à fin Décembre 2020.

La masse salariale s'établit à 1 107 MDH, répartie essentiellement comme suit :

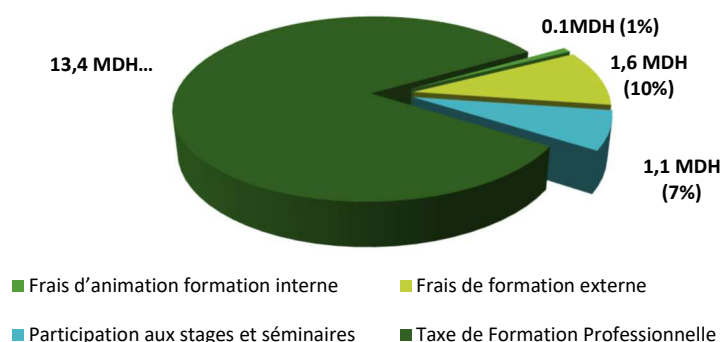
- Les salaires, primes et autres rémunérations totalisant 916 MDH ;
- Les charges de retraite de 104 MDH ;
- Les charges d'assurance sociales s'affichant à 87 MDH.

Les charges de formation s'élèvent à 16 MDH. Elles sont constituées à hauteur de 83% par la taxe de formation professionnelle enregistrant 13,4 MDH, le reliquat concerne les frais de formation interne et externe au profit du personnel de la Banque qui s'établit à 2,8 MDH, soit une économie budgétaire de 2,2 MDH en raison des restrictions de rassemblement imposées suite à la situation pandémique.

Réalisations de la masse salariale du CAM au 31/12/2020 (En MDH)



Répartition des réalisations des charges de formation au 31/12/20 (En %)



Courant 2020 et en vue de la persistance de la situation épidémiologique, le CAM a opté pour une stratégie digitale de formation qui vise à la mise en place d'une plateforme interne de E-Learning et des cycles de formations à distance dédiés à ses collaborateurs.

Impôts et taxes

A fin Décembre 2020, les impôts et taxes réalisent **37,3 MDH** dont principalement :

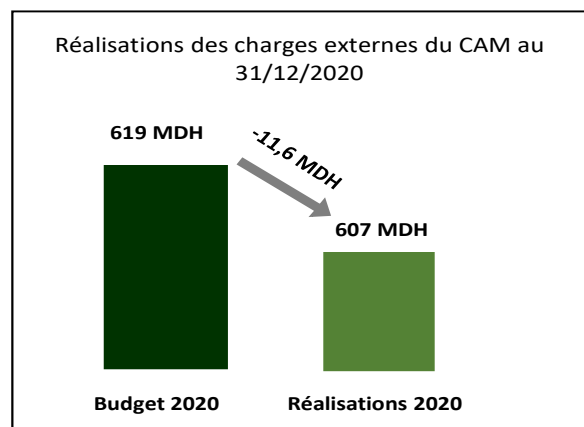
- La taxe professionnelle : 22,1 MDH ;
- La taxe urbaine et services communaux : 6,8 MDH.



Charges externes

En cette période de crise sanitaire, le CAM maintient sa politique de maîtrise de ses dépenses en réalisant un niveau de consommation de 98% du budget alloué aux charges externes qui s'affichent à 607 MDH. Les principales réalisations concernent :

- Les loyers et location simple s'établissent à 134,7 MDH (soit 103% du budget alloué) et concernent essentiellement Les locations d'agences et des bâtiments du siège de l'ordre de 101,8 MDH ;
 - Les loyers et location simple s'établissent à 134,7 MDH, et concernent essentiellement les locations des agences et des bâtiments du siège et la location longue durée des véhicules de service et notamment les agences mobiles.
 - Les frais d'entretien et réparations enregistrent 129,1 MDH. Les réalisations ont touché essentiellement :
 - L'entretien des immeubles des entités du siège et du réseau (dont Prestations de sous-traitance et gardiennage) qui s'établit à 109,5 MDH ;
 - L'entretien du Système Central, l'entretien des équipements des réseaux informatiques et l'entretien du parc informatique enregistrant qui enregistrent : 17 MDH.
 - Les rémunérations des prestations, honoraires avocats, frais d'acte et autres charges externes s'élèvent à 107,6 MDH et concernent essentiellement :
 - Les taxes judiciaires et les frais d'acte et de contentieux enregistrent 32,8 MDH ;
 - Honoraires avocats et conseils juridiques : 32,1 MDH, ils couvrent essentiellement les honoraires liés au recouvrement des créances irrégulières et en souffrance de la banque ;
 - Les prestations de service informatiques et autres contrats externes de louage de services : 39,5 MDH ;
 - Honoraires expertises et intermédiaires : 3,2 MDH.
 - Les frais de publicité, publications et relations publiques s'élèvent à 53,1 MDH. Ces réalisations entrent dans le cadre de l'accompagnement du plan marketing et du renforcement de la communication externe 2020 de la banque et notamment les produits Damane Relance et Oxygène, à travers les principales actions suivantes :
 - Annonces et insertions publicitaires et institutionnelles : 23,1 MDH ;
 - Couverture de la campagne publicitaire : 11,1MDH;
 - Mécénat et autres actions de communication : 10,4 MDH;
 - Réalisation des affiches, dépliants et autres supports publicitaires : 8,1 MDH;
- Il faudra noter que l'exercice 2020 s'est caractérisé par une large campagne publicitaire notamment ceux dédiés à la promotion de CAM Relance, et d'Al Moustatmir Al Qaraoui.
- Les frais postaux et communications s'affichent à 52,7 MDH, ils se répartissent comme suit :
 - Lignes spécialisées, internet et téléphonie: 43,2 MDH ;
 - Affranchissement : 9,5 MDH.
 - Les frais liés aux transports de fonds, de courrier et déplacements s'établissent à 50 MDH (soit 78% du budget) réalisant ainsi une économie budgétaire globale de 14,1 MDH due essentiellement à la suspension des déplacements du personnel (9,6 MDH) suite aux mesures préventives prises par le gouvernement marocain pour atténuer la propagation du virus COVID -19. Les réalisations des frais de transport et déplacements du CAM au titre de l'exercice 2020 se présentent comme suit :
 - Prestations de transport de fonds et de courrier : 38,4 MDH ;
 - Frais de déplacement du personnel: 8,6 MDH ;
 - Les frais d'électricité, d'eau, de chauffage et combustible ont atteint 32,3 MDH (soit 97% du budget), les réalisations concernent la consommation :
 - De l'eau et de l'électricité de 20,4 MDH (soit 98% du budget) ;
 - Du carburant et du combustible de 11,9 MDH (soit 95% du budget).
 - Les fournitures et imprimés s'établissent à 19,9 MDH, visant à satisfaire les besoins des entités du siège et du réseau en matière de fournitures d'imprimerie, fournitures de bureau et fournitures micro-ordinateurs et GAB.
 - Les frais de recherche et de documentation s'élèvent à 9,6 MDH (soit 99% du budget), ils sont constitués essentiellement par le Service Informationnel Reuters et Finaccess qui s'affichent à 8,6 MDH.



b. Budget d'investissement

Le budget d'investissement prévu pour l'année 2020 s'élève à **470 MDH** et concerne essentiellement :

- Le développement du réseau à travers l'acquisition, l'agencement et l'aménagement de locaux destinés aux nouveaux points de vente ;
- Les aménagements de mise à niveau des entités du réseau et des bâtiments du siège ;
- Les constructions de nouveaux locaux d'exploitation régionaux ;
- La dotation et le remplacement du matériel de bureau et de banque, du matériel de sécurité, du mobilier de bureau et du matériel informatique au niveau du réseau et du siège ;
- La poursuite de la stratégie de mise à niveau et de développement de la plateforme monétique, du réseau télécom, des logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite du projet de refonte du système d'information de la Banque : nouveaux modules dédiés aux différents métiers de la banque ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour la mise en place des projets structurants, l'accompagnement pour la mise en place du projet de régionalisation.

A fin Décembre 2020, les réalisations sur investissements hors acquisitions s'établissent à 193,7 MDH, soit 48% du budget.

La crise sanitaire a engendré un arrêt des chantiers de plus de trois mois et la reprise était progressive vu les restrictions adoptées par les autorités locales. Malgré ces contraintes le taux de réalisation s'établit à 48% légèrement inférieur aux années précédentes.

A noter que les constructions en cours dont le taux de réalisation atteint 9% concernent d'une part, les dépenses liées aux études des projets et d'autre part, aux délais des procédures d'appel d'offres et d'obtention des autorisations.

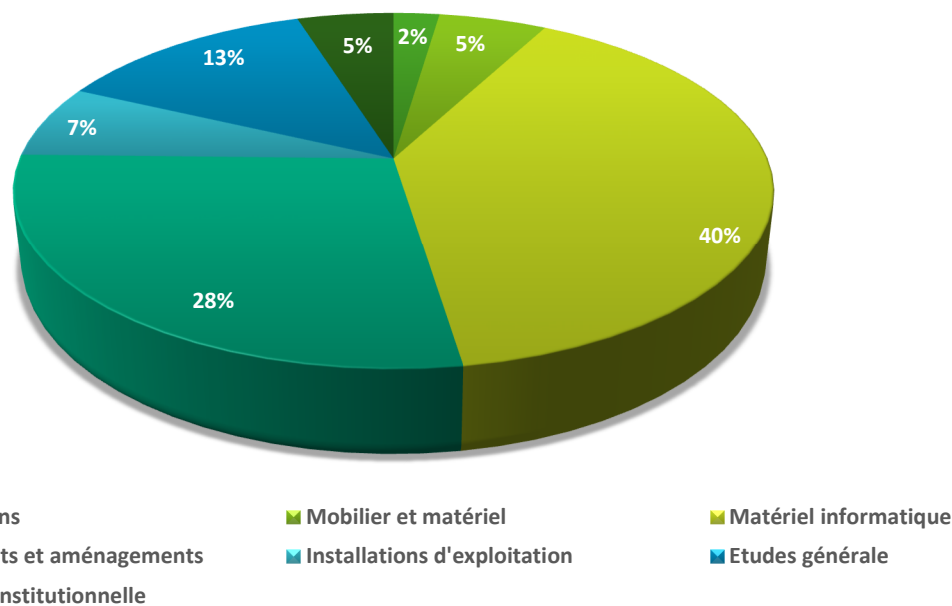
Les autres dépenses d'investissement gardent le cap des années précédentes malgré les contraintes précitées.

Réalisations d'investissement :

Les réalisations d'investissement concernent :

- Les investissements informatiques (applicatifs, matériel informatique et réseau télécom) : 77 MDH ;
- Les agencements et aménagements du réseau et du siège : 53,9 MDH ;
- Les études générales liées au déploiement de la stratégie de la banque de détail : 25,5 MDH ;
- Les installations d'exploitation (climatisations, panneaux et enseignes et autres installations) : 12,8 MDH ;
- Le mobilier et matériel de bureau et de banque 10,6 MDH ;
- La Campagne institutionnelle : 9,5 MDH ;
- Les constructions: 4,5 MDH.

Répartition des réalisations des charges d'investissement au 31/12/2020 (En %)



Budget d'investissement – Hors acquisitions

MONTANTS EN KDH HT

RUBRIQUES D'INVESTISSEMENT	Budget 2020	Réalisations Décembre 2020	% Réalisation
I IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	49 000	4 508	9%
Constructions en cours	49 000	4 508	9%
II MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	145 802	87 605	60%
Mobilier et matériel	20 500	10 614	52%
- Mobilier de bureau	13 900	7 044	51%
- Matériel de bureau et de banque	6 600	3 570	54%
Matériel informatique	125 302	76 991	61%
- Réseaux Télécom	10 000	3 257	33%
- Matériel informatique	37 500	29 433	78%
- Applicatifs centraux	77 802	44 301	57%
III AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	138 001	66 613	48%
Agencements et aménagements	118 651	53 853	45%
- Agencements et aménagements Siège	25 022	23 075	92%
- Agencements et aménagements Réseau	93 628	30 777	33%
Installations d'exploitation	19 350	12 760	66%
IV ETUDES GENERALES	53 662	25 500	48%
V CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE	20 100	9 465	47%
TOTAL INVESTISSEMENT (I+II+III+IV+V)	406 565	193 692	48%



SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

 **RAPPORT DE GESTION**

 **RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE**



I- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



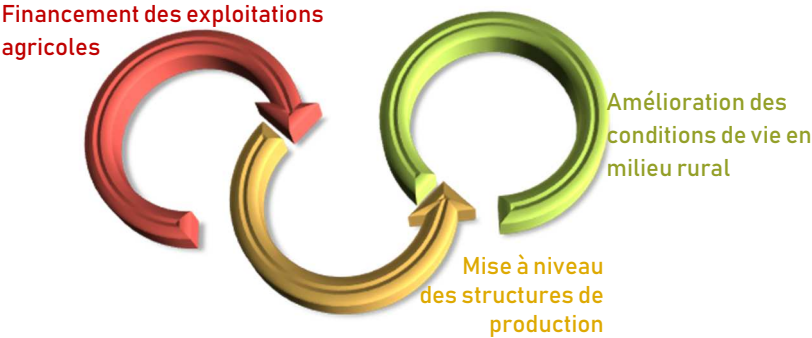
LA RSE POUR LE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Banque universelle proposant des services financiers au client particulier comme professionnel ou entreprise, le Crédit Agricole du Maroc s’engage surtout en faveur de l’agriculture et du développement socio-économique en milieu rural.

Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l’objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie.

A. IMPACT ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE L’ACTIVITE DE LA BANQUE

La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :



De plus, la Banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d’une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux avec des services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil & l'expertise pour les exploitants agricoles pour accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s’est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. La banque s’est organisée en conséquence pour accompagner cette stratégie nationale de modernisation du secteur agricole.



B. IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES PUBLICS

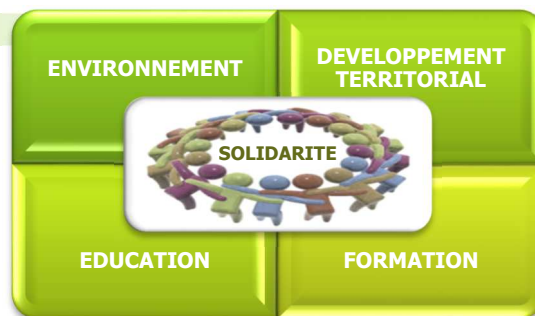
Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent.

Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par les actions de la banque.

C. IMPACTS SUR LES COMMUNAUTES LOCALES

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :



Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel.

Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques. Cette initiative a un double objectif :



Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers :

- La généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs ;
- Le développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations ;
- Le déploiement de solutions de bancarisation mobile.

Dans cette optique, se sont près d'une dizaine de partenariat qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du Groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.



D. CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

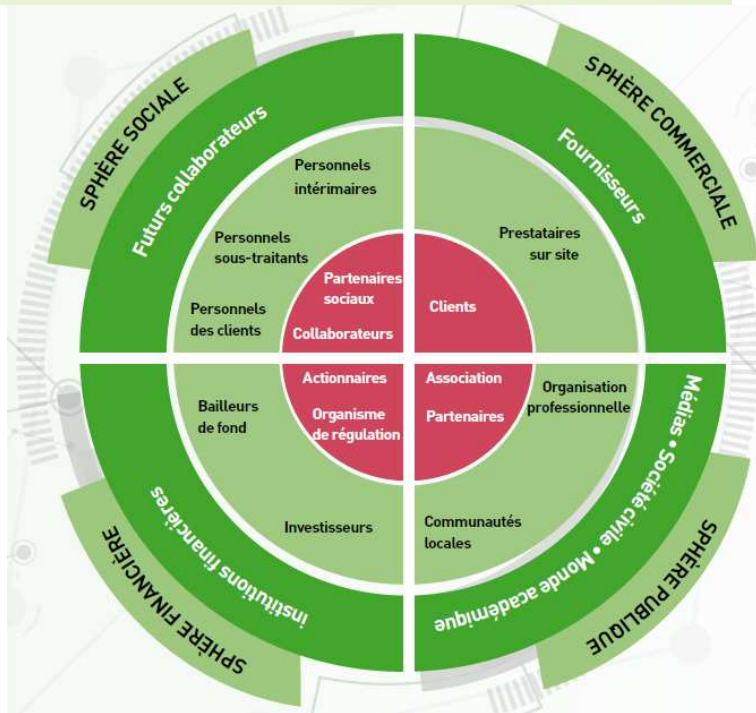
L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités :

- Salariés ;
- Clients ;
- Fournisseurs ;
- Société civile,
- Collectivités...

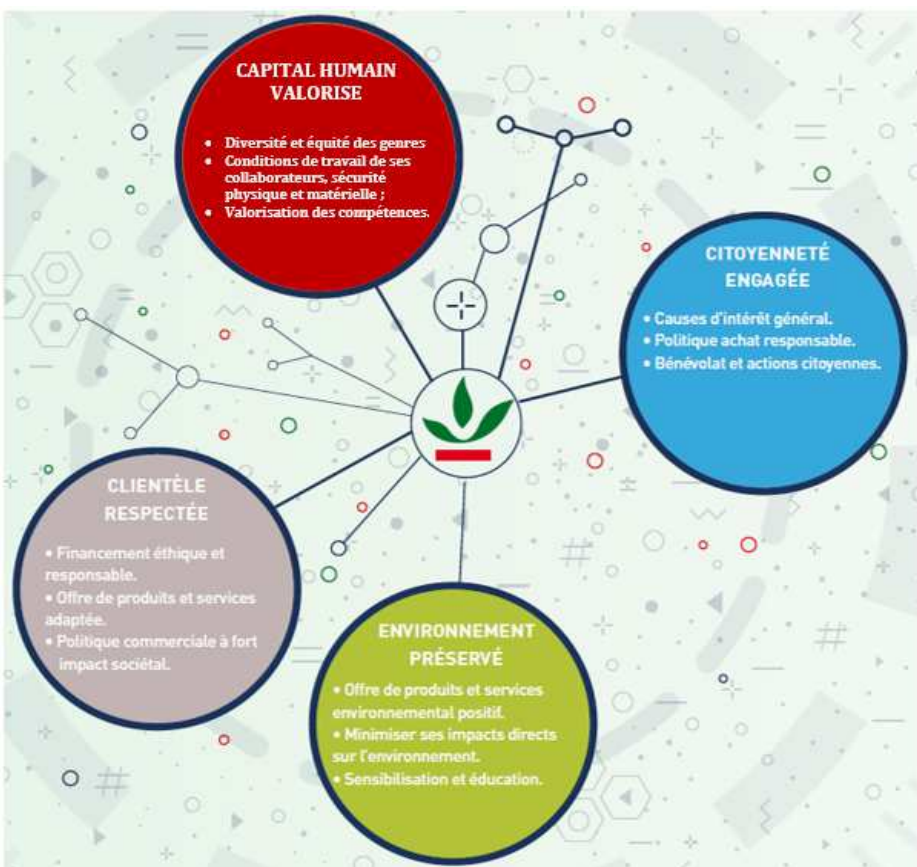
Lesdits échanges sont effectués tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire.

En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



E. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE EN MATIERE DE RSE



Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles.

Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable.

Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, la charte RSE du Crédit Agricole du Maroc vise à offrir un cadre respectueux de ses clients, valorisant ses collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique du pays.

Cette charte a, par ailleurs, fait l'objet d'une diffusion large auprès des collaborateurs du GCAM mais aussi à un public plus large à travers le réseau d'agences de la banque.



II- INFORMATIONS SOCIALES

A. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN

Le capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, vu qu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des lieux de recrutement (forums, salons annonces, présélections ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Groupe Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.



b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc. Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006.

Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les composantes de la rémunération

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :

Le salaire variable :

Récompensant les performances individuelles et collectives

Les avantages sociaux :

Prêts à taux préférentiels, retraite et prévoyance, mutuelle, ...



Le salaire fixe :

Partie fixe (commune à tout le personnel) basée sur le niveau d'instruction, l'ancienneté, l'emploi, le grade et éventuellement la fonction de responsabilité occupée

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- ☑ Privilégier le respect de l'équité interne ;
- ☑ Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié) ;
- ☑ Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- ☑ Instaurer un principe de transparence.

Le système de rémunération est basé sur 3 notions :

- ☑ **Les emplois** sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative et selon 174 emplois-type.
- ☑ **Le grade** est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.
- ☑ **La fonction** de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.



c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement. La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité. Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e-learning) ;

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes :

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette Entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- **Formations Internes :** A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- **Formations Externes :** Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- **Formations Diplômantes :** Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Benguerir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Ecoles Métiers, laquelle est structurée en :

- **Direction des Ecoles Métiers :** Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale... ;
- **Direction de l'Intégration et du Tutorat :** cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de « Jours /Formation » et le nombre de « Jours/Homme /Formation ».

e. Egalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés. En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.



B. COMPOSANTES ET EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU CAM

Effectif	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Total¹	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%
Siège ²	1 595	1 358	-14,86%	1 518	11,78%
Réseau	2 336	2 603	11,43%	2 367	-9,07%

Sur la période 2018 - 2020, l'effectif du CAM progresse légèrement en passant de 3 864 personnes à 3 885 collaborateurs. Au terme de l'exercice 2020, le CAM emploie 1 518 au niveau du siège de la banque et 2 367 au niveau du réseau.

Encadrement	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Cadres	2 512	2 591	3,14%	2 575	-0,62%
Employés	1 419	1 370	-3,45%	1 310	-4,38%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%
Taux d'encadrement	64%	64%		66%	

Au terme du mois de décembre 2020, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 66%, en progression de 2 points de pourcentage comparativement au 31 Décembre 2019.

Répartition de l'effectif par sexe	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Femmes	1 762	1 786	1,36%	1 824	2,13%
Hommes	2 169	2 175	0,28%	2 061	-5,24%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%

Au terme de l'exercice 2020, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 919 soit 47% contre 53% de collaborateurs de sexe masculin.

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
CDD	97	110	13,40%	87	-20,91%
CDI	3 834	3 851	0,44%	3 798	-1,38%
Effectif Total	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%

A fin 2020, l'effectif global du CAM compte un total de 87 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 798 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Pyramide des âges	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
[18,35] ans	1 884	1 868	-0,85%	1 768	-5,35%
[36,40] ans	476	604	26,89%	710	17,55%
[41,45] ans	192	227	18,23%	244	7,49%
[46,50] ans	189	161	-14,81%	164	1,86%
[51,55] ans	506	426	-15,81%	357	-16,20%
[56,60] ans	684	675	-1,32%	642	-4,89%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 60% en 2018 à 64% à fin 2020, soit 2 478 collaborateurs.

Ancienneté	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
< 5 ans	978	960	-1,84%	848	-11,67%
[5 ; 10[ans	933	1053	12,86%	979	-7,03%
[10 ; 20[ans	790	855	8,23%	1061	24,09%
[20 ; 30[ans	677	534	-21,12%	493	-7,68%
>=30 ans	553	559	1,08%	504	-9,84%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%

Turnover	2018	2019	2020
Recrues	221	264	113
Départs	178	220	189
Taux de Turnover (*)	5,16%	6,16%	3,81%

(*) $[(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n) / 2] / \text{Effectif année } n-1 \times 100$

¹ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

² Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales en 2019



Informations sociales et administratives	2018	2019	2020
Nombre de représentants du personnel	26	26	16
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	21	19	25
Nombre de recrutements	221	264	112
<i>Cadres</i>	84	92	87
<i>Employés</i>	137	172	25
Nombre de licenciements	11	14	10
<i>Cadres</i>	6	9	7
<i>Employés</i>	5	5	3
Nombre de démissions	39	52	34
<i>Cadres</i>	9	12	29
<i>Employés</i>	30	40	5
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-	-

Au terme du mois de décembre 2020, le nombre de représentants du personnel est de 16. Par ailleurs, on ne compte aucun jour de grève ni aucun litige social.

Répartition de l'effectif par branche d'activité	2018	2019	2020
Audit Groupe C.A.M	45	43	41
DG Réseau	28	30	90
Domaine GGR	151	160	156
CERCAM	10	9	7
Art et métiers	3	3	3
Conformité et Déontologie	15	17	15
Fondation Mohamed V et VI	8	8	8
Rattaché Présidence & Directoire	28	21	19
Domaine B.F.I	36	30	36
Secrétariat Général	166	167	194
DG. Finance et Patrimoine	106	116	114
Domaine Remedial Management	103	106	102
DG. Services, Transformation & Digitalisation	376	404	470
DG. Banque de Service Public	26	35	28
Filiales	113	117	110
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	83	92	97
Gouvernance Interne du GCAM			1
Réseau Exploitation	2634	2603	2394
EFFECTIF TOTAL	3 931	3 961	3885



III- INSTANCES DE GOUVERNANCE



Le crédit agricole du Maroc a vécu durant son histoire de plus de cinquante ans des transformations, restructurations et adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d’aujourd’hui.

Le Groupe du Crédit Agricole a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s’inspirant du modèle de bonne gouvernance des Etablissements de crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Etablissements publics « EEP ».

A. COMPOSITION DE L’ORGANE DE GOUVERNANCE

Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

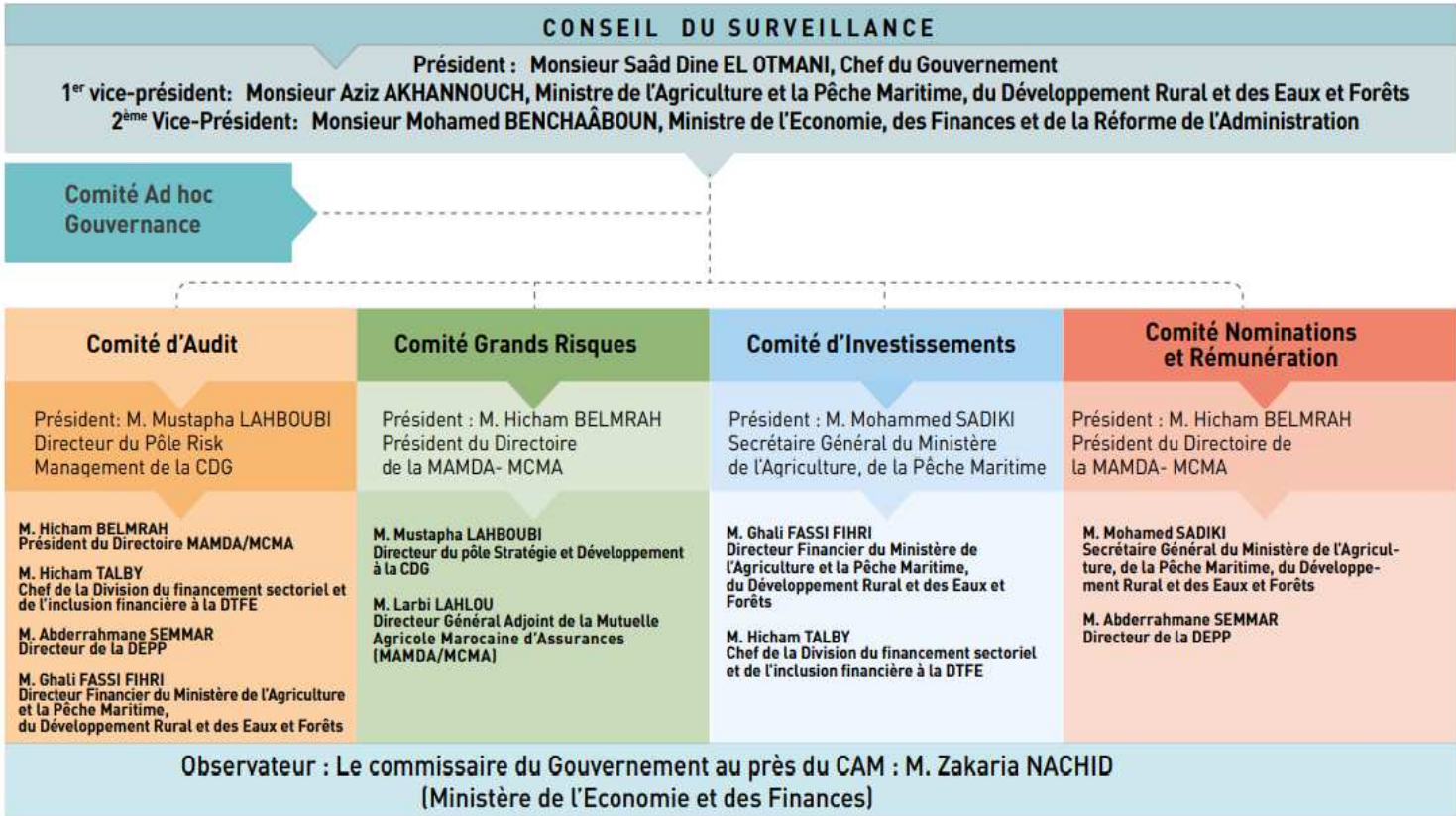
a. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l’article 19 des statuts.

Le conseil est composé de onze administrateurs :

Huit Administrateurs représentants de l’ETAT, dont le Chef du Gouvernement (Président) ; le Ministre de l’Agriculture et de la Pêche Maritime (premier vice-président) et le Ministre de l’Economie et des Finances (deuxième vice-président) ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l’Agriculture et de la Pêche maritime, Directeur du Trésor et des Finances externes, Directeur des EEC et le secrétaire général de l’intérieur) ; Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG.

Les huit membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les deux ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SAÂD-DINE EL OTMANI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 09 Juin 2017	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Saâd-dine EL OTMANI est titulaire d'un doctorat en médecine générale en 1986 et un diplôme de spécialité en psychiatrie en 1994. Il a aussi acquis une licence en droit musulman (charia) en 1983, puis un magistère en loi islamique en 1987 et un diplôme supérieur en études islamiques en 1999.

Une fois devenu docteur en médecine en 1987, Saâd-dine EL OTMANI commence à exercer en tant que médecin généraliste. En 1994, il devient psychiatre à l'hôpital psychiatrique de Berrechid.

En 2012, il est nommé ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Enfin, en 2017, il est nommé chef du gouvernement par sa majesté le Roi Mohammed VI.

Outre sa fonction de chef du gouvernement, M. Saâd-dine EL OTMANI détient plusieurs mandats :

- Secrétaire général du parti de la justice et du développement (PJD),
- Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco ;
- Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration.

AZIZ AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1 ^{er} Vice Président	AG du 31 mai 2010	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

En plus de sa fonction officielle au sein du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats : PDG

AKWA group, Président RNI, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Academia, membre de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, membre administrateur de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, président de l'association du Concert pour la tolérance.

MOHAMED BENCHAABOUN

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	2 ^{ème} Vice Président	AG du 31 mai 2019	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. BENCHAABOUN est Lauréat de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, chargé de coordonner des projets transversaux pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances. En 1999, M. BENCHAABOUN a rejoint la Banque Centrale Populaire (BCP) en tant que Directeur Général Adjoint, chargé des services communs puis du Pôle développement. En septembre 2003, il est nommé, par SM le Roi, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), poste qu'il a assuré jusqu'en février 2008, lorsqu'il a été nommé Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire (BCP). M. BENCHAABOUN a occupé auparavant plusieurs postes de responsabilité dans le secteur privé, notamment en tant que directeur de la Direction Industrielle du groupe Alcatel Alstom au Maroc. En avril 2010, M. BENCHAABOUN a été décoré par Sa Majesté le Roi du « Ouissam Al-Arch » de l'ordre de chevalier.



En 2018, SM le Roi Mohammed VI a nommé M. Mohamed BENCHAABOUN Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Par ailleurs, M. BENCHAABOUN assume plusieurs mandats aussi bien au sein d'institution publiques que privées :

- Président : CGG
- Président du conseil de surveillance : Maroc télécom.
- Président du conseil d'administration : Ithmar Al Mawarid, AASLM, AAVBR, ANCFCC, ANRT, CNSS, OFPPT, ONCF, ONDA, ONEE, ONHYM, ANPME, CMR, ONMT, MCA Morocco.
- Membre du conseil de surveillance : ABB, Holding Al Omrane.
- Administrateur : Bank Al Maghrib, MASEN, OCP, Royal Air Maroc, Société d'Investissements Energétiques.
- Président de l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité.

NOUREDDINE BOUTAYEB

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 31 mai 2010	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. BOUTAYEB est ingénieur diplômé de l'Ecole centrale Paris en 1979 et titulaire du Diplôme d'études approfondies (DEA) en mécanique des sols (1981) et du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (1981).

En 1982, il a entamé sa carrière professionnelle en tant que directeur général adjoint du groupe « Ingema », avant que SM le Roi Mohammed VI ne le nomme directeur des Affaires rurales au ministère de l'Intérieur en 2003. En mars 2006, le souverain a nommé M. BOUTAYEB au poste de wali, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, puis en mars 2010, au poste de wali, secrétaire général du même ministère.

Outre sa fonction au sein du ministère l'intérieur, M. BOUTAYEB siège en tant qu'administrateur au sein de certains établissements publics stratégiques dont l'ONCF.

MOHAMMED SADIKI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 31 mai 2013	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Mohammed SADIKI est Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la Plate-forme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre international de la recherche agricole et du développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

HICHAM TALBY

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 31 Mai 2019	AG qui statuera sur les comptes 2021

Après avoir intégré le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration en 2002 en tant que cadre, M. Hicham TALBY est nommé chef du service des crédits immobiliers et industriels en 2008. Depuis 2015, il occupe la fonction de Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures.

Ingénieur en économie rurale diplômé de l'ENA à Meknès en 1999, M. TALBY a ensuite obtenu un DSU à l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier en 2000, un diplôme de formation supérieur en techniques de vente en 2013 et enfin un Master en développement du secteur privé au sein le centre de formation de l'AFD de Marseille.

Outre ses fonctions au sein de la Direction du trésor et des Finances Extérieures, M. TALBY est membre du Conseil d'administration et membre du comité d'audit des institutions suivantes : FEC, CCG et ASMA INVEST.



GHALI FASSI FIHRI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 31 mai 2018	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Ghali FASSI FIHRI est titulaire d'un Master en finance de l'université Paris Dauphine, promotion 2011. Il a occupé plusieurs postes, en France et au Maroc, et était notamment chargé du développement commercial au sein d'Attijariwafa Bank en 2012 avant d'intégrer le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts en 2016 en tant que conseiller technique. Actuellement M. Ghali FASSI FIHRI est directeur financier au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

ABDERRAHMANE SEMMAR

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation	Membre	AG du 30 Mai 2016	AG qui statuera sur les comptes 2021

Monsieur Semmar occupe la fonction de Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a exercé pendant près de 34 ans dont 32 ans au Ministère de l'Economie et des Finances, notamment en tant que, chef de la Division des Programmations et Restructurations et Adjoint au Directeur chargé des Etudes et du Système d'Information. Il est, par ailleurs, Président de la Commission interministérielle du Partenariat Public-Privé et Président de Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité. Monsieur Semmar est diplômé en Gestion des Entreprises de l'Université de Casablanca et titulaire du 2ème Certificat d'Etudes Supérieures en Economie de l'Université de Rabat et du diplôme de 3ème cycle de l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. De par son position à la tête de la DEPP, Monsieur Semmar siège dans les organes de gouvernance des établissements public : membre du conseil de surveillance de Maroc Telecom, administrateur au sein de Tanger Med Port Authority et de Tanger Med 2.

M. Mustapha LAHBOUBI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur du pôle Risk Management à la CDG	Membre	AG du 09 Juin 2017	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise. Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est administrateur de Crédit Immobilier et Hôtelier SA et membre de son comité d'audit depuis 2010.

Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Président du directoire de la MAMDA	Membre	AG du 31 mai 2010	AG qui statuera sur les comptes 2021

A la tête du directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham Belmrah est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young. Par ailleurs, M. BELMRAH est également administrateur au sein de certaines entreprises: BCP, Cosumar, Lesieur Cristal, Maghrebail, CAT, RISMA, MEDI1SAT, RESORT CO, Afriquia SMDC.

LARBI LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 04 Mai 2015	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé en tant que Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA). Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : ACAMSA, AGRAM INVEST, CAP MEZZANINE, NARJIS INVEST, UPLINE INVEST FUND, AC1, UPLINE VENTURE, AM INVEST, MSF, MAMDA IT.

Il siège également en tant que membre du conseil de surveillances de : ALHIF, NEBETOU, AMLAK DEV, 3P FUND et OIF.



REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent de la Société, à ce jour, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

b. Comité d'audit

Le comité d'audit se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Evaluer de la qualité et de la cohérence du dispositif du contrôle interne ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières ;
- Suivre les recommandations des fonctions de contrôle interne et des CAC.

Durant l'exercice 2020, les réunions du comité d'audit ont principalement porté sur les points suivants :

- Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Rappel des principales recommandations émises par le Comité d'Audit ;
- Examen des comptes au 31 Décembre 2019, au 31 Mars 2020, au 30 Juin 2020 et au 30 Septembre 2020 ;
- Présentation du plan d'audit pluriannuel 2020-2023 et des plans d'audit et de contrôle des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2020 ;
- Présentation des principaux enseignements du Rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2019 ;
- Présentation des principaux axes du PCA Pandémie COVID 19 adopté par la Banque ;
- Présentation des mesures détaillées prises par la Banque au cours de cette période de sécheresse ;
- Présentation de l'état d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au 30 Juin 2020.

c. Comité des investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la Banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

d. Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la Banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits ;

e. Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflit d'intérêts ;
 - Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la Banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la Banque, de ses objectifs à court et long terme
- Anticiper et traiter les situations de conflit d'intérêts.



f. Comité Ad hoc Gouvernance

Un comité ad hoc a été institué lors de la réunion du Conseil de surveillance tenue le mercredi 21 Mars 2018, pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants. Ce comité est composé de trois administrateurs :

Il est à signaler que jusqu'à lors, le représentant du ministère de l'intérieur était considéré en tant que membre indépendant dans le sens où la tutelle de l'Etat sur le CAM est effectuée par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances.



Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés. Durant l'exercice 2020, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2019, au premier trimestre 2020, au premier semestre 2020 et au troisième trimestre 2020 ;	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes sans observation ni réserve.
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	3	Cession de biens ;	<ul style="list-style-type: none"> • Cession intragroupe : Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en dation en paiement ; • Cession extra groupe : vente d'un bien immobilier au meilleur offrant ;
Comité du risque opérationnel	2	Analyse des évolutions 2020 ;	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la cartographie des risques opérationnels ; • Bilan sur le dispositif de collecte des événements et incidents ; • Etat d'avancement du Dispositif de suivi des plans d'atténuations .
Mesures relatives à la pandémie de la Covid-19	12	Présentation des diverses mesures adoptées pour palier au différents risques liés à la pandémie	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures sanitaires prises par le personnel et dans les locaux et agences du CAM ; • Report des échéances des personnes touchées par la crise économique liée à la pandémie ; • Déploiement de produits garantis par la CCG ; • Redéfinition des compétences et des autorisations dans le contexte de confinement ; • Distribution des aides de l'Etat ; • Présentation du plan de continuité de l'activité (PCA)
Mesures relatives aux déficit pluviométrique	2	Présentation des mesures visant à diminuer l'impact de la sécheresse sur l'activité des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité Ad-hoc « pilotage activités de crédit » ; • Allègement des dettes des agriculteurs ; • Déblocage d'une enveloppe de 1,5 Mrds Dhs ; • Accord d'un bonus aux agriculteurs s'acquittant à temps des échéances 2020
Divers	14	Reclassements Contrôle interne Création de la Direction centrale réseau rural mobile Conclusion de conventions avec la BERD ICAAP Al Filahi Cash Statuts du CAM Nomination Appel Public à l'Épargne Plan d'Action Evaluation nationale des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Reclassements au sein du portefeuille d'investissement • Présentation du rapport annuel sur le contrôle interne 2019 • Dynamisation du parc d'agences mobiles de la banque • Contraction d'un RCA (revolving credit agreement) ; • Contraction d'un IBA (Issuing bank agreement) ; • Validation du rapport 2019 relatif au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; • Affectation d'agences ; • Conformité par rapport à la réglementation en vigueur • Nomination du DGA en charge du pôle pilotage stratégique • Caractéristiques des obligations subordonnées perpétuelles émises par le CAM pour un montant de 200 MDH • Etat d'avancement du Plan d'action 2020 • Présentation de la méthodologie d'évaluation des risques de blanchiment et de terrorisme
Total	37		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2020, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 65 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 77 MDH à ladite période.



CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire avec Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

Professionnelles

- Vice-président de la Confédération internationale des institutions de crédit agricole (CICA) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), de 2008 à 2017 ;

Business

- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;

Activités Philanthropiques

- Président du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Présidence au sein de la commission d'audit de la confédération africaine du Football ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayn, Ifrane, Maroc ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Royale Marocaine de Football.

Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnelles

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président du de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire

Abdelmounaim DINIA, Directeur Général

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de pôle et directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO



Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématique Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire en charge du Domaine Finance.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CREDIT ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;

Membre du Conseil de Surveillance

- MSIN

Meriem IDRISSE KAITOUNI, Secrétaire Général

Diplômée de l'école supérieure de Gestion en 1989, Mme IDRISSE KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSE KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSE KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC



Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le CAM a réorganisé en septembre 2019 son dispositif de gouvernance interne, suite notamment à la reconstitution de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque.

Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :

- Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque.
- Comités Directeurs regroupés et repris en cinq Spécialisés Mensuels (au lieu et place des huit auparavant):
 - Comité Directeur Ressources & Emplois ;
 - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire ;
 - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ;
 - Comité Directeur Support & Gouvernance ;
 - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client ;
- Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.

Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :

- Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire ;
 - Comité du Crédit du Siège ;
 - Comité Gestion des créances Sensibles ;
 - Comité de Déclassement et Radiation des CES.
- Comités réglementaires ;
 - Comité d'entreprise ;
 - Comité Sécurité et Hygiène.

Comités de crédit

a. Comités d'octroi de crédit

Comités de Crédit du Réseau :

- Comité Point de Vente ;
- Comité Direction Régionale ;
- Comité Banque Retail & Agriculteur, Entreprises et Corporate.

Comité de Crédit du Siège (CCS) :

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédits, d'arrangement, de solde de tout compte et de facilités de paiement dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau.

b. Comités de pilotage, suivi et recouvrement du crédit

Comité de Gestion des Créances Sensibles :

Ce comité est habilité à statuer sur les créances à insérer / à retirer en Watch-List ainsi que le niveau de provisionnement de chaque créance. Il décide, également, des plans d'actions à entreprendre pour la gestion et le suivi des créances en Watch-List.

Comité de Suivi des Créances en Anomalie :

Ce comité a pour missions de suivre l'évolution des créances impayées (non classées en CES et autres que celles traitées dans des comités Spécifiques), de décider des actions de recouvrement adéquates, des réajustements de la politique de crédit, en vue de contenir le taux d'impayés dans des proportions convenables.

Comité de Déclassement et de Radiation des Créances en Souffrance :

Ce Comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES, de la déchéance du terme, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES ainsi que de la radiation des CES.

Comités de Recouvrement des Créances en Souffrance :

- Comité Interne du Recouvrement : Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.
- Comité de recouvrement du siège : Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.



Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- Un Comité Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- Un Comité de Risque au sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques interne et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci à travers la réalisation de missions dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Ces missions sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit une méthodologie rigoureuse se basant notamment sur la concaténation de plusieurs approches notamment : l'approche par les risques, la prise en compte des axes stratégiques de la banque ainsi que la couverture fonctionnelle des exigences réglementaires en vigueur.

Elles sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui coiffe une équipe de 16 auditeurs (dont 3 Directeurs), qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des missions de post évaluation le cas échéant.

Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du le Pôle Développement. La fonction Audit interne réalise ses missions dans le cadre des pratiques internationales d'exercice de l'audit interne telles qu'édictées par l'IFACI.

Contrôle permanent

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "contrôle réseau", "contrôle siège " et "contrôle et risque opérationnel filiales". Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 80 collaborateurs.



Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs.

Les missions sont menées à travers un effectif de 13 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.



B. ETHIQUE & DEONTOLOGIE

a. Réalisations en matière de conformité

Veille réglementaire

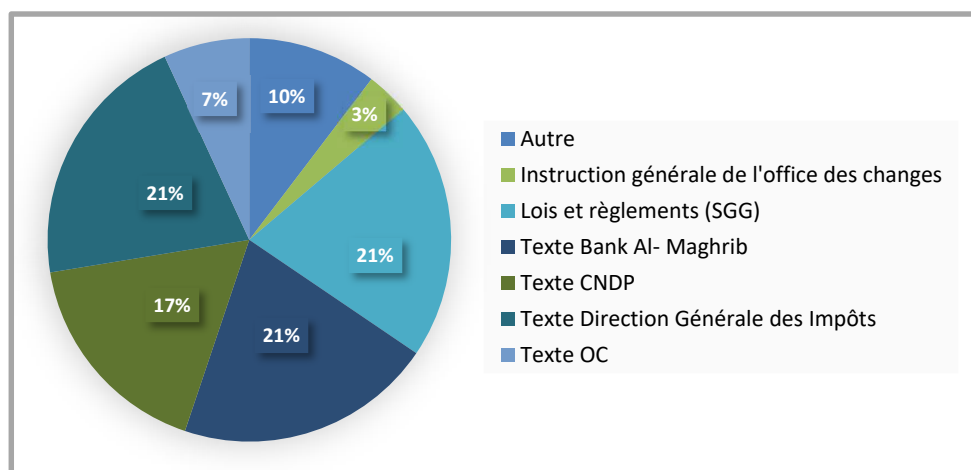
La veille réglementaire est une activité qui consiste à identifier au jour le jour les textes de loi, suivre et anticiper les évolutions législatives et réglementaires à venir.

Sur l'année 2020, la Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a mis en place un outil de centralisation, de partage et suivi de la veille réglementaire intitulé « ESPACE CAM COMPLIANCE ». Ainsi, la mise à jour du référentiel réglementaire applicable à la banque (310 références réglementaires répertoriées), a permis l'identification de 29 textes réglementaires opposables à la banque dont 9 ont été pris en charge au niveau procédural et 15 ont été répertoriés au niveau de la cartographie.

Parmi les 15 textes répertoriés 4 ont induits de nouveaux risques et le reste a fait l'objet d'une mise à jour de risques de non-conformité existants. Les textes réglementaires les plus marquants sur l'année 2020 se présentent comme suit :

Dispositions générales	Règles d'ordre sanitaire à adopter par le personnel dans les locaux de la banque (délibération CNDP D-107-EUS/2020 du 23/04/2020 régissant le télétravail, Délibération n°D-106-EUS/2020 du 23/04/2020 sur la prise de température)
	Accélération du processus de paiement des fournisseurs (Circulaire du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du 26 mars 2020 Version arabe) Suspension des délais réglementaires en vigueur (Circulaire du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du 26 mars 2020, version Arabe)
Dispositions fiscales et sociales	Suspension des contrôles fiscaux et des ATD, Report des échéances fiscales (Communiqué de Presse du Comité de Veille Economique du 19 mars 2020) Déductibilité des dons accordés au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie (Communiqué de la DGI du 27/03/2020)
Dispositions bancaires et Réglementation de change	Les délibérations CNDP sur la technique de la reconnaissance faciale (Délibération n°D-108-EUS/2020 du 23/04/2020 relative à la définition de l'usage des technologies de reconnaissance faciale dans le cadre du dispositif du compte à distance par les banques et établissements de paiement)
	Loi de finance 2020 et loi rectificative
	Décret n° 2-19-327 du 9 safar 1441 (8 octobre 2019) pris pour l'application de la loi n° 21-18 relative aux sûretés mobilière.
	Instruction générale de l'office des changes 2020
	Les circulaires relatives au régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger (Circulaire 1/2020 au sujet des modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la loi de finances n° 70-19 pour l'année budgétaire 2020, relative à la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger et circulaire 2/2020 au sujet des modalités de gestion des comptes bancaires et des avoirs détenus dans le cadre de la régularisation des avoirs et liquidités détenus à l'étranger)
	Circulaire 3/2020 sur les facilités de change en faveur des personnes physiques résidentes
	Les mesures exceptionnelles réduisant les amendes fiscales relatives aux incidents de paiement (décret-loi n°2.20.690)
Les modalités d'application des dispositions de la circulaire n° 5/W/2017 relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés (LC N° 1/DSB/2020 de BAM).	

Répartition des 29 références réglementaires identifiées et analysées en 2020 par famille réglementaire



Il est à noter que les principales références réglementaires identifiées relèvent généralement des lois et règlements (SGG), des textes émanant de la Direction Générale des Impôts (DGI), des textes de BANK AL MAGHRIB ou des textes de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).



Projets réglementaires

Le tableau ci-après souligne des principaux projets réglementaires au titre de l'exercice 2020 :

Projets réglementaires	Situation en 2020
Réglementation de change Circulaire 1/2020 au sujet des modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la loi de finance 2020 relative à la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger	En concertation avec les entités concernées, la DCCD a procédé à la mise en place de : - Manuel de procédures : note de service sur la régularisation volontaire de la situation fiscale des contribuables (Réf : 08.20.D du 21/01/2020) - Adaptations SI et comptables - Dispositif de communication et dynamisation commercial - Plateforme de Relation Client dédiée
Réglementation de change Circulaire 2/2020 au sujet des modalités de gestion des comptes bancaires et des avoirs détenus dans le cadre de la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger	
Loi des finances 2020 Contribution libératoire relative à la régularisation volontaire de la situation fiscale	
Loi des finances 2020 Contribution libératoire relative à la régularisation volontaire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger	
Loi des finances 2020 Régularisation des incidents de paiement sur chèques	
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) "Directive N°321/W/2018 relative à l'élaboration et la diffusion du RIB"	L'étude d'impact en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires (DPR), le recensement de l'ensemble des documents contractuels concernés de la banque et l'intégration du RIB dans les nouveaux contrats ont été réalisés. Par ailleurs, la mise à jour des contrats existants est en cours.
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)	La Direction a procédé à la rédaction du cahier des charges, au lancement de l'appel d'offre le 22/07/2020 pour l'accompagnement dans la prise en charge des évolutions réglementaire du RGPD et à l'ouverture des plis de l'AO le 28/08/2020.
Ouverture de comptes à distance "LC N°1/DSB/2020 arrétant les modalités d'application des dispositions de la circulaire n° 5/W/2017 relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés"	La préparation des éléments du dossier d'agrément pour l'application Hssab-E a été effectué.
Conventions de compte : Circulaire N°15/W/2016 fixant les conventions-types précisant les clauses minimales du compte à vue, compte à terme et du compte titre	L'étude d'impact en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires, le recensement des conventions concernées ont été effectués, ainsi que l'analyse et la validation des conventions des comptes à vue et des comptes sur carnet transmises par la Direction centrale juridique.
Devoir de Vigilance : Directive N°2/W/2019 relative à l'identification de la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs.	Une étude d'impact a été réalisée en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires (DPR). Par ailleurs, les actions identifiées sont en cours de prise en charge par les entités concernées notamment sur le volet procédures et SI, en coordination avec la Direction de vigilance
Devoir de Vigilance : Directive N°3/W/2019 relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques, en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés.	
Devoir de Vigilance : Circulaire 3/W/2019 modifiant et complétant la circulaire 5/W/2017 relative à l'obligation de vigilance	
Mainlevée Directive N°4/W/2019 relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire	Une note de service relative à cette Directive a été diffusée. Par ailleurs, la procédure y afférente ainsi que des développements au niveau du SI sont en cours d'analyse et de validation.
Mobilité Bancaire Directive N°5/W/2019 relative à la mobilité bancaire	La DCCD a réalisé en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires une étude d'impact. Ainsi, les modalités de mise en place du guide, la procédure y afférente et la plateforme interbancaire sont en cours de discussion avec GPBM. Des versions projets du guide ont été analysées et transmises pour validation à BAM.
Loi des finances 2020 Identification de résidences fiscales des titulaires de compte et leurs bénéficiaires effectifs	L'étude d'impact a été réalisée en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires (DPR). L'élaboration d'un cahier des charges d'accompagnement pour la mise en conformité avec le CRS (Common Reporting Standard) dans le cadre des accords d'échange automatique des données des comptes financiers à des fins fiscales a été élaboré en collaboration avec la direction des projets réglementaires et transmis à la Direction des achats. Les modalités d'auto certification et du reporting sont à préciser par la DGI.
Réglementation de change : Circulaire 3/2020 relative aux facilités de change en faveur des personnes physiques résidentes	Impacts en cours de prise en charge au niveau procédural.
Sûretés mobilières Loi 21-18 relative aux sûretés mobilières	La banque a mis en place une procédure interne relative à la gestion des sûretés mobilières réf NS 19/20D du 17 Mars 2020. En outre, la migration du stock des Garanties et la procédure relative aux sûretés nécessitant la dépossession sont en cours de prise charge.
Droit d'accès à l'information Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information	Le lancement de la consultation sur l'opposabilité de la loi a été effectué. Par ailleurs, la désignation de l'entité en charge de la réception et du traitement des demandes d'accès à l'information est en cours.



Revue et validation des documents organisationnels

Durant l'année 2020, La Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a participé à l'élaboration et la validation de 30 procédures dont 9 avec une commission pluridisciplinaire. Ci-après les principales thématiques :

- Régularisation volontaire de la situation fiscale ;
- Gestion des sûretés mobilières au niveau du Registre National Electronique des Sûretés Mobilières ;
- Suivi des suspens de règlement/ livraison des titres ;
- Information et facturation client sur les opérations titres ;
- Modalités de souscription des nouveaux produits/service de la banque.

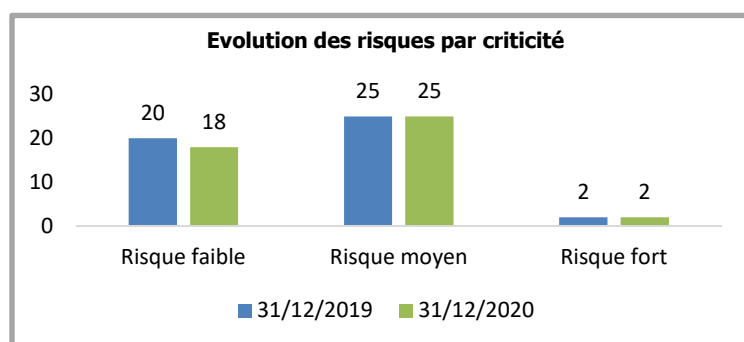
Cartographie de Risques de Non-Conformité

Cartographie des risques de non-conformité

Les travaux de la cartographie arrêtés au 31/12/2020 font ressortir les résultats suivants:

- Le nombre de risques de non-conformité identifiés est passé de 47 (au 31/12/2019) à 45 risques au 31/12/2020) dont 2 risques forts, 25 risques moyens et 18 risques faibles;
- Le nombre de risques de non-conformité qui ont été clôturés durant l'exercice 2020 est de 8;

En terme de cotation, il n'y a pas eu de migration durant la période analysée.



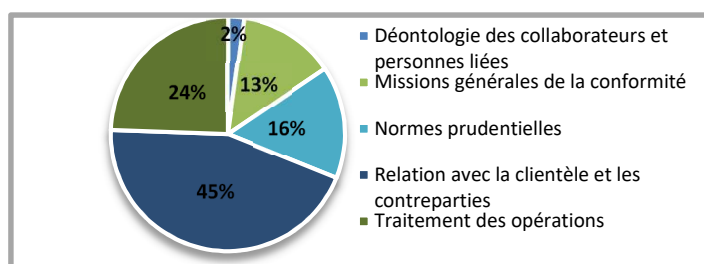
	31/12/2019	Nouveaux risques	Risques clôturés	31/12/2020	Variation
Risque faible	20	3	5	18	-2 Risques
Risque moyen	25	3	3	25	0
Risque fort	2	0	0	2	0
Total	47	6	8	45	-2 Risques

- Les risques faibles ont diminué de 2 risques en passant de 20 au 31/12/2019 à 18 au 31/12/2020, cette évolution s'est matérialisée par l'identification de 3 nouveaux risques et la clôture de 5 risques.
- Les risques moyens ont stagné à 25 risques avec l'identification de 3 nouveaux risques et la clôture de 3 risques.

Les 6 nouveaux risques identifiés concernent les volets suivants:

- Certaines dispositions liées aux activités externalisées ;
- Loi 31-13 sur le droit d'accès à l'information et la délibération CNDP y afférente ;
- Décision du ministre de travail et insertion professionnelle n° 137-19 relative à la réparation des accidents du travail ;
- Directive n° 50/G/2007 du 31/08/2007 relative à la gouvernance au sein des EC et attribut réglementaire régissant les apparentés ;
- Réalisation et dépossession des sûretés mobilières ;
- Conditions et modalités de délivrance de mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire.

Répartition des Risques de Non-Conformité par domaine de conformité:



Près de la moitié des risques (45%) relève du volet « Relation avec la clientèle et les contreparties ». Près du quart (24%) des risques relève du volet « Traitement des opérations », près du tiers des risques relève à part égales entre les volets « Normes prudentielles » (16%) et « Missions générales de la conformité » (13%).

Procédure interne relative au dispositif RNC et veille réglementaire

La Direction de la conformité a enrichi, revu et transmis pour validation et diffusion la procédure interne relative à la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité ainsi que la procédure interne sur la veille réglementaire.



Dispositif PDP

Suivi du Dispositif PDP

La Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a poursuivi durant l'exercice 2020 le processus de pilotage du dispositif de protection des données personnelles de manière à inscrire la banque dans une démarche continue de mise en conformité à la loi 09-08 dont les principales actions réalisées sont :

- Montage et traitement des deux dossiers de demande d'autorisation CNDP pour :
 - * L'application Hssab-E relative à l'ouverture de compte à distance y compris le volet appel visio conférence ;
 - * L'opération Tombola-vignette 2021.

Traitements des demandes d'avis de conformité relatifs à la PDP émanant des métiers (Wafasalaf, CDG prévoyance, AFD, site institutionnel, site « je deviens client », etc.).

Mise en conformité au RGPD

La Direction de Conformité Métiers a élaboré le cahier des charges « gaps analysis » pour la mise en conformité avec le règlement européen RGPD. Le lancement de l'appel d'offre et l'ouverture des plis ont été effectués, ainsi que la sélection du prestataire. Le démarrage du projet est prévu en Février 2021.

Continuité du déploiement du dispositif FATCA

Durant l'année 2020, les principales actions d'accompagnement à la mise en conformité au dispositif FATCA se traduisent notamment par les actions suivantes:

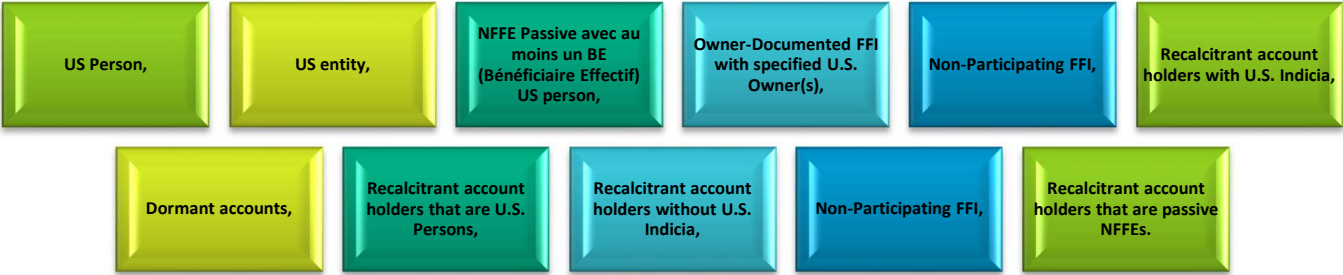
- Appui, conseil et recommandations sur les exigences réglementaires relatives au reporting FATCA au titre de l'exercice 2019 (Transmis le 15 juillet 2020) ;
- Participation à l'élaboration et la validation de l'additif du reporting (Transmis le 29 Décembre 2020) ;
- Clôture de la consultation juridique par un expert externe sur des problématiques liées à la loi FATCA.

Ainsi, dans le cadre du reporting annuel à destination de l'IRS au titre de l'année 2019 portant sur l'ensemble des clients ayant des indices d'américanité (44 clients) et ayant ouvert un compte auprès du CAM sur l'année 2019, un seul client a été reporté en tant que client récalcitrant en l'absence d'un formulaire FATCA dûment renseigné.

La banque a entamé la prise de contact avec ce client afin de remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

Procédure relative au reporting FATCA

Dans le but de fluidifier, clarifier, harmoniser et formaliser le processus du reporting FATCA, la Direction de conformité Métiers a entamé des réunions avec l'équipe projet pour la mise en place d'une procédure qui décrit les étapes d'élaboration et de transmission du reporting FATCA destiné à l'IRS pour les clients concernés à savoir :



Formation & Sensibilisation

Formation PDP au profit des nouvelles recrues

Durant le 1^{er} trimestre de l'exercice 2020, les actions de formation et de sensibilisation relatives au volet conformité ont principalement concerné le Dispositif de Protection des Données à caractère Personnel.

La Direction de la Conformité a poursuivi le processus de déploiement du dispositif PDP (Protection des Données Personnelles) de manière à inscrire la banque dans une démarche continue de mise en conformité à la loi 09-08.

E-learning: Collaboration avec CAM Académie pour la conception de contenu digitalisés pour les thématiques de la PDP et la Déontologie

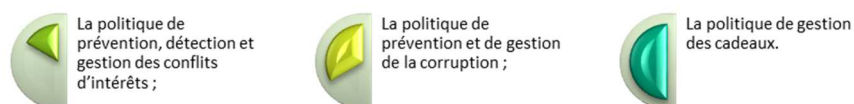
Durant l'année 2020, la Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a travaillé en étroite collaboration avec l'Académie du GCAM sur un module de formation E-learning comprenant les thématiques de la PDP et de la déontologie et a procédé à la finalisation du contenu ainsi qu'à la conception d'illustrations y afférentes.



b. Réalisations en matière de déontologie et éthique professionnelle

Politiques de déontologie

Afin de répondre aux exigences de nos correspondants étrangers et de se mettre à niveau aux meilleures pratiques nationales et internationales en matière d'éthique et déontologie, la DCCD a procédé à la rédaction de trois politiques visant le renforcement du dispositif de déontologie, il s'agit de :



Dispositif de Management anti-corruption

Dans le cadre des orientations nationales destinées à la lutte contre la corruption et suite aux exigences imposées par nos correspondants étrangers et bailleurs de fonds, la Direction de la Déontologie a lancé un projet de mise en place d'un dispositif de Management anticorruption en se basant sur l'application de la norme ISO 37001 et à l'instar des dispositifs déjà mis en place par certaines banques de la place. De ce fait, un cahier des charges détaillé a été préparé contenant les phases suivantes :



Déontologie processus achat

Dans le cadre du renforcement du dispositif de déontologie en vigueur et dans l'objectif d'instaurer un climat axé sur la confiance mutuelle et la sécurité avec les partenaires et prestataires du GCAM, la Direction de la Déontologie a rédigé une charte responsable des achats ayant pour objectif d'encadrer la relation liant le groupe avec ses partenaires et prestataires en matière éthique et déontologique.

Actions de formation

Dans le cadre du renforcement du dispositif de déontologie en vigueur et dans l'objectif d'instaurer un climat axé sur la confiance mutuelle et la sécurité avec les partenaires et prestataires du GCAM, la Direction de la Déontologie a rédigé une charte responsable des achats ayant pour objectif d'encadrer la relation liant le groupe avec ses partenaires et prestataires en matière éthique et déontologique.

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice écoulé et avant la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus, la Direction de la Déontologie animait des sessions de formation au profit des nouvelles recrues afin de les initier et de les sensibiliser dès leur intégration sur les fondamentaux de l'éthique professionnel.

Actions de communication

Après l'action de conception et de diffusion en interne d'affiches de sensibilisation sur la thématique de la déontologie au niveau du Groupe, la Direction a entrepris l'élaboration d'une série de capsules vidéo intitulée « Tout savoir sur la gestion du conflit d'intérêts » :



Les capsules étant finalisées, la diffusion est prévue durant l'exercice 2021 sur le portail interne du Groupe. L'objectif de ces actions est de vulgariser le dispositif global de déontologie et expliciter en particulier le dispositif de gestion des conflits d'intérêt.

Conformité des filiales

Durant l'année 2020, la Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a poursuivi sa stratégie d'alignement du dispositif de conformité et de déontologie des filiales à celui déployé au niveau de la banque, à travers :

- La rédaction de conventions régissant les interactions entre les entités de contrôle interne du CAM et les filiales ;
- Conseil et accompagnement des métiers et des filiales (MSIN, MAROGEST, HOLDAGRO, AKHDAR BANK) pour la conformité FATCA ;
- Accompagnement des filiales Al Filahi Cash et CAM leasing pour la mise en place d'un dispositif PDP, le montage des dossiers de notification à la CNDP et l'élaboration des clauses PDP à intégrer dans leurs contrats et conventions.



C. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

On entend par risque de crédit le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1) Dispositif de Gestion du Risque de Crédit

Le GCAM accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste, de la pratique d'un mode de gouvernance efficace et efficient afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques fixés et au développement des métiers de la Banque tout en garantissant sa pérennité.

La gestion du risque crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque Crédit. Ce dernier a pour mission d'identifier, surveiller, prévenir et maîtriser le risque crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires et directives en matière de gestion du risque crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque Crédit lui permet de remonter rapidement les points de faiblesse soulevés et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Engagements PME et Professionnels, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements, Pôle Management du Risque Crédit) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille, puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque crédit.

La responsabilité de gestion et suivi du risque crédit est l'affaire de tous les acteurs qui sont parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre :

- Les instances de gouvernance de la Banque ;
- Le Directoire ;
- La Direction Générale Réseau en charge de l'élaboration, la mise en œuvre de la politique commerciale, le pilotage stratégique et le suivi global du portefeuille engagements ;
- Le Domaine Gestion Globale des Risques en charge de la surveillance et du pilotage global de la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit ;
- Le Domaine Remedial Management ayant pour rôle le recouvrement amiable et judiciaire des créances en souffrance et des créances radiées comptablement.

La gouvernance et l'organisation risque crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise des décisions stratégiques en matière de risque crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Le déploiement d'une organisation adéquate adaptée à la taille ainsi qu'à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque crédit partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.



2) La politique Générale du Risque Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est validée par le Comité des Grands Risques émanant du Conseil de Surveillance et fait l'objet d'une revue périodiquement. Elle est susceptible de mise à jour lorsque la situation économique et financière des marchés le justifie. A cet effet, dès le début de la crise sanitaire de la COVID-19 et face au déficit pluviométrique de la campagne agricole, une politique risque de crédit spécifique a été mise en place permettant d'apporter un appui et une réponse aux besoins des différents clients particulièrement impactés, tout en garantissant une maîtrise des risques à travers un dispositif dédié assurant le pilotage et la surveillance du risque crédit.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

3) Dispositif de gestion et pilotage du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle, des projets à financer et une analyse de la capacité de remboursement des contreparties ;
- La sélection et l'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La structuration des opérations de crédit : un objet économique avéré, une maturité en conformité avec l'objet du crédit, une garantie ou sûreté pour conforter la position de la Banque ;
- La notification des modalités du crédit à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de Workflow de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les débloquages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, son activité et ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié (Workflow). Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs, selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou du siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit est assuré ainsi que leur mise en œuvre dans les délais.



b. Dispositif d'évaluation du risque crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- Qualité de la notation permettant de suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque crédit ;
- Cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ;
- Attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- Revue au moins une fois par an de la notation interne du client ;
- Utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- Evaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- Appréciation périodique par le régulateur et les comités internes compétents de la qualité du portefeuille par classe de risque à travers des reportings agrégés ;
- Revue périodique de la performance et la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors Agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier accumulée par la banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

Le processus de notation des contreparties est déclenché par différents types d'événements :

- Instruction d'une nouvelle demande de crédit ;
- Renouvellement de la ligne de fonctionnement ;
- Réception de nouveaux états financiers ;
- Survenance d'un événement susceptible de modifier le risque intrinsèque de la contrepartie ;
- Entrée / Sortie de la catégorie des créances sensibles (Watch-List) ;
- Entrée / Sortie de la catégorie des créances en souffrance (CES) ;
- Suivi de l'état d'avancement des projets dans le cas de la promotion immobilière.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation gérés par le partenaire sont scorés à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.



c. Dispositif de pilotage du risque de crédit

Le dispositif mis en place repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques et d'identifier des risques émergents susceptibles de devenir significatifs ;
- La détection le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi du respect de la politique générale du risque crédit ;
- La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'évaluation et la surveillance régulière de la qualité des engagements par axe de pilotage ;
- La revue du portefeuille de crédit réalisée de façon périodique ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
- Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur les principes généraux suivants :

- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement avec le suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants du Réseau et Siège chargés du suivi ;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance et des plans d'actions à entreprendre.



f. Dispositif de gestion et recouvrement des Créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : Les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation décidant du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable se tient trimestriellement.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.



4) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.



RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat du CAM.

La gestion des risques de marché au sein du CAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rurale.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

1) Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en deux catégories :

a. Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt :

Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché.

A cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire ; puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change :

Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit

Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes:

Le risque de défaut

Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

-le risque de dégradation de la qualité de crédit: ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques :

Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.



2) Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché :

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;

Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

Le risque de contrepartie : il expose le créancier au risque de voir la contrepartie incapable de rembourser sa dette à l'échéance convenue.

Le risque opérationnel qui peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché.

Le risque de liquidité : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.

Le risque de concentration (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, ...

3) Les risques liés à l'activité Change :

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

4) Stratégie des risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...);
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.



5) Politiques des risques marchés:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

b. Dispositif de limite opérationnelle:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux duration, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche Var. (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité :

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée



Duration

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.

La Duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la Duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la Duration est élevée.

Value at Risk (Var.)

La Var. d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la Var. est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM retient le calcul de la Var. selon la méthode variance-covariance. Cette méthode repose sur une matrice de variance-covariance des rendements des cours des différentes devises selon un niveau de confiance de 99% et un horizon temporel d'une journée. Bien que la Var. soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des stress tests et Back tests et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Stress tests

Parallèlement au modèle interne Var., Le CAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché pour l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon l'exigence réglementaire, ainsi que des simulations internes sur le portefeuille de négociation dans des cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent, cela se concrétise via :

- Un système de reporting réglementaire périodique ;
- Un système de reporting interne de gestion relatif au processus de surveillances des risques.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.
- Une variation des prix titre de propriété de +/-10% à +/-15%.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion.

Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.



Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.
Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

6) La gestion de la crise sanitaire Covid-19:

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité économique des entreprises principalement en raison du confinement et de la baisse de la consommation et de la production qui en ont découlées. Pour le secteur bancaire, cette crise se traduit par une augmentation significative du risque crédit, de marché et un impact sur la manière de financer des entreprises.

Face à la crise, la banque centrale BAM a pris des mesures adaptées pour relancer la sphère financière et économique. Parmi les mesures prises :

- La réduction des taux d'intérêts de 75 pbs,
- La libération totale de la réserve monétaire
- L'élargissement des possibilités des garantis éligibles aux emprunts.

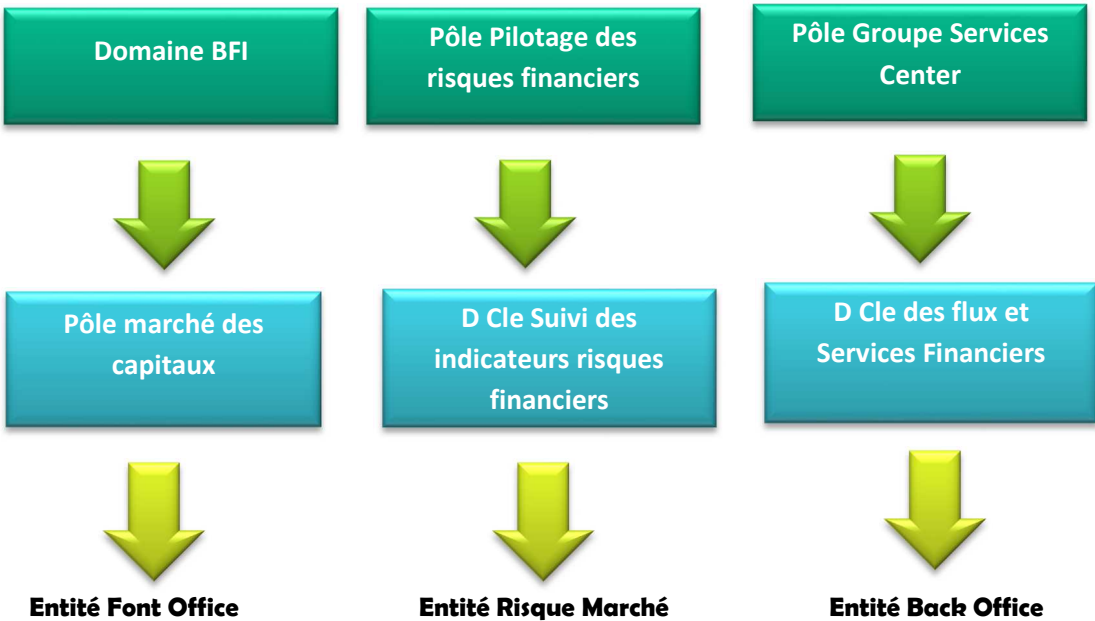
Dans ce contexte, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale de la crise sanitaire et un retour à une situation normale. En effet, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée, et il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché :

Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact du COVID-19 et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :

- La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
- L'Intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
- La diversification des secteurs afin de minimiser ceux qui sont les plus touchés par la crise.

7) Organisation du pôle pilotage des risques financiers :

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) Politique de la gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier, et à l'aide des indicateurs pertinents et réconfortants, l'ALM vise au sein du CAM à maîtriser dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité et en assurant une allocation des capitaux propres de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Les gestionnaires ALM dans leurs travaux réguliers analysent la série des impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif, en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, et période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps, permet au comité ALM et à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers et ce à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, elle élargit le périmètre d'analyse en ajoutant à l'évolution future des encours du stock, celle des hypothèses de production nouvelle.

Les gestionnaires ALM sont tenus aussi de répondre aux normes prudentielles requises par BKAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, pilotage et communication interactive mensuelle avec BKAM des reportings réglementaires et du ratio de liquidité à court terme LCR qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress Test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des Fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.) et le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la Banque à travers un reporting dédié dans ce sens.



En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasse de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 Décembre 2020, le LCR du CAM s'est établi à un niveau au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois et de même sur le long terme (10 ans).

Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au cours de l'exercice 2020.

Stratégie de financement et refinancement mise en place :

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 :

Dans le cadre du contexte pandémique lié à la crise sanitaire covid-19, et afin de faire face à ses effets sur les différents agrégats financiers et de risque de la banque, l'ALM a recommandé la mise en place de plusieurs actions, en vue de garantir la disponibilité en liquidité et de respecter les exigences réglementaires de la banque en matière des ratios prudentiels tout au long de la durée de la crise sanitaire, à travers notamment :

- L'augmentation des plafonds d'encaisse de l'ensemble du réseau;
- L'approvisionnement continu des GAB;
- Le recours au refinancement auprès de BAM pour répondre notamment aux besoins de financement de nouveaux produits Relance et Damane Oxygène ;
- Le renouvellement des tombées d'échéances des ressources à termes et de certificats de dépôts;
- Le maintien du niveau de PTF d'actifs liquides et réalisables de la banque ;
- Le suivi rapproché des indicateurs et des limites de liquidité de la banque.

En outre, en vue d'anticiper les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité bancaire, l'ALM a procédé à l'étude d'impact de plusieurs scénarios de crise, selon multiples niveaux de sévérité et sur la base de plusieurs hypothèses de chocs, sur les différents agrégats financiers et de risques de la banque.

De ce fait, compte tenu des résultats de l'étude d'impact et afin de respecter les exigences réglementaires en matière des indicateurs de liquidité, l'ALM a réitéré sa recommandation de mettre en place les mesures susmentionnées, tout en bénéficiant également des nouvelles décisions et mesures déployées par la banque centrale notamment l'élargissement de l'éventail des collatéraux, les révisions à la baisse du taux directeur et la libération intégrale du compte de la réserve obligatoire....



b. Gestion de risque de taux :

La Direction de l'ALM au sein du Crédit Agricole du Maroc, analyse aussi le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impassse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impassse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impassse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi de ce risque qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la Banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires notamment : l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pb, 200 Pb (réglementaire) et 300 Pb, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la Banque Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi des risques de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les Gaps de taux sur les différentes tranches de maturité ;
- L'impact sur le PNB prévisionnel d'une variation de taux (en %)
- L'impact sur la valeur économique d'une variation de taux (en %)

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gaps de taux intègre un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des Options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...). D'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : +/- 5% du PNB prévisionnel ;
- Impact taux choc 200 Pbs en % des FP réglementaires : +/- 20%.

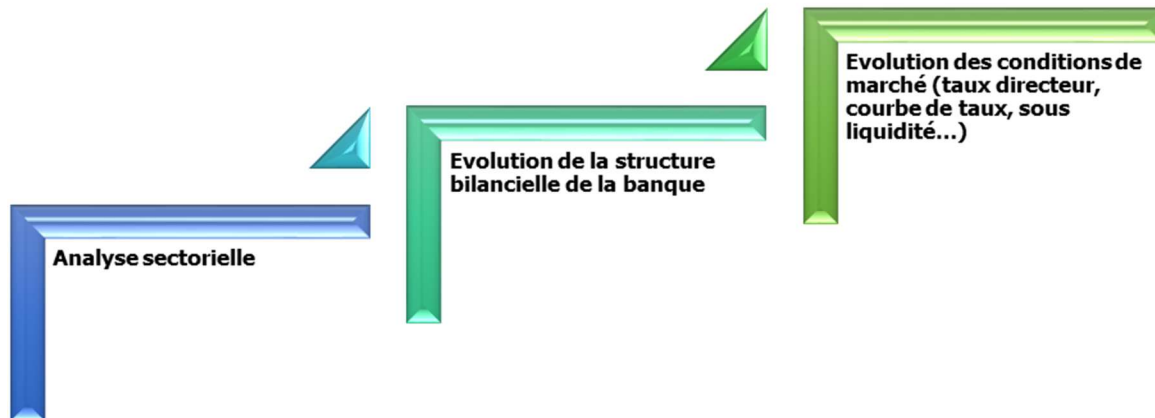
Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Impasses en taux à 1 mois : Min 2 Mrds dhs ;
- Impasses en taux à la tranche « 1-3 mois » : Min -7 Mrds dhs ;
- Impasses en taux à la tranche « 3-12 mois » : Min -5 Mrds dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion d'un comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de la limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :





Au 31 Décembre 2020, nous constatons que l'étude d'impact statique d'une variation de taux de +/-200 Pbs ressort un impact sur le PNB de +/-1,0%, ainsi que l'impact sur la valeur économique s'élève à +/-1,3%, soit en respect des limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque (inscrites dans le bilan / hors bilan).

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.



2) Présentation du Comité ALM :

Le Comité ALM se charge par la suite de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité ALM suit les orientations à moyen et long terme prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossé en taux et en liquidité du bilan et ce par l'analyse de l'adossé prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement :

Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le Backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. L'approche du Backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives.

Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le Backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels à savoir principalement les dépôts à vue.



RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

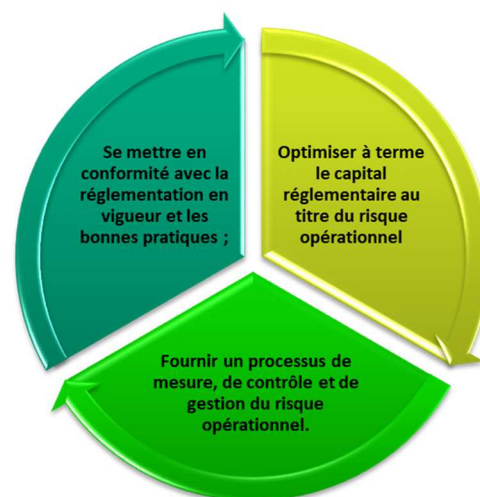
En conformité avec les exigences réglementaires le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Domaine « Contrôle et Audit Général Groupe » en charge de l'évaluation, le suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, Directement rattachée au Directoire

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'arrêté au 31/12/2020 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, le GCAM a déployé une série de mesures et de procédures en vue d'atténuer les risques opérationnels générés par les effets de la pandémie, tout en veillant au maintien de la continuité de ses services, avec une attention particulière portée à la santé et à la sécurité de ses clients comme de ses collaborateurs.

a. Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un Dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM, elle a pour enjeux de :



b. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction du Risque Opérationnel, et positionnés au niveau d'un ou plusieurs métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels.
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevés par les entités de contrôle interne.



Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré par la mise en place d'une gouvernance déclinée à travers les instances suivantes :



c. Principaux outils méthodologiques :

Cartographie des risques opérationnels :

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents), elle s'articule autour de :

- Approche par processus consistant à rencontrer les responsables métiers pour s'exprimer sur les risques inhérents à leur activité (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, contrôles réalisées par les entités de contrôle, ...);
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels, l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2020, Il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- La revue et validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI);
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.



La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour portent sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des incidents sur la période ;
- Analyser les incidents sur la période et émettre des préconisations ;
- Analyser les indicateurs de risques opérationnels et le suivi des seuils ;
- Statuer sur l'état d'avancement des plans d'action ;
- Présenter et valider la mise à jour de la cartographies (Nouveaux risques, évolution de la criticité classification ...).

Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques:

La mise en place de la cartographie des risques au sein de la banque a permis de définir les plans d'actions à mettre en place pour parer ou atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels identifiés, le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction des projets réglementaires au sein du « Pôle Développement ».

Les risques liés à la catégorie « interruption de processus dysfonctionnement des systèmes » sont couverts par la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA/PSI), qui vise à pallier une impossibilité d'assurer le fonctionnement normal d'un service ou d'un site en raison d'un événement majeur, comme une panne du système d'information, un incendie, une grève

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

La collecte des incidents répond à un objectif de connaissance du coût du risque, d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne et à des objectifs réglementaires :

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée à fréquence régulière émanant des acteurs du dispositif de contrôle internes (Contrôle permanent, Audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.





UN ENGAGEMENT DURABLE

UN ENGAGEMENT DURABLE